

RAPPORT 2022

Développement durable



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

Avant-propos

Le rapport Développement Durable reflète l'engagement de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dans l'ensemble des domaines liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD), définis par l'Agenda 2030, et adoptés par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Il s'inscrit dans contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, et témoigne de l'intégration du développement durable dans les politiques publiques, programmes et actions du territoire.

De manière générale, l'élaboration et la mise en œuvre de tout projet porté par GPSO intègre systématiquement l'impact environnemental sur le territoire et vise à le réduire, et ce depuis l'adoption en 2011 de l'Agenda 21.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en mars 2021 a également donné une nouvelle impulsion à ces actions en faveur du climat et de l'environnement, ou encore de la qualité de l'air.

L'année 2022 a permis de nombreuses avancées pour garantir aux habitants et usagers un cadre de vie de qualité, favorable à l'épanouissement de tous.

C'est dans cette perspective qu'un nouveau projet de territoire a été défini dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui repose sur 4 grands axes :

- Un territoire acteur de la transition écologique
- Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat
- Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes
- Un territoire créatif et innovant.

D'autres programmes structurent également les actions de GPSO en faveur du développement durable.

Citons par exemple le Plan Vélo, adopté en juin 2022, ou encore le Schéma

Directeur de l'Energie qui planifie la transition énergétique du territoire.

Le rapport est construit autour des 5 finalités suivantes, définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation.

L'ensemble des actions présentées dans ce rapport a été mis en place en étroite collaboration avec les 8 villes membres de GPSO : Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves, et Ville-d'Avray.



1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



PLAN CLIMAT GRAND PARIS SEINE OUEST

Sommaire

03. Avant-propos

Lutter contre le changement climatique

- 06. Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO
- 11. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat
- 14. Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion des énergies renouvelables
- 15. Vers une mobilité décarbonée
- 20. La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Renforcer la cohésion sociale

- 23. Aménager durablement
- 25. Urbanisme durable
- 29. Les actions en faveur de l'habitat
- 36. Un espace public accessible, sécurisé et apaisé
- 40. Le développement économique et l'emploi durable

Préserver le patrimoine naturel

- 45. Préserver la biodiversité
- 49. Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré
- 54. Assainissement et gestion de l'eau
- 56. La gestion durable et préventive des déchets
- 61. L'agriculture urbaine

Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

- 65. L'accès à la culture et à sa pratique
- 68. L'activité sportive des familles
- 70. La santé environnementale
- 72. La propreté de l'espace public pour le bien-être des usagers

Produire, consommer autrement

- 75. La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté
- 78. GPSO, une administration responsable et innovante

Lutter contre le changement climatique

Toute activité humaine génère
des émissions de gaz à effet de serre.
S'ils sont présents en trop grande quantité
dans l'atmosphère,
les gaz à effet de serre
provoquent un réchauffement de l'air
et de la surface terrestre :
on parle de réchauffement climatique.

Depuis sa création en 2010, GPSO s'est engagé
à renforcer ses politiques pour limiter et
s'adapter
au changement climatique.





Le Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de GPSO 2020-2025 illustre concrètement l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie privilégié sur le territoire. A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET mobilise et implique tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, et citoyens).

Le PCAET, un outil opérationnel

En déclinant au niveau local les orientations nationales, le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour maintenir un cadre de vie agréable et sûr malgré les conséquences, déjà visibles, du changement climatique sur nos 8 villes. GPSO se positionne comme coordinateur de la transition énergétique et écologique afin de mobiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le PCAET est matérialisé par un ensemble de documents :

- un diagnostic du territoire comprenant notamment un bilan des émissions de GES
- un rapport stratégique annonçant les objectifs chiffrés de la démarche
- un plan d'actions, auquel sont associés des indicateurs de suivi

- une évaluation environnementale et stratégique, permettant de mesurer l'impact de la démarche sur le territoire.

Les actions définies dans le cadre de ce PCAET couvrent une période de 6 ans, on parle donc de « Plan Climat 2020-2025 ». Il fera l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours au cours de l'année 2023.



2010

Création de GPSO

Fusion des communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine.

2011

Adoption de l'Agenda 21

programme d'actions concrètes conjuguant efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement, intégrant une stratégie opérationnelle globale applicable à l'ensemble des projets.

Adoption

du Plan Climat Energie Territorial (PCET)

destiné à mettre en œuvre des actions pour réduire les émissions de GES des activités humaines et économiques du territoire.

2019-2020

Elaboration du PCAET

intégrant les enjeux sur la qualité de l'air, élaboré en concertation avec les villes et les citoyens. Objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

2021

Adoption du PCAET 2020-2025

Emissions de GES sur le territoire

Bâtiments
43 %

Consommations de biens
30 %

Transports
15 %

La stratégie associée au PCAET

Le nouveau profil climatique et énergétique repose sur les leviers suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie finale du territoire par la sobriété énergétique et en agissant principalement sur la rénovation énergétique du parc bâti (résidentiel et tertiaire)
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dans le mix énergétique en substituant les énergies fossiles (gaz, charbon et fioul) actuellement utilisées sur le territoire
- la diminution de l'usage de la voiture thermique en favorisant des actions pour une mobilité plus propre
- la diminution de la quantité de déchets produite par les habitants du territoire, notamment grâce à une consommation éclairée..

En plus de la planification du profil énergie/climat, le PCAET répond aux enjeux suivants :

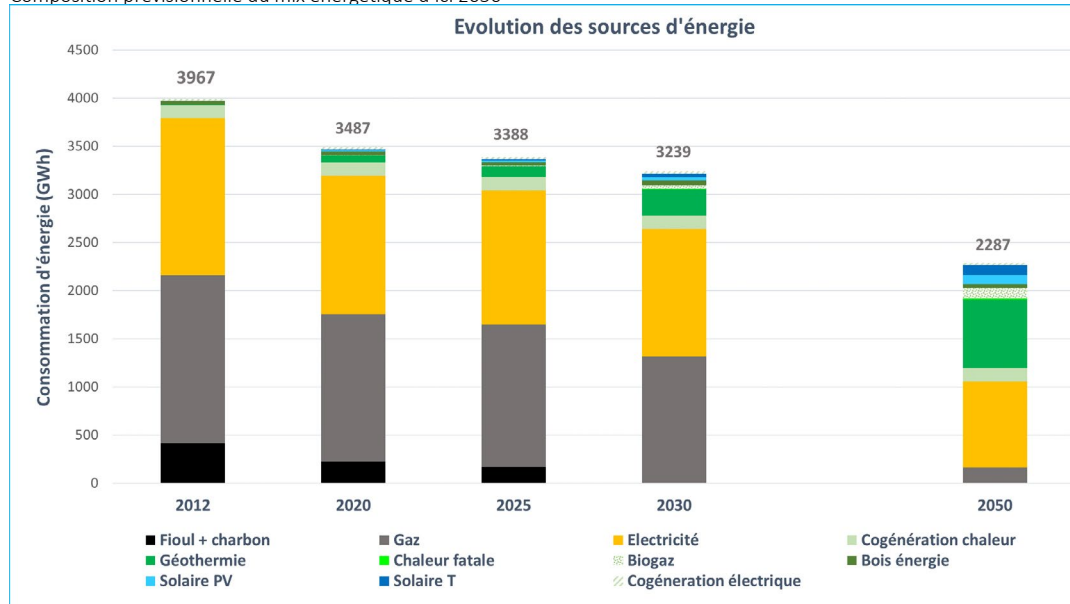
- la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- la baisse des polluants atmosphériques pour une meilleure qualité de l'air
- la mobilisation des acteurs du territoire autour de la dynamique du Plan Climat
- l'exemplarité de la collectivité.

Les objectifs fixés pour le territoire de GPSO sont compatibles avec les objectifs affichés par la Métropole du Grand Paris dans son propre Plan Climat.



Plan Climat de GPSO

Composition prévisionnelle du mix énergétique d'ici 2050



Perspectives 2050

Le fioul et le charbon sont supprimés du mix énergétique de GPSO. La part des énergies renouvelables et de récupération augmente fortement, principalement intégrées dans les réseaux de chaleur. L'utilisation du gaz diminue également, et la part restante est composée en majorité de biogaz issu de la méthanisation.

Les émissions de GES diminuent, du fait de la baisse des consommations d'énergie fossile et de l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, dans l'ensemble des secteurs émetteurs (bâtiments, transport, déchets...).

En parallèle de cette forte atténuation des émissions de GES, il sera nécessaire de compenser les émissions résiduelles afin d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Le plan d'actions du PCAET - Réalisations 2022

Le plan d'actions du PCAET a été construit autour de 6 axes, enrichis grâce aux contributions des acteurs du territoire lors de la période de concertation.

1. Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie
2. Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie
3. Améliorer la qualité de l'air
4. Consommer mieux, jeter moins
5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »
6. GPSO, une administration exemplaire.

Chaque axe comprend plusieurs actions, la liste ci-dessous présente les avancées en 2022.

Axe 1 - Contribuer localement à la diminution des consommations d'énergie

Planifier la transition énergétique en un Schéma Directeur de l'Energie (SDE)

- Réalisation du diagnostic de territoire et élaboration du plan d'actions (adoption prévue en 2023)

Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

- Renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique : près de 1 500 demandes traitées par le guichet unique pour la rénovation Seine Ouest Renov'

Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles

- Opération Habitat Qualité (OHQ) : Accompagnement de 32 copropriétés, soit 2 343 logements.
- Aides Déclic : 34 subventions accordées pour des travaux de rénovation énergétique en maison individuelle, et 45 000 € de subventions versées
- Adoption d'un nouveau règlement pour renforcer les aides financières à la rénovation énergétique

Axe 2 - Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

- Référentiel technique de l'aménagement durable, destiné aux aménageurs et acteurs de la construction et de la rénovation pour donner des prescriptions et préconisations en matière d'environnement dans les futurs projets : première phase de coconstruction autour de 6 thématiques (végétal en ville, gestion du cycle de l'eau, mobilités durables, réduction et valorisation des déchets, modes constructifs et rénovation, espaces publics résilients)
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : définition du projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années,

avec de fortes ambitions en matière de transition écologique (axe 1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

- Développement de l'agriculture urbaine, notamment à travers les jardins partagés, et la restauration des corridors écologiques sur les talus des lignes de la SNCF
- Refonte du dispositif «Jardiner Ma Ville» et création de La Pépinière, réseau des jardiniers urbains

Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

- Réalisation d'animations de sensibilisation à destination du grand public
- Réalisations de la cartographie des îlots de fraîcheur
- Mise en place d'une subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie (38 subventions attribuées aux habitants)

Axe 3 - Améliorer la qualité de l'air

Encourager les nouvelles mobilités

- Adoption du Plan Vélo par le Conseil de Territoire en juin 2022

Développer les mobilités décarbonées

- Développement d'un réseau de bornes de recharge électriques : 214 places sur voirie en 2022
- Déploiement de véhicules électriques partagés (autopartage en boucle, voitures et scooters en free-floating) : quatre opérateurs présents en 2022 sur le territoire

Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air

- Extension de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) aux véhicules classés Crit'Air 4 et 5 depuis juin 2021

Axe 4 - Consommer mieux, jeter moins

Réduire la production de déchets

- Réalisation du diagnostic préalable à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), concertation avec les acteurs associatifs et économiques pour définir le plan d'actions et lancement d'une consultation grand public en ligne (plus de 200 propositions collectées)
- Poursuite de la distribution de composteurs individuels et collectifs : 627 en 2022

Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

- Préparation de la révision des fréquences de collecte
- Préparation du tri à la source des biodéchets (déploiement progressif sur le territoire à partir de 2023)





Axe 5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective « à énergie positive »

Permettre l'association des citoyens dans la mise en oeuvre du PCAET

- Acquisition d'un outil de participation citoyenne et lancement d'une première consultation sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Inciter les comportements écocitoyens

- Poursuite des animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre (252 ateliers en 2022, plus de 3 900 participants)

Valoriser et soutenir les initiatives locales durables

- Mise en ligne de la cartographie des initiatives citoyennes durables fin 2021 (75 initiatives recensées, plus de 1 000 visites en 2022)
- Reconduction de la subvention en partenariat avec le SYCTOM pour soutenir les associations dans le domaine du tri et de la prévention

Porter une «Charte d'engagement du Plan Climat» des acteurs sociaux-économiques du territoire

- Création de la Charte ; déploiement auprès des premières entreprises du territoire ; Événement de signature avec les premiers partenaires prévu en 2023
- Définition du programme d'accompagnement avec les partenaires de GPSO (Agence Locale de l'Energie et du Climat, Seine Ouest Entreprise et Emploi...)

Axe 6 - GPSO, une administration exemplaire

Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables

- Aller vers l'intégration systématique de critères environnementaux dans les marchés passés par GPSO
- Assurer un suivi des prestataires afin de vérifier la bonne exécution des clauses environnementales

Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité

- Consolidation des données de consommation énergétique des bâtiments de GPSO
- Passage à un fournisseur d'électricité vert acté pour janvier 2022 ou 2023 selon les sites
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux LED en cours et baisse de l'intensité lumineuse

Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat

- Animation du réseau référents développement durable au sein des directions de GPSO pour déployer l'axe « administration exemplaire » du PCAET, avec notamment l'élaboration et le suivi d'actions en faveur de la sobriété énergétique.

Observer et piloter financièrement le développement durable

- Mise en place d'un budget carbone pour mesurer l'impact des actions du PCAET

Perspectives 2023

Energie

- Adoption du Schéma Directeur de l'Energie et mise en oeuvre des premières actions
- Renforcement des dispositifs d'incitation financière à la rénovation énergétique des logements

Adaptation au changement climatique

- Poursuite des projets de désimperméabilisation des sols, en commençant par les îlots de chaleur

Mobilité/Qualité de l'air

- Poursuite du déploiement d'un réseau de bornes de recharge électriques
- Poursuite des travaux d'aménagement en faveur des vélos identifiés dans le Plan Vélo

Déchets

- Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et mise en oeuvre des premières actions
- Ajustement des différentes collectes en porte-à-porte pour favoriser le tri
- Mise en place progressive de la collecte des déchets alimentaires



Le Plan Climat de GPSO labellisé par l'ADEME

Afin de valoriser les actions entreprises dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, GPSO s'est engagé dans une démarche de labellisation, « Territoire Engagé Transition Ecologique », délivrée par l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique).

Un label national

« Territoire Engagé Transition Ecologique » est un label national et européen porté en France par l'ADEME, l'Agence de la Transition Ecologique.

Particulièrement exigeant, il récompense les meilleures politiques énergie-climat des collectivités pour une durée de 4 ans (336 collectivités engagées ou déjà labellisées en France).

L'attribution du label se fait sur l'évaluation de la politique environnementale de la collectivité à l'instant T, et sur sa capacité à mettre en œuvre des actions dans les 4 ans.

Il est possible de gagner jusqu'à 5 étoiles sur ce label. En 2021, GPSO a obtenu 2 étoiles sur cinq.

Désormais, le territoire est pleinement mobilisé pour conserver et atteindre le niveau supérieur de cette labellisation.

Le label obtenu par GPSO a été officiellement remis à la collectivité lors de la Journée Nationale des Collectivités, organisée par l'ADEME à Lyon en septembre 2022.

Une notation basée sur 6 thématiques

Les 6 thématiques portées par GPSO pour l'obtention du label sont :

- la planification du développement territorial
- le patrimoine de la collectivité
- l'approvisionnement en énergie, et en eau, l'assainissement, les déchets
- la mobilité
- l'organisation interne
- la communication et coopération.



L'Agence Locale de l'Energie et du Climat, GPSO Energie

Structure de référence sur le territoire, l'ALEC est dotée d'une équipe d'experts qui accompagne les maîtres d'ouvrage (particuliers, copropriétés, collectivités, bailleurs sociaux) sur la maîtrise des consommations d'énergies, la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans le bâtiment, mais également sur les politiques énergie-climat engagées par les collectivités locales.

Conseils techniques, méthodologiques et stratégiques, accompagnement de projets, opérations de mobilisation des publics, sensibilisation ou encore animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale en direction de ses différents publics pour accompagner et accélérer la transition énergétique du territoire.

Le pôle habitat

Seine Ouest Renov, guichet unique de la rénovation de l'habitat de GPSO

Déclinaison du dispositif national France Renov' lancé en janvier 2022, **Seine Ouest Renov'** adresse **l'ensemble des problématiques liées à la rénovation de l'habitat** :

- rénovation énergétique
- réhabilitation de logement dégradé
- adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie.

Ce dispositif remplace les espaces conseils FAIRE.

Le guichet unique Seine Ouest Renov' permet à tous les habitants, en quelques clics, d'obtenir des informations pour leur projet, et de prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé, adapté à leur situation.

L'ALEC constitue l'une des principales cibles de ce guichet unique, et traite à ce titre plus de 80% des demandes entrantes. Les autres demandes sont quant à elles traitées par l'Opération Habitat Qualité de GPSO.

L'accompagnement des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique

L'Espace Conseil de l'ALEC est constitué d'une équipe de conseillers spécialisés dont la principale mission est d'accompagner les habitants, en logements individuels comme collectifs.

Au total, 1 179 demandes ont été traitées par l'ALEC sur l'année 2022 : 30% de ces demandes concernent des projets de copropriété, et 70% de ces demandes des projets dans des logements individuels.

Sensibilisation des habitants

L'ALEC propose deux à trois animations mensuelles à destination du grand public, afin de l'informer et le mobiliser sur les questions de transition énergétique.

Au total 21 animations (conférences, visites, balades urbaines) ont été organisées en 2022, réunissant plus de 240 participants.



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ALEC - GPSO Energie

association loi 1901 créée en mars 2008 à l'initiative de GPSO qui a pour mission de participer à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

En 2022 l'ALEC a pu renseigner

1 179 demandes de particuliers (au 1^{er} décembre 2022)

70% des demandes concernent des travaux individuels,

30% des travaux collectifs en copropriété.

Déploiement de Pass'Reno Habitat pour les projets globaux en maison individuelle

Pass'Reno Habitat (PRH) est le service public de la Métropole du Grand Paris pour la rénovation énergétique de l'habitat individuel (et micro-collectif). C'est un dispositif neutre, gratuit et indépendant qui soutient les propriétaires dans leurs projets de travaux de rénovation en leur proposant un accompagnement de A à Z assuré par un conseiller France Rénov'. Grâce à sa plateforme web, Pass'Reno Habitat met les propriétaires en relation directe avec des professionnels de la rénovation, Reconnus Garants de l'Environnement (RGE).

Afin de mobiliser des professionnels du territoire sur ce dispositif, l'ALEC a travaillé à sa promotion auprès des partenaires locaux et des professionnels tout au long de l'année. Une rencontre "Jeudi technique" a été organisée en novembre à la Maison de la Planète, dans le but de mobiliser les professionnels ; elle a rassemblé une trentaine de participants.

A la fin de l'année 2022, 59 particuliers ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé via le PRH.

L'accompagnement des copropriétés

Avec près de 5 000 copropriétés sur son territoire (représentant 75% du nombre de logements), ayant majoritairement une mauvaise performance énergétique, GPSO dispose d'un gisement important d'économies d'énergie, à condition de pouvoir aider ces copropriétés à mener à bien des projets ambitieux de rénovation énergétique.

La plateforme Coach Copro®

CoachCopro® est une plateforme en ligne permettant à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans des démarches de rénovation énergétique. Cet outil, créé par l'Agence Parisienne du Climat (APC) en 2013, est déployé sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.

L'accompagnement des copropriétaires dans la conduite de leur projet s'appuie sur les différents services de l'outil CoachCopro® : centre de ressources regroupant documentation et outils support, parcours de rénovation individualisé, tableau de bord partagé entre copropriétaires, annuaire des professionnels de la rénovation affiliés et carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.

Les données du CoachCopro® de l'ALEC contribuent à alimenter l'observatoire métropolitain de la rénovation énergétique piloté par l'APC.

183 nouvelles copropriétés ont été suivies en 2022, représentant 7 662 logements supplémentaires. Au total 673 copropriétés sont enregistrées sur le CoachCopro®, représentant 30 514 logements.

Pré-instruction de l'aide de la Métropole du Grand Paris pour encourager les copropriétés à rénover

En vue d'encourager les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique, la Métropole du Grand Paris a ouvert, à l'automne 2021, une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic technique global et/ou une partie de la prestation à la maîtrise d'œuvre. Les demandes et dossiers de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par l'ALEC via le CoachCopro®.

Cette nouvelle aide a fait l'objet de 49 demandes abouties depuis son lancement et a ainsi permis aux copropriétés de mieux connaître l'ALEC et de se faire ensuite accompagner.



Copropriété faisant l'objet de travaux de rénovation énergétique

Coach Copro®

673 copropriétés suivies représentant 30 514 logements

Sensibilisation des habitants

21 animations représentant 240 participants

Un nouveau public accompagné : le petit tertiaire privé

Cette appellation concerne les PME/TPE occupant des locaux de moins de 1 000 m² (commerces, bureaux, artisans...). Suite à un diagnostic territorial réalisé en 2022, il a été décidé de concentrer l'action de l'ALEC sur la cible des bureaux, ceux-ci apparaissant comme les plus énergivores.

Le début d'année a ainsi permis à l'ALEC de préparer l'accompagnement technique à destination de ce nouveau public, et de le tester sur 2 entreprises.

Deux niveaux de service sont ainsi proposés :

- Un conseil par téléphone
- Un conseil poussé accompagné d'une visite technique donnant lieu à un rapport.

L'équipe a également participé à plusieurs événements destinés aux TPE et PME tertiaires (2 masterclass avec la CCI, Chambre de Commerce et d'Industrie) pour faire connaître ses services.

Le pôle collectivités

Le pôle collectivités de l'ALEC joue un rôle essentiel d'aiguillon et de facilitateur auprès des collectivités du territoire, sur les sujets énergie-climat et énergie-bâtiments. Il alimente ainsi les différentes réflexions des collectivités du territoire, et les appuie dans la définition puis la mise en œuvre opérationnelle de leurs stratégies.

Accompagnement de GPSO

L'année 2022 a été riche en production de documents stratégiques pour GPSO : Schéma Directeur de l'Energie, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ou encore Budget Carbone. Sur chacun de ces exercices, le pôle collectivités de l'ALEC a pu participer aux réunions de travail, ou apporter une contribution sous la forme d'une note détaillée.

A cela s'ajoutent des retours sur l'expérimentation du Territoire Intelligent pour identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur, la participation aux réunions de référents développement durable des villes et des propositions sur les indicateurs du Plan Climat.

L'ALEC a également animé un atelier « Fresque du climat » pour les référents développement durable de GPSO, qui a mobilisé 8 agents. Enfin, elle participe au plan d'actions sur la sobriété énergétique interne à GPSO, mis en œuvre à l'automne, et forme les agents aux consignes qui ont été décidées dans le cadre de ce plan.

Accompagnement des villes

Action particulièrement marquante de l'année, **l'ALEC a pu animer des ateliers « Fresque du climat » auprès des élus et agents de 4 villes en 2022 : Chaville, Marnes-la-Coquette, Vanves et Ville-d'Avray.** Elles étaient suivies de temps de réflexion sur les possibilités d'actions à mettre en œuvre à l'échelle de chaque commune. La connaissance des politiques publiques en place a représenté une véritable plus-value dans les échanges animés par l'équipe de l'ALEC.

Ces ateliers ont permis de toucher une centaine de personnes, majoritairement des élus, et quelques directeurs et agents communaux.

Deux ateliers de sensibilisation « Sobriété » ont également été proposés à la ville d'Issy-les-Moulineaux, visant à exposer les actions à mettre en œuvre pour réaliser des économies d'énergies dans les locaux. Ces 2 ateliers ont permis de toucher 55 agents

Enfin, les villes d'Issy-les-Moulineaux, de Marnes-la-Coquette, de Vanves et de Ville-d'Avray ont été accompagnés sur la saisie OPERAT, plateforme qui permet le recueil et le suivi des consommations d'énergie dans le secteur tertiaire.

Mise en réseau des acteurs

Dans un souci de diffusion de l'information, et d'échanges entre collectivités, le pôle collectivités a organisé :

- un atelier d'échanges bâtiments (3 participants)
- une réunion d'échanges sur la sobriété énergétique avec les interventions de GRDF et EDF (8 participants).



Travaux de rénovation énergétique en maison individuelle



Site de GPSO Energie

Les subventions aux travaux d'isolation et à la promotion d'énergies renouvelables

Consommer moins d'énergie est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour accompagner les habitants du territoire désireux de réduire leur consommation d'énergie, GPSO a mis en place des subventions pour l'isolation de toiture et l'installation d'équipements à énergies renouvelables, à travers le dispositif DECLIC.

Bilan de l'année 2022

GPSO propose une subvention sur l'installation des équipements suivants :

- Chauffe-eau solaire individuel
- Système solaire combiné
- Pompe à chaleur géothermique
- Système solaire photovoltaïque
- Bois énergie (poêle à bois et chaudière automatique, hors bûche)
- Isolation thermique de la toiture (construction antérieure au 1^{er} janvier 1990)

**En 2022, 34 subventions ont été accordées.
44 500 € de subventions ont été versées par GPSO.**

Ces aides ont permis d'aider au financement de plus de 430 000 € de travaux d'isolation ou de changement de système de chauffage pour un équipement renouvelable.

Près de trois-quart de ces demandes concernaient l'isolation de toiture.

Par ailleurs, dans le cadre du PCAET, une refonte du dispositif DECLIC est engagée pour 2023.

Cartographies en ligne

Afin d'accompagner les habitants du territoire dans leurs prises de décisions pour économiser l'énergie, deux cartographies sont disponibles sur le site internet de GPSO.

La carte de la thermographie aérienne montre les déperditions de chaleur des toitures du territoire et sert de pré-diagnostic à l'isolation de toitures.

Une carte du potentiel solaire a également été proposée au public en 2013. Elle a été mise à jour avec les dernières données publiées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) en 2019. Elle permet un premier aperçu de l'ensoleillement des toitures avant de penser à installer des équipements solaires.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



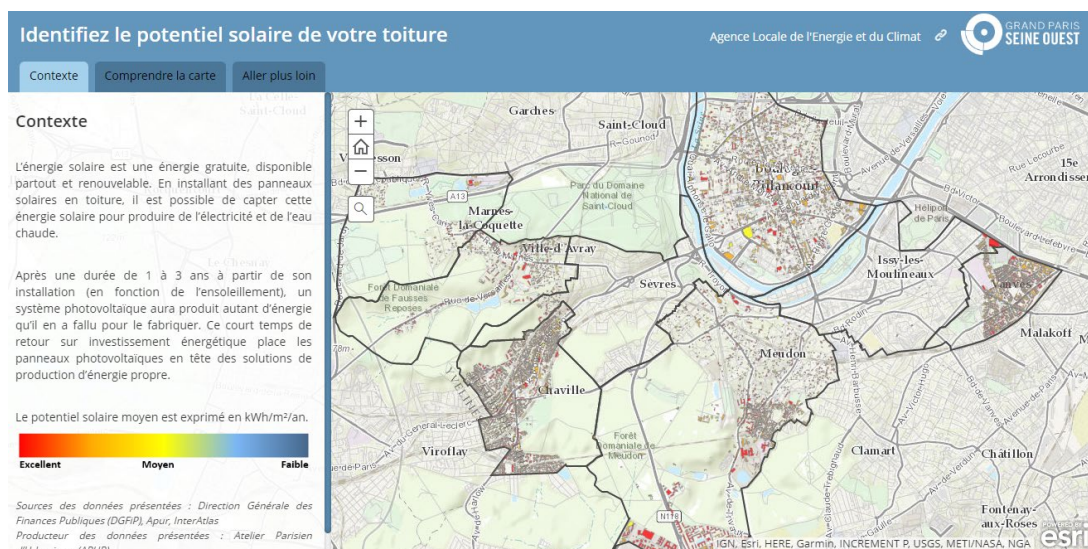
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

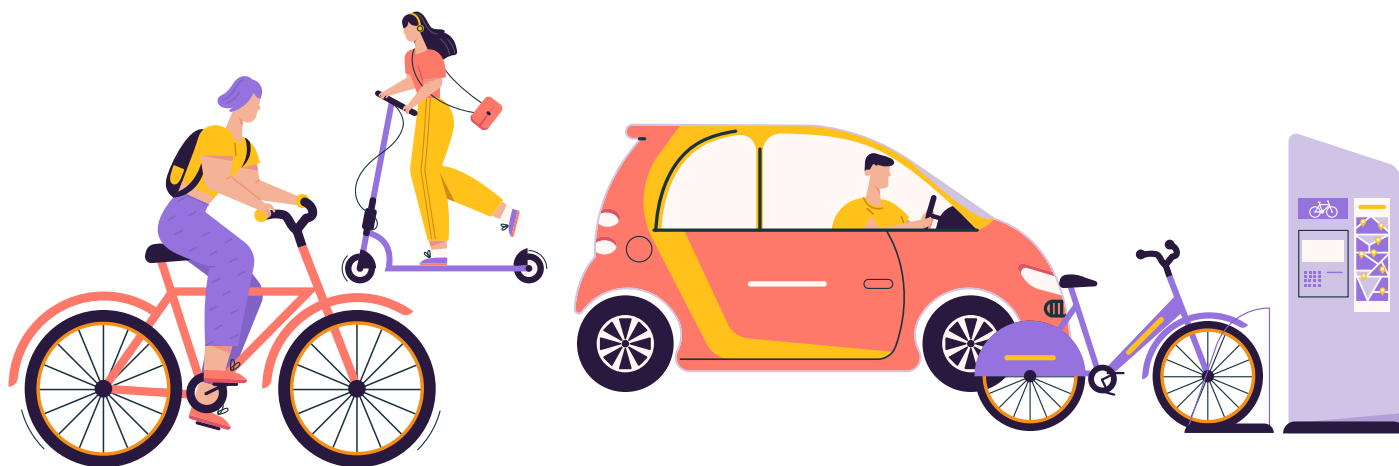


carte de la thermographie



carte du potentiel solaire





Vers une mobilité décarbonée

GPSO œuvre au quotidien pour une mobilité plus durable, en contribuant au renforcement du maillage des transports en commun, en participant à l'émergence des projets de transport de demain et en encourageant les mobilités actives, décarbonées, et alternatives à la voiture lorsque cela est possible.

Transports urbains

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 6 lignes de transport urbain et 6 circuits de ramassage scolaire. Ces services ont une même vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune, et de desserte « inter-quartiers » complémentaire au réseau francilien.

Les transports scolaires

GPSO pilote un marché de transport en autocars, commun avec les villes du territoire, qui permet d'assurer à la fois la desserte des circuits scolaires et les besoins de transports par car des villes (sorties scolaires, événements...).

3 autocars sur les 4 effectuant du transport scolaire matin et soir sont réutilisés par les villes de Meudon,

Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux pour les sorties scolaires et périscolaires en journée. Depuis la rentrée 2021, les 4 autocars effectuant le transport scolaire sont 100% électriques.

Ce choix a été opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO et par souci d'exemplarité.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Grand Paris Express

Grand Paris Express est le projet majeur des toutes prochaines années en matière de déplacements dans la Métropole du Grand Paris. **GPSO est particulièrement concerné avec l'implantation de trois nouvelles gares de la future ligne 15 Sud.**

Pour faciliter l'accès à ces nouvelles gares, les partenaires de la mobilité, dont GPSO, travaillent en étroite collaboration avec les villes pour que l'ensemble des modes de déplacements soient bien pris en compte, en intermodalité avec le futur métro : marche à pied, bus, vélo...

Pour chacune des gares, GPSO participe à la définition et l'aménagement des espaces publics et des équipements d'intermodalité.

Les futures gares

Pont de Sèvres – Ile Seguin

Située à Boulogne-Billancourt, en limite de Sèvres, la gare s'insère près de la gare routière, à l'extrémité d'une passerelle piétonne vers l'Ile Seguin et du Pont de Sèvres.

La gare s'ouvre vers les nombreux projets urbains dont fait l'objet le secteur, et permet la desserte des quartiers du Vieux Pont de Sèvres, du Trapèze et de l'Ile Seguin.

Issy RER

La gare Issy RER est implantée sous la place Léon Blum avec une entrée principale située dans un bâtiment « signal », à l'angle de l'avenue Aristide Briand et de l'avenue de Verdun.

La correspondance avec le RER C sera assurée via un couloir souterrain. Les accès aux quais du RER C, les quais et le bâtiment voyageurs seront réaménagés. Les cheminements piétons entre le boulevard Rodin et la place Léon Blum seront reconfigurés et le talus SNCF modifié.

Fort d'Issy/Vanves/Clamart/Malakoff

À la jonction des communes de Clamart, Malakoff, Issy-les-Moulineaux et Vanves, la gare desservira largement les quartiers alentours. La Ligne 15 sera ici en correspondance directe avec la ligne N du Transilien.

Côté Issy-les-Moulineaux et Vanves, l'accès se fera par une longue verrière.



Gare Pont de Sèvres - Ile Seguin ©Société du Grand Paris /Agence Duthilleul



Gare d'Issy ©Société du Grand Paris / Icade -Architecture Studio



Parvis de la gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart ©Société du Grand Paris / Philippe Gazeau

Le Plan Vélo territorial

Les déplacements représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. **Le Plan Vélo est donc un axe structurant du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Il vient confirmer l'engagement de GPSO en faveur des modes de déplacements moins polluants, pour une ville agréable et accessible à pied et à vélo.

En 2019, le Plan Vélo a démarré avec une phase de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir les enjeux et attentes des habitants et usagers.

Les changements d'habitude en 2020 suite au confinement, puis déconfinement, ont ensuite modifié profondément les pratiques et les modes de déplacement.

L'usage du vélo en ville a fortement augmenté, accélérant l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, les « coronapistes », sur les voies départementales, tandis que les aménagements sur les voies territoriales ont rendu l'usage du vélo plus facile et plus sécurisé.

Le Plan Vélo a été adopté à l'unanimité en Conseil de Territoire en juin 2022. Il a pour ambition la constitution d'un réseau de 93 kilomètres de réseau cyclable structurant sécurisé pour mailler le territoire et renforcer la connexion entre les villes. Il définit un programme d'actions réalisables en 5 ans, avec les objectifs suivants :

- **3 fois plus de déplacements à vélo** sur les axes principaux
- **2 fois plus de places de stationnement vélo** dans l'espace public
- **L'organisation de 65 ateliers par an sur le territoire** pour informer et former à la pratique du vélo, aux petites réparations, ou encore aux bonnes pratiques contre le vol.

Afin d'atteindre ces objectifs, **les études et travaux d'aménagements et les équipements se poursuivront en 2023** : limitation de vitesse à 20 ou 30 kilomètres/heure, mise en place de contre-sens cyclables, de panneaux de signalisation, d'arceaux vélos...

Ces aménagements s'accompagnent du déploiement d'un ensemble de services et accompagnement pour les cyclistes. Des nouvelles stations Velib', des petites stations de réparation ou des pompes à vélo seront notamment installées dans l'espace public.

Une enveloppe de 15 M€ est inscrite au budget de GPSO entre 2021 et 2025 afin de réaliser l'ensemble de ces actions.

SEINE OUEST

À VÉLO



Velib' : une progression continue depuis le déconfinement

En 2018, GPSO, en concertation avec les villes du territoire, a renouvelé son engagement en faveur de l'écomobilité avec le déploiement progressif du nouveau service Velib' Métropole. Fin 2022, cet engagement s'est traduit par un total de **64 stations opérationnelles sur le territoire**.

La flotte est composée à 40% de vélos électriques, particulièrement appréciés pour rejoindre les stations les plus hautes du territoire.

Ce système de vélos en libre-service offre aux usagers la possibilité de se déplacer sur un périmètre élargi à la Métropole du Grand Paris, en complémentarité avec les autres moyens de transport déjà disponibles : fin 2022, on compte 1 402 stations Velib' et près de 17 000 Velib' en circulation sur la Métropole.

Fréquentation mensuelle des stations Velib' sur GPSO

en 2022
220 400

en 2021,
164 300

soit + 34%



Plan Vélo de GPSO

	Nombre de stations commandées	Nombre de stations en service	Prévision de déploiement
Boulogne-Billancourt	29	29	100% des stations opérationnelles
Issy-les-Moulineaux	22	16	5 stations en travaux, 1 en étude
Vanves	7	7	100% des stations opérationnelles
Meudon	6	4	2 stations en étude
Sèvres	6	4	1 station en travaux, 1 en étude
Chaville	4	3	1 station en étude
Ville-d'Avray	2	1	1 station en étude
Total GPSO	76	64	



Ateliers de réparation de vélos

Sensibilisation au partage de l'espace public

Un livret « **Partageons la rue** » rappelant les règles de circulation et de bonne conduite pour l'ensemble des usagers de l'espace public, quel que soit leur mode de déplacement (automobilistes, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés ou de trottinettes) a été largement diffusé auprès des habitants du territoire au printemps 2022.



Encourager l'usage de véhicules électriques

Tarification préférentielle

GPSO propose une tarification préférentielle pour le stationnement sur voirie pour les véhicules électriques : les résidents qui disposent d'un véhicule 100 % électrique peuvent s'inscrire en tant que « Résident basse émission » et bénéficier alors d'une remise de 50% sur les forfaits « Résident » classiques.

Réseau de bornes de recharge

GPSO accompagne la mise en place d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public pour les véhicules électriques, et a décidé d'en confier l'installation et la gestion au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France.

Fin 2019 et début 2020, des stations ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation. Ces sites ont tous été équipés de bornes à recharge accélérée (22 kW).

Ensuite, deux solutions ont été mises en œuvre séparément ou de manière combinée :

- L'utilisation des anciennes bornes de recharge Autolib en les remettant en service pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible. Ces bornes sont principalement destinées à l'usage des résidents.

- L'installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, 24 kW DC ou même 50 kW DC) à proximité des pôles d'attractivités ou des secteurs à forte rotation de stationnement. Les recharges sont plus rapides.

A fin 2022, le SIGEIF a installé 48 bornes de recharge, correspondant à 162 places de recharge pour véhicules électriques.

D'autres opérateurs sont également présents : Metropolis et E55C à Issy-les-Moulineaux.

Fin 2022, on compte 214 places pour la recharge des véhicules électriques sur voirie dans les 8 villes de GPSO.

Des véhicules électriques partagés

Dès la fin du service de véhicules électriques en libre-service Autolib', **GPSO a développé de nouvelles solutions pour faciliter l'accès à une offre de véhicules partagés sur le territoire.**

Autopartage en boucle

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est souvent nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.

La station **Communauto**, expérimentée avec succès à Sèvres, continue de rendre service aux habitants du centre-ville et a même été doublée par une deuxième station Place Gabriel Péri.

Voitures et scooters en free-floating

Le free floating permet aux conducteurs d'emprunter un véhicule ou un scooter à n'importe quel moment, sans réservation préalable. Les véhicules sont disponibles sur la voirie.

Deux services de voitures électriques en libre-service sont disponibles pour les habitants de Boulogne-Billancourt, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves : **Zity et Free2move**.

Sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, les usagers peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec **Cityscoot**, présent depuis 2017, et **Cooltra**, déployé en 2022.

La logistique urbaine

GPSO a été choisi comme territoire d'expérimentation pour le projet logistique « Évolue » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Fret de la Région Île-de-France. Ce partenariat avec France Supply Chain by Aslog, l'Institut du Commerce et le Club Déméter concourt à affiner notre connaissance des flux pour proposer des réponses opérationnelles pragmatiques à la chaîne logistique dans une démarche innovante et de développement durable.

Le conseil en mobilité pour les entreprises

GPSO accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, des actions d'informations, de sensibilisation et d'accompagnement sont proposées aux entreprises du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de Plan de mobilité, informations sur l'offre de mobilité à proximité de leur site, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques.

L'évolution de la politique de stationnement en 2022

La politique de stationnement de GPSO a pour objectif un partage équilibré de l'espace public, en réservant notamment des emplacements aux deux-roues, livraisons et personnes à mobilité réduite. Le stationnement payant permet également d'améliorer le fonctionnement général de la ville en libérant les places de stationnement des véhicules « ventouses », ce qui fluidifie la circulation, diminue la pollution, améliore l'accès aux commerces et facilite l'activité des professionnels.

Les tarifs du stationnement sur voirie et en parc ont notamment pour objectif de favoriser la rotation dans les zones commerçantes (zone rouge), de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement au bénéfice de tous les types d'utilisateurs.

D'autres évolutions sont également en cours pour rendre le stationnement plus intelligent, et inclure notamment du stationnement sécurisé pour les vélos que ce soit dans les parcs en ouvrage ou sur la voirie.

Depuis le mois d'avril 2022, la gestion du stationnement payant dans les villes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves est confiée au prestataire Indigo, qui gère également le stationnement payant à Meudon, Boulogne-Billancourt et Ville-d'Avray.





La rénovation du patrimoine d'éclairage public

Afin de diminuer la consommation d'énergie du territoire et de réduire la pollution lumineuse, GPSO modernise les infrastructures d'éclairage public dans les villes du territoire. Le matériel et son positionnement sont ainsi adaptés pour obtenir un éclairage plus efficient et réduire les nuisances visuelles.

Un plan de rénovation d'envergure sur l'ensemble du territoire

GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public, dans le but de réduire les coûts énergétiques, la production de dioxyde de carbone et de déchets, la pollution lumineuse, ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. La mise en place progressive d'une télégestion permet également de limiter les déplacements des techniciens.

100% LED à Boulogne-Billancourt et Sèvres

Dans ces deux villes, un Partenariat Public-Privé (PPP) d'un montant global de 108M€ a permis d'engager depuis 2008 une opération d'investissement sans précédent de 52M€. **Les derniers travaux ont été effectués en 2022 pour passer à un équipement 100% LED sur ces 2 villes, ce qui représente une baisse de 55% de la consommation électrique** (de 5,4 GW/heure à 2,4 GW/heure).

Pour les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray, le schéma directeur de l'éclairage public mis en œuvre depuis 2010 fixe les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations.

De nouvelles mesures en faveur de la sobriété énergétique en 2022

Depuis le 1er janvier 2022 pour les bâtiments et sites assimilés (fontaines, arrosages...), et à compter du 1er janvier 2023 pour les installations d'éclairage public et de feux tricolores, **l'ensemble de l'énergie électrique fournie sera d'origine verte « standard »**, qui garantit que l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable (hors hydraulique) et injectée dans le réseau électrique. Le volume représente environ 12 000Mwh à l'année.

Des adaptations du fonctionnement de l'éclairage public ont été prises à partir de début octobre afin de diminuer les consommations d'énergie. Pour certaines villes comme Chaville, Meudon, ou Ville-d'Avray, des extinctions sont réalisées entre 1h et 5h du matin et pour d'autres, l'intensité lumineuse est diminuée fortement comme Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, ou Vanves.

Enfin, un **Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière (SCAL)** est lancé afin de définir les besoins et les prescriptions à mettre en place sur le territoire en matière d'éclairage. Ce document cadre sera joint au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (qui sera approuvé en 2024).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Bilan des chantiers 2022

Les travaux concernent la rénovation du matériel ou des réseaux avec passage en LED lorsque la source lumineuse est remplacée.

Boulogne-Billancourt (dans le cadre du PPP) :

- Boulevard d'Auteuil : 87 points lumineux
- Rue Tourelle section Nord : 28 points lumineux
- Rue Joseph Bernard : 5 points lumineux
- Avenue Charles De Gaulle : 14 points lumineux
- Quai sous Pont Saint Cloud : 20 points lumineux
- Pont d'Issy : 9 points lumineux
- Impasse Louis Lumière : 3 points lumineux
- Square Morizet : 3 points lumineux

Chaville (300 000 €)

- Allée des Postillons : 9 points lumineux
- Square du Doisu : 5 points lumineux
- Route Sablée : 9 points lumineux
- Rue Albert Perdreux : 18 points lumineux
- Rue Léo Lagrange : 6 points lumineux
- Rue Vital Foucher : 10 points lumineux
- Rue Marcel Rebard : 13 points lumineux
- Rue des Combattants : 9 points lumineux

Issy-les-Moulineaux (645 000 €)

- Rue Jules Guesde : 52 points lumineux
- Pont D'Issy : 9 points lumineux
- Quartier des Chartreux : 71 points lumineux
- Rue du passeur de Boulogne : 5 points lumineux
- Rue de l'abbé Derry : 32 points lumineux
- Rue Emile Zola : 10 points lumineux
- Rue Etienne Dolet : 16 points lumineux
- Rue de Verdi : 7 points lumineux
- Rue Marcelin Berthelot : 12 points lumineux
- Rue de Vaudétard : 36 points lumineux
- Rue Voltaire : 8 points lumineux
- Rue Tolstoï : 9 points lumineux
- Boulevard Garibaldi : 28 points lumineux
- Passage Vaudétard : 3 points lumineux

Marnes-la-Coquette (88 000€)

- Parking Yves Cariou : 3 points lumineux
- Avenue du Bois (tranche 2) : 11 points lumineux

Meudon (800 000 €)

- Rue Babie : 6 points lumineux
- Rue du Général Gouraud : 14 points lumineux
- Rue Porto Riche : 14 points lumineux
- Rue Marthe Edouard : 14 points lumineux
- Rue Obeuf : 7 points lumineux
- Sentier des Mauduits : 5 points lumineux
- Chemin de Saint Cloud : 12 points lumineux
- Ruelle des ménagères : 3 points lumineux
- Rue Jeanne Braconnier- Maréchal Juin : 42 points lumineux
- Rue Basse de la terrasse : 21 points lumineux

Sèvres (dans le cadre du PPP)

- Allée du Bosquet : 8 points lumineux
- Rue Alphonse Robert : 5 points lumineux
- Impasse des Soupirais : 6 points lumineux
- Rue des Rossignols : 21 points lumineux
- Rue des Soupirais : 13 points lumineux
- RD910 : 102 points lumineux

Vanves (253 000 €)

- Rue Marcel Yol : 8 points lumineux
- Rue Eugène Baudoin : 8 points lumineux
- Rue Victor Hugo : 7 points lumineux
- Rue Gambetta : 7 points lumineux
- Rue Henri Martin : 11 points lumineux

Ville-d'Avray (240 000 €)

- Avenue Thierry : 26 points lumineux
- Sente du Docteur Bosvieux : 7 points lumineux

Perspectives 2023

Boulogne-Billancourt (dans le cadre du PPP) :

- Rue du Port : 13 points lumineux
- Rue Yves Kermen : 24 points lumineux

Chaville

- Quartier de l'Ursine (fin du passage en basse tension)
- Rue du Pavé de Meudon : 7 points lumineux
- Rue de Jouy : 9 points lumineux
- Sentier de la fontaine Henri IV : 5 points lumineux

Issy-les-Moulineaux

- Remplacement des lanternes 250 W quartier centre-ville et Val de Seine : 215 points lumineux
- Sentier du Chemin de fer : 8 points lumineux
- Rue d'Erean : 13 points lumineux
- Allée des Moulineaux : 7 points lumineux
- Rue Rouget de Lisle : 27 points lumineux
- Cours Sint Vincent : 41 points lumineux
- Mail Alfred Boucher : 4 points lumineux
- Allée Maximilien Luce : 3 points lumineux
- Rue du 4 septembre : 16 points lumineux
- Rue Jean Jaurès : 5 points lumineux

Marnes-la-Coquette

- Avenue des Vallées (+ escalier) : 7 points lumineux

Meudon

- Rue Terre Neuve : 9 points lumineux
- Sentier Latéral : 9 points lumineux
- Rue du Cerf : 14 points lumineux
- Rue De Mun : 19 points lumineux
- Rue Jules Hetzel : 10 points lumineux
- Rue Pierre et Marie Curie : 8 points lumineux
- Rue Edouard Laferrière : 7 points lumineux
- Rue Georges Vogt : 7 points lumineux
- Rue Eliane : 4 points lumineux
- Rue Valentine : 6 points lumineux

Sèvres (dans le cadre du PPP)

- Escalier Brimboration : 3 points lumineux

Vanves

- Rue Jean Bleuzen : 71 points lumineux
- Rue de Solferino : 5 points lumineux
- Square du 11 novembre : 16 points lumineux
- Rue Pruvot : 2 points lumineux
- Rue Victor Bach : 8 points lumineux
- Rue d'Issy : 23 points lumineux
- Rue Jean Jaurès : 20 points lumineux

Ville-d'Avray

- Rue Corot (tranche 2) : 12 points lumineux

Renforcer la cohésion sociale

La cohésion sociale
implique de façon générale
le renforcement de la solidarité.

GPSO y participe
en définissant des politiques
d'aménagement, d'urbanisme,
d'habitat et d'emploi ambitieuses
et en mettant en œuvre
un programme pluriannuel de travaux
rendant l'espace public
agréable à vivre et
accessible à tous.



1 PAS
DE PAUVRETÉ



2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE





Aménager durablement

Depuis le 1er janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO s'est vu transférer la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement. A l'interface entre les compétences stratégiques exercées par GPSO (urbanisme, mobilité, développement durable, habitat) et ses actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts), l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner les politiques et ambitions de GPSO en matière de développement durable.

Les opérations d'aménagement réalisées par GPSO

La prise de compétence actée en 2018 s'est traduite par le transfert à GPSO de 8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté).

Boulogne-Billancourt

- ZAC Seguin Rives de Seine (74ha) – en cours de réalisation avec la Société Publique Locale (SPL) Val de Seine

Issy-les-Moulineaux

Opérations livrées :

- ZAC Forum de Seine (13ha)
- ZAC Cœur de Ville (3 ha)
- ZAC Corentin Celton (15ha)
- ZAC Centre-ville multisites (6ha)

En cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest

Aménagement :

- ZAC Pont d'Issy (10ha)
- ZAC Léon Blum (17ha)

Meudon

Opération d'aménagement de Meudon-sur-Seine (6ha) en cours de réalisation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

En complément du transfert de ces opérations, GPSO a pris en charge d'autres projets depuis 2019, notamment à Boulogne-Billancourt et Sèvres, et participe à la préfiguration d'opérations à venir, notamment à Issy-les-Moulineaux ou encore Meudon. Les aspects environnementaux de ces projets sont essentiels pour GPSO.

A Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild constitue un secteur stratégique en mutation pour le territoire : un site classé, contenant un parc de 15 ha abritant des espèces arborées de très grande qualité, et constituant un réservoir de biodiversité. Le site classé accueille également le Château Rothschild dont la rénovation est prévue par un opérateur privé, ainsi qu'un hôpital d'envergure nationale (Ambroise Paré), qu'un projet d'agrandissement va venir conforter dans les années à venir. La restructuration de la partie sud du site classé (secteur dit de l'Abreuvoir) est à l'étude, ainsi qu'un projet global d'aménagement du parc et un plan de gestion du patrimoine végétal.

A Sèvres, le projet «Coeur de Ville» a connu des avancées significatives en 2022, avec notamment la réalisation d'études de programmation commerciale et d'amélioration des espaces publics, dont l'un des objectifs est de végétaliser, apaiser et restaurer

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



l'attractivité de ce cœur de ville extrêmement minéralisé. La volonté de revaloriser la place de l'eau ou encore la création d'îlots de fraîcheur guident le réaménagement de ces espaces publics, conformément aux souhaits largement exprimés par les Sévriens lors de la concertation qui s'est déroulée du 1er juillet au 15 septembre 2021.

A Issy-les-Moulineaux, le site Hydroseine dispose d'une superficie de 6,1 ha au nord de la ville, entre les rues Rouget de Lisle, Camille Desmoulins et du Bateau-Lavoir. Composé en majorité de bâtiments de bureaux datant des années 1980, ce secteur ne répond plus aux actuels modes de travail. Afin de s'inscrire en continuité avec le tissu urbain voisin du Pont d'Issy, et en raison de la proximité immédiate de la gare Issy-Val-de-Seine (RER C et Tramway 2), le secteur sera réaménagé et requalifié dans le but de moderniser son image et créer une mixité fonctionnelle entre les différents usages (bureaux, commerces et logements, y compris sociaux et intermédiaires à hauteur de 25% minimum). L'utilisation de l'hydrogène sera au cœur du projet, à travers une collaboration avec le Sycotm (l'Agence métropolitaine des déchets ménagers).

Il s'agit aussi de créer un poumon vert en regard du parc Suzanne Lenglen, et de redynamiser l'axe commercial de la rue Rouget de Lisle, dans la continuité de la halle gourmande du Pont d'Issy.

Les études de définition du projet se sont poursuivies en 2022 ; elles ont été confiées à la SPL Seine Ouest Aménagement par GPSO et la Ville d'Issy les Moulineaux.



ZAC Cœur de Ville Issy-les-Moulineaux

Le référentiel d'aménagement durable

S'inscrivant le cadre de son Plan climat, GPSO a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un futur référentiel de l'aménagement durable. Ce futur référentiel à destination des constructeurs, aménageurs et gestionnaires d'espaces publics du territoire aura vocation à constituer un outil partagé, porteur et diffuseur des préconisations portées par GPSO et les villes en matière d'aménagement durable de son territoire.

Les travaux se poursuivront avec les services de GPSO et des villes, les promoteurs, les élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement, en lien avec la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en cours.

Il s'agira ainsi de faire émerger une vision commune de l'aménagement durable au sein de GPSO.

La construction de deux nouveaux centres techniques à Boulogne-Billancourt et Meudon

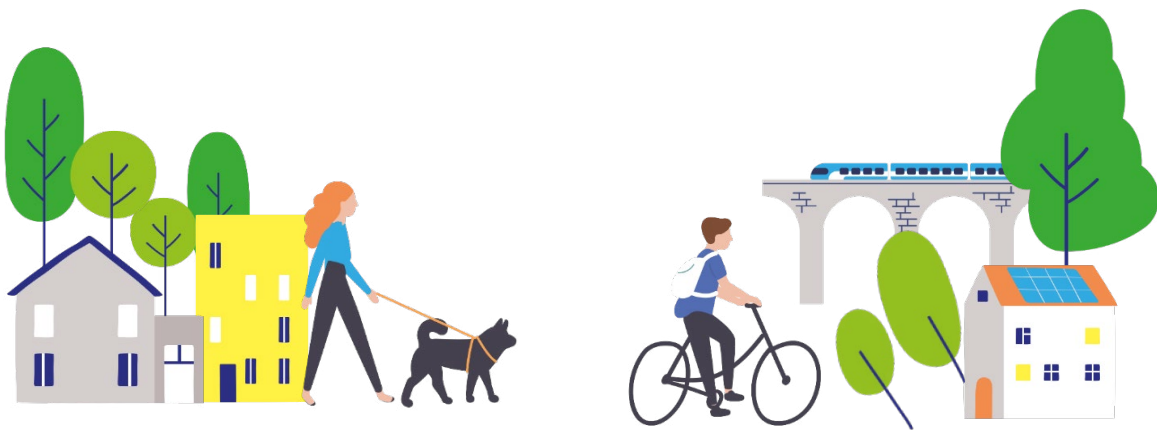
GPSO a lancé en juillet 2022 deux missions de programmation architecturale pour la construction de ces deux nouveaux centres techniques, qui accueilleront les services techniques de GPSO et des Villes au sein d'équipements communs. Les agents de ces centres techniques assurent au quotidien les services de proximité nécessaires à la population.

Outre l'ambition de construire des bâtiments plus fonctionnels et de permettre de meilleures conditions de travail aux agents, ces projets s'inscriront dans des démarches de construction durable exemplaire.

Le projet de Meudon, situé à proximité de la forêt, et celui de Boulogne-Billancourt, situé à proximité de la Seine et du site classé Rothschild, comporteront un volet environnemental et énergétique devant conduire à la construction de bâtiments vertueux et respectueux de l'environnement dans lesquels ils s'inscriront.

GPSO a souhaité que la conception de ces projets suive la démarche Bâtiment Durable Francilien (BDF) portée par Ekopolis.

GPSO a également mis en œuvre une démarche de coconstruction avec ses agents et ceux des villes, afin que ceux-ci participent activement à la définition du programme de leurs futurs lieux de travail. Le futur centre technique de Boulogne-Billancourt regroupera 238 agents, dont 165 agents GPSO, 65 agents de la ville, et 8 agents de l'EPI 78-92. Le futur centre technique de Meudon regroupera 172 agents, dont 120 agents de GPSO et 52 agents de la Ville de Meudon.



Urbanisme durable

Doté de la compétence «urbanisme» depuis le 1er janvier 2016, GPSO gère l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces documents à la fois stratégiques et réglementaires visent à répondre à des enjeux majeurs tels que :

- Préserver l'attractivité du territoire en conciliant les enjeux sociaux, environnementaux et économiques, afin d'assurer la qualité de vie des habitants
- Conduire la transition écologique au sein d'un territoire résilient et adapté au changement climatique
- Assurer la préservation du patrimoine bâti et paysager du territoire.

En 2022, GPSO a lancé l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi), afin d'élaborer un document commun aux 8 villes du territoire, en cohérence avec leur identité et leur complémentarité.

Evolution des PLU

Dans l'attente de l'approbation du PLUi prévue en 2024, les dispositions des PLU des villes restent applicables. GPSO est compétent pour les faire évoluer à la demande des villes afin de les adapter aux nouveaux enjeux urbains, prendre en compte l'évolution des projets et introduire des mesures en faveur du développement durable.

Durant l'année 2022, une procédure d'évolution du PLU communal de Ville-d'Avray a été achevée, en réponse à plusieurs objectifs, notamment :

- favoriser la mise en oeuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le centre-ville, visant notamment la diversification des logements, le renforcement de l'offre de commerces de proximité et de services de santé ainsi que la mise en valeur des espaces publics
- Mettre à jour et préciser les normes de stationnement pour les véhicules motorisés, en cohérence avec les évolutions de réglementation.

Diagnostics patrimoniaux

Des diagnostics patrimoniaux, architecturaux et paysagers avaient été réalisés sur les communes de Chaville, Vanves et Sèvres en 2021. Ces études ont également été menées sur les communes de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon et Ville-d'Avray en 2022. Elles ont permis d'**identifier les enjeux et les outils de protection du patrimoine à mettre en œuvre, notamment dans le cadre du futur PLUi.**

Ces diagnostics ont pour objectif d'**améliorer les protections du patrimoine naturel et bâti tout en intégrant les enjeux des transitions écologique et énergétique.**



Elaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Site Patrimonial Remarquable de Marnes-la-Coquette

Marnes-la-Coquette possède un riche patrimoine urbain, paysager et architectural qu'elle a souhaité préserver par la mise en place, sur le centre-bourg et ses alentours, d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1996, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) en 2016.

En 2021, à la demande de la Ville, GPSO a lancé une procédure de révision du SPR afin de l'accompagner d'un nouvel outil réglementaire : le Plan de Valorisation Architectural et Paysager (PVAP). Cette révision a pour but d'améliorer les protections du patrimoine naturel et bâti au sein du SPR, tout en intégrant les enjeux des transitions énergétique et écologique.

La procédure est suivie par une commission locale du SPR composée d'élus, de représentants de l'Etat et de personnes qualifiées. En 2022, ce projet a fait l'objet d'une concertation du public, notamment lors de réunions publiques et de réunions de la commission extra-municipale d'urbanisme de Marnes-la-Coquette.

La procédure doit se poursuivre en 2023 avec l'arrêt du PVAP, suivi de la consultation des personnes publiques associées et de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique avant son approbation finale.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Véritable document de planification stratégique et réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) déterminera les orientations du territoire pour les dix à quinze prochaines années au regard des différents enjeux liés au cadre de vie, et fixera également les règles de construction, de développement ou encore de préservation du patrimoine architectural et naturel.

Après un premier temps de concertation avec les habitants réalisé fin 2021, l'année 2022 a permis de lancer officiellement l'élaboration du PLUi et de définir les objectifs et les orientations du projet de territoire.

Elaboré dans une optique de compatibilité mais aussi de complémentarité des autres documents d'urbanisme, le PLUi vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire. Il prend en compte les besoins de tous les habitants et les ressources du territoire, conjuguant ainsi les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il s'appuie pour cela sur un diagnostic socio-économique complet, ainsi qu'un Etat Initial de l'Environnement, qui aborde l'ensemble des grands enjeux environnementaux du territoire : paysage, biodiversité, ressources naturelles, santé humaine et expositions aux risques naturels et technologiques. Les 304 élus communaux ont été conviés le 8 mars 2022 à une réunion de présentation de la démarche, et le 6 juillet 2022 à des ateliers de travail sur les orientations du projet, notamment en matière de développement durable.

L'élaboration du PLUi se poursuivra en 2023, l'approbation de ce document stratégique étant prévue en 2024 après une phase d'enquête publique.

Les objectifs du PLUi

Trois objectifs ont été définis en s'appuyant sur les résultats de la concertation préalable lancée en 2021 :

- **Un territoire qui préserve la qualité de son cadre de vie** : patrimoine urbain, architectural et paysager, formes urbaines, accès aux berges de Seine et aux forêts
- **Un territoire durable et résilient, qui œuvre en faveur de la transition écologique** : promotion de la nature en ville, réduction des gaz à effet de serre, gestion des risques naturels
- **Un territoire attractif et accueillant** qui favorise la diversification du tissu économique tout en développant une offre de logements adaptée à la diversité des ménages, facilite les mobilités, et contribue au maintien des commerces de proximité.



Dossier PLUi sur le site de GPSO



Plan local d'urbanisme intercommunal

La concertation avec les habitants

Au cours de l'année 2022, plusieurs dispositifs de concertation ont été mis en œuvre afin de mobiliser l'ensemble des citoyens du territoire : élus, habitants, commerçants, salariés, associations ou encore étudiants. Ainsi, près de 1 400 personnes ont participé directement à la construction du PLUi.

Le Comité Consultatif Territorial

Dispositif de concertation créé en juin 2022, ce Comité de 70 membres est constitué majoritairement de représentants des instances communales (conseillers de quartier notamment) afin d'assurer une bonne articulation entre les habitants des différentes villes du territoire et GPSO, qui porte l'élaboration du PLUi. Leurs regards et expertises de citoyens permet de contribuer à la construction de ce PLUi au travers d'ateliers de travail.

Les ateliers thématiques

En mai et juin 2022, des ateliers participatifs ont été organisés sur différentes thématiques liées au PLUi, afin de l'enrichir en s'appuyant sur les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire. Cinq thématiques ont été abordées au cours de ces ateliers ayant réuni plus de 100 personnes :

- Le parcours résidentiel des entreprises
- Se loger sur le territoire
- Le territoire des transitions
- Mobilités d'aujourd'hui et de demain
- La nature en ville et le patrimoine.



Balade urbaine organisée dans le cadre du PLUi

Les balades urbaines

Huit balades urbaines se sont déroulées en avril et mai 2022, afin d'offrir aux habitants la possibilité de partir à la découverte du territoire en appréhendant ses spécificités et de contribuer à l'identification des enjeux auxquels le territoire de GPSO devra répondre à l'avenir.

Les microtrottoirs

En juin 2022, GPSO est allé à la rencontre d'habitants du territoire afin de leur donner la parole en-dehors des instances de participation et de concertation habituelles. Environ 40 habitants ont ainsi été interrogés dans les parcs et jardins au sujet des différentes thématiques du PLUi : habitat, mobilités, environnement et cadre de vie...



Les réunions plénières des instances communales et les réunions publiques

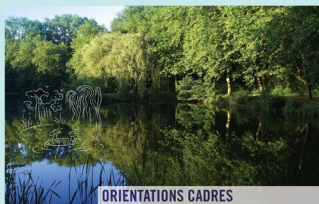
Enfin, des réunions plénières des instances communales et des réunions publiques ont été organisées dans chaque ville en octobre et novembre 2022, afin que chaque citoyen puisse s'exprimer sur les orientations du PLUi. Au total, près de 700 personnes ont participé à ces réunions.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Les différents dispositifs de concertation avec les habitants, ainsi que le travail mené avec les élus et les services des villes, ont permis d'enrichir le PADD, document politique stratégique au cœur du PLUI, qui fixe les orientations du territoire pour les dix à quinze prochaines années.



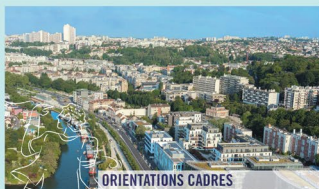
AXE 1 Un territoire acteur de la transition écologique



ORIENTATIONS CADRES

- ◆ Caractériser et mettre en valeur le **grand paysage**
- ◆ Développer une stratégie performante de **transition énergétique et environnementale**
- ◆ Renforcer la **résilience** du territoire

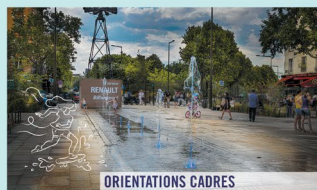
AXE 3 Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes



ORIENTATIONS CADRES

- ◆ Affirmer les **singularités** des villes tout en amplifiant les **synergies**
- ◆ Protéger et valoriser les **patrimoines** urbains, architecturaux et paysagers
- ◆ Consolider les **liens** et **limiter les ruptures** au sein de GPSO et avec les territoires voisins

AXE 2 Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat



ORIENTATIONS CADRES

- ◆ Orienter et accompagner l'organisation des **mobilités** sur le territoire
- ◆ Structurer un réseau de **centralités** équilibré, animé et fédérateur
- ◆ Poursuivre une **évolution raisonnée** de la population en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire

AXE 4 Un territoire créatif et innovant



ORIENTATIONS CADRES

- ◆ Affirmer le **dynamisme économique** du territoire
- ◆ Soutenir les **initiatives économiques et sociales** et favoriser l'émergence de **talents**
- ◆ Perpétuer la tradition d'**innovation** sur le territoire de GPSO



Les actions en faveur de l'habitat

En matière d'habitat, GPSO est notamment compétent au titre :

- de l'amélioration du parc immobilier, y compris de sa rénovation énergétique, ainsi que de la réhabilitation et de la résorption de l'habitat insalubre
- des actions et aides financières en faveur du logement social et du logement des personnes défavorisées
- de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH de GPSO, adopté en 2013, reste le document de référence en matière de politique de l'habitat sur le territoire, dans l'attente du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Outre les besoins en logement, le PLH doit répondre aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale et le renouvellement urbain.

Le PLH prévoit 17 actions à mener dans le cadre d'un budget annuel de 4 millions d'euros.

L'Observatoire de l'habitat

Afin de mesurer les effets des actions réalisées, GPSO produit annuellement un observatoire de l'habitat. Le bilan 2021 a été soumis au conseil de territoire du 14 décembre 2022. Outre un état des lieux démographique du territoire et du marché du logement, il fait le point sur la production de logements et l'état d'avancement des actions menées.

Il est communiqué aux partenaires de GPSO et mis en ligne sur le site internet du territoire et le portail open data.

Mieux encadrer la location meublée touristique

Le fort accroissement du nombre de logements offerts à la location meublée de courte durée engendre un risque de réduction de l'offre de logement privés en résidences principales. Afin de préserver l'offre de logements disponible sur le territoire, **GPSO a décidé de réglementer le changement d'usage des locaux d'habitation en fonction d'un zonage :**

- A Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux : Tout changement d'usage d'un local d'habitation est soumis à une compensation, sous la forme de la transformation concomitante en habitation de locaux ayant un autre usage
- A Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray : Un régime d'autorisation temporaire est instauré. A destination des seules personnes physiques, sa délivrance est limitée à une autorisation par personne pour une durée non reconductible de 3 ans.

1 PAS DE PAUVRETÉ



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Animation vidéo : locations meublées touristiques : quelles sont les règles ?

La mise en œuvre de cette réglementation a pris effet au 1er janvier 2019. Elle a permis aux communes qui le souhaitent de mettre en place un service de télé-déclaration délivrant aux loueurs un numéro d'enregistrement obligatoire (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Vanves).

Au 1er janvier 2022, sur les 6 communes qui l'ont mis en place, 813 attributions de numéro d'immatriculation par télé-service ont été réalisées. Par ailleurs, 25 autorisations temporaires de changement d'usage ont été accordées sur quatre communes : Chaville, Meudon, Sèvres et Vanves.

L'amélioration du parc de logements privés

Les actions menées couvrent 4 axes d'intervention (observation, sensibilisation, accompagnement et financement), ainsi que 3 thématiques visant à améliorer le cadre de vie des habitants :

- **Rénovation énergétique des logements**
- **Adaptation des logements au vieillissement et au handicap**
- **Lutte contre l'habitat indigne et prévention de la dégradation de l'habitat.**

Mieux informer les habitants avec le guichet unique de la rénovation de l'habitat : Seine Ouest Renov'

Mis en place au printemps 2021, le guichet unique a pour objectif de faciliter la prise en charge des demandes de conseil en rénovation de l'habitat et d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité des aides à disposition des habitants du territoire.

En appelant le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) ou en remplissant un formulaire en ligne, les ménages sont rapidement contactés par le conseiller le plus à même de les renseigner et accompagner en fonction de leur statut d'occupation (locataires/propriétaires), du type de travaux envisagés (amélioration énergétique/adaptation/remise aux normes) et de leurs ressources.

Depuis le 1er janvier 2022, 1 460 demandes ont été enregistrées, dont 1 179 (80 %) mises en relation avec un conseiller de l'Agence locale de l'énergie et du climat du territoire (Alec) et 281 (20%) dirigées vers les conseillers Habitat Qualité.

En ce qui concerne les copropriétés, un premier niveau de conseil est délivré par l'ALEC. Une fois que les projets de travaux sont assez avancés, les copropriétés sont suivies par un conseiller de l'Opération Habitat Qualité afin de les accompagner sur les aspects financiers, administratifs et techniques du projet de rénovation énergétique, jusqu'à la livraison des travaux et le versement des aides mobilisées.

Faciliter la réalisation des travaux : les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) prend la forme depuis septembre 2019 d'un PIG multicritères (Programme d'Intérêt Général), déployé à l'échelle des 8 communes de GPSO pour une durée de 5 ans. Dispositif mis en œuvre avec le soutien de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il s'agit à ce jour, de l'unique dispositif intercommunal de ce type dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris.

Accélérer les rénovations énergétiques en copropriétés

En 2022, 8 nouvelles copropriétés (522 logements) souhaitant réaliser un projet d'amélioration énergétique de leur immeuble ont été intégrées au dispositif. Cette intégration permet aux copropriétaires de bénéficier de l'accompagnement et du suivi proposé par l'OHQ : présentation des aides lors des réunions des conseils syndicaux et des assemblées générales, conseils techniques, montage des dossiers auprès des différents financeurs pour mobiliser des aides individuelles ou collectives, suivi des travaux et déblocage des aides publiques.

Parmi les 32 immeubles suivis dans le dispositif, en 2022, 7 copropriétés (530 logements) ont voté des projets de travaux de rénovation d'un montant total de 18 621 460 M€, travaux permettant un gain énergétique moyen projeté de 40 %.

Ces 7 copropriétés ont déjà pu bénéficier de 4 275 022 € d'aides publiques dont 320 706 € d'aides de GPSO. Les aides territoriales attribuées dans ce cadre correspondent à 287 248 € de subventions collectives versées aux copropriétés et à 33 458 € de subventions individuelles attribuées à 19 propriétaires aux ressources « modestes » ou « très modestes ».

Enfin, sur l'année 2022, 4 copropriétés (119 logements) ont finalisé leurs travaux de rénovation énergétique représentant 3,5 millions d'euros de travaux.



présentation de l'OHQ



Lutter contre la précarité énergétique

Afin d'aider les propriétaires les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation énergétique à l'intérieur de leur logement, GPSO accorde des aides dès lors que le gain énergétique projeté est supérieur à 25%. Les conseillers Habitat Qualité mobilisent également pour le compte des ménages les aides publiques de droit commun auxquels ils sont éligibles afin de sécuriser les plans de financement.

En 2022, 20 ménages (soit 5% de plus qu'en 2021) ont pu bénéficier de l'attribution de 239 891 € de subventions publiques dont 17 326 € de subventions territoriales pour la réalisation de projets de travaux s'élevant au total à 466 265 €. Le gain énergétique moyen projeté de ces travaux est de 35 %.

Accompagner les propriétaires et locataires à mobilité réduite pour adapter leur logement

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 70 ans et des personnes atteintes d'un handicap, GPSO a mis en place dès 2010 une aide à l'adaptation des résidences principales. Cette aide couvre l'ensemble des travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

L'aide se compose de la prise en charge d'une visite d'ergothérapie à domicile (dans la limite de 250 €) et d'une subvention maximale de 3 000 €. L'accompagnement gratuit des ménages permet également de mobiliser l'ensemble des financements publics auxquels ils sont éligibles. Particularité de ces aides à l'adaptation : elles peuvent être mobilisées pour des locataires (y compris en logement social) lorsque les travaux sont à leurs charges et réalisés avec l'accord du bailleur.

En 2022 :

- 197 664 € de subventions publiques ont été mobilisées dont 86 219 € d'aides territoriales au bénéfice de 36 ménages (+ 6 % par rapport à 2021)
- 5 404 € de participation aux dépenses liées à la visite de l'ergothérapeute.

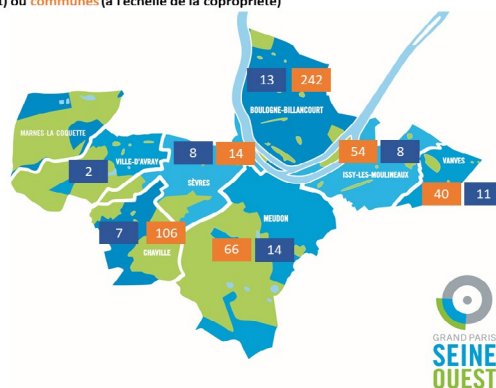
Parmi les bénéficiaires, 86% sont propriétaires de leur logement, 14% locataires du parc privé ou du parc social. Les bénéficiaires résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (28 %), Vanves (28%) et Issy-les-Moulineaux (14%).

Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et dégradé à l'échelle du logement

En 2022, 1 ménage dagovérarien et 1 ménage boulonnais ont été accompagnés dans le cadre de travaux de lutte contre l'habitat indigne. Le montant total des deux projets de travaux est estimé à 62 313 €. Ces travaux concernent l'installation d'une cuisine, la création d'entrée d'air sur fenêtre, l'installation de détecteur de fumée, l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un système de chauffage et de ventilation. 8 336 € de subventions territoriales ont été attribués à ces deux ménages.

Nouveaux logements incorporés à l'OHQ pour des travaux en parties privatives (à l'échelle du logement) ou communes (à l'échelle de la copropriété)

Année 2022



Poursuivre les actions de communication et d'information de l'OHQ auprès des ménages

Afin d'inciter les propriétaires à bénéficier de l'OHQ, GPSO a élaboré divers supports de communication (affiches, dépliants, bâches de chantier, vidéo) et mis en œuvre un plan de communication pour faire connaître le dispositif via différents canaux de diffusion : articles dans les journaux municipaux et sur les réseaux sociaux, diffusion des affiches et dépliants dans les lieux d'accueil du public, participation à des événements de type « salons des seniors »...

Ainsi, depuis le lancement de l'opération en septembre 2019, 1 303 personnes ont pris contact avec un conseiller Habitat Qualité.

Les habitants du territoire ont également accès à des permanences physiques, sur rendez-vous, tenues dans les villes du territoire. Les permanences restent un outil essentiel pour les personnes éloignées des outils informatiques. **Depuis le lancement de l'opération, 375 personnes se sont rendues dans l'un des 7 lieux de permanences** (mairies de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et centre social Millandy à Meudon-la-Forêt).

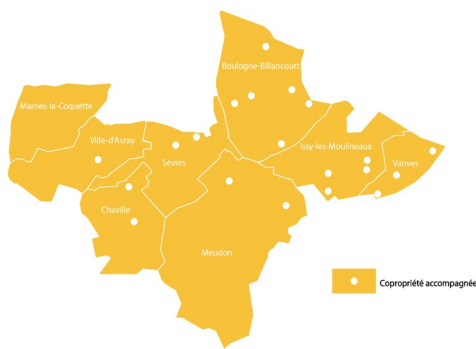
Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

GPSO a lancé le POPAC sur son territoire pour une durée de 3 ans (2021-2024). Mis en œuvre avec le soutien de l'Anah, ce dispositif répond à un besoin d'intervention et d'accompagnement d'immeubles en proie à des difficultés de fonctionnement et de gestion.

Les volets d'actions sont :

- le repérage et ciblage des copropriétés présentant des signes de fragilité
- la définition d'une stratégie d'intervention à l'échelle de la copropriété avec la réalisation de diagnostics multicritères
- l'assistance et aide à la résolution des premières difficultés
- la sensibilisation et information auprès des copropriétés du territoire.





La sauvegarde d'une copropriété en grande difficulté

La copropriété du 27 Michelet à Boulogne- Billancourt (48 logements) fait l'objet d'un plan de sauvegarde approuvé par arrêté préfectoral du 15 février 2015. Il s'agit du seul plan de sauvegarde à l'échelle du département des Hauts-de-Seine. D'une durée initiale de 5 ans, il a été prorogé jusqu'au 15 février 2023 compte tenu de la situation sanitaire qui a notamment retardé la mise en œuvre du programme de travaux. Les objectifs poursuivis sont de pérenniser le bon fonctionnement de la copropriété, de poursuivre l'assainissement de sa situation financière et d'achever les travaux de réhabilitation.

Suite à la réalisation de diagnostics permettant d'identifier des désordres au sein des 22 copropriétés repérées et d'élaborer un plan d'actions de redressement, 20 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement en 2022. Cet accompagnement se poursuivra jusqu'à la fin du dispositif.

En plus de l'accompagnement proposé, le POPAC permet également de solliciter une aide financière pour les copropriétés en difficultés. En effet, GPSO attribue 3 types de subventions à ces copropriétés fragilisées :

- une aide à la réalisation de travaux urgents ayant bénéficié à 3 copropriétés (1 702 €) ;
- une aide à la gestion ayant bénéficié à 2 copropriétés (2 088 €) ;
- une aide à la réalisation d'études préalables ayant bénéficié à 6 copropriétés (7 619 €).

Au total, GPSO aura octroyé 11 409 € d'aides aux copropriétés du POPAC en 2022.

Au-delà de l'accompagnement personnalisé et des aides financières, le dispositif a vocation à sensibiliser les copropriétaires du territoire aux règles de fonctionnement d'une copropriété. Deux formations ont eu lieu en 2022 et ont accueilli au total une trentaine de personnes. Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- « Rénover en copropriété : les nouveautés de la loi Climat et Résilience » (le 23/06/2022 à la Maison de la Nature et de l'Arbre à Meudon)
- « Communiquer et mobiliser en copropriété : création d'outils » (le 20/10/2022 à la Maison de la Planète à Boulogne-Billancourt).

Dans ce cadre, **GPSO prend en charge l'accompagnement renforcé de la copropriété (près de 170 000€ depuis 2011 soit 21 000€/an en moyenne, subventionné à hauteur de 50% par l'Anah).** GPSO soutient également la réalisation des travaux de réhabilitation dans les parties communes et privatives (près de 200 000 € d'aides approuvées jusqu'à présent, dont 2 580 € en 2022).

- 118 635 € de subventions ont été attribuées au syndicat des copropriétaires
- 81 355 € de subvention ont été attribuées aux ménages aux ressources très modestes, modestes et intermédiaires, à titre individuel.

L'année 2022 a été marquée par une avancée remarquable des travaux de rénovation. En effet, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur des façades, de réfection de la toiture, de ventilation et d'électricité sont à présent terminés. En 2023, les travaux restant à réaliser sont la réfection de la cour, de la cage d'escalier et l'isolation du plancher haut des caves.



La poursuite de l'effort en faveur du logement social

La production de nouveaux logements sociaux

L'objectif fixé par le PLH est l'agrément de 650 logements sociaux par an. Cela représente 25% de logements locatifs sociaux dans la construction neuve, soit 500 logements sociaux neufs par an se répartissant en 90 PLAI (18%), 250 PLUS (50%) et 160 PLS (32%), auxquels s'ajoutent 150 conventionnements dans le parc de logements existant.

A ces objectifs viennent s'adjoindre, pour les communes soumises au rattrapage SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), le respect d'objectifs quantitatifs (objectifs triennaux de rattrapage) et qualitatifs (30 % minimum de PLAI et 30 % maximum de PLS) afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements sociaux dans chaque commune.

Dans le cadre des nouveaux projets de logements sociaux sur le territoire, GPSO a financé en 2022 11 opérations visant la production de 249 logements (63% PLAI, 27% PLUS, 10% PLS) pour un montant total de 1 321 400 € de subventions versées à 3 bailleurs sociaux du territoire : Seine Ouest Habitat et Patrimoine, Hauts-de-Seine Habitat et SNL Prologes.

Par ailleurs, pour faciliter la réalisation des projets, GPSO se porte également garante des prêts contractés par les bailleurs auprès de la Banque des Territoires. Au cours de l'année 2022, GPSO a ainsi garanti 50 033 299 € de prêts correspondant à 16 opérations de logements sociaux.

Exemples d'opérations de logements sociaux financées en 2022

**Angle Rue d'Aguesseau / passage Chateaudun
Boulogne-Billancourt - Bailleur SOHP**

Prix de revient prévisionnel : 8 090 574€

Une opération construction neuve de 27 logements sociaux (11 PLAI et 16 PLUS).

GPSO a attribué une subvention de 143 100€.

La livraison des logements est attendue en 2024..



**Immeuble «La Serre» - 124 avenue de Verdun
Issy-les-Moulineaux - Bailleur SOHP**

Prix de revient prévisionnel : 12 548 235€

Une opération d'acquisition en VEFA de 57 logements sociaux (17 PLAI, 23 PLUS et 17 PLS).

GPSO a attribué une subvention de 302 100€.

La livraison des logements est attendue en 2025



**Angle Rue Banès - Rue de Paris - Meudon
Bailleur SOHP**

Prix de revient prévisionnel : 1 211 326€

Une opération d'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux (3 PLUS et 2 PLS)

GPSO a attribué une subvention de 26 500€.

La livraison des logements est attendue en 2024.

Les logements sociaux PLAI, PLUS et PLS

Les logements **PLAI**, financés par le **Prêt Locatif Aidé d'Intégration**, sont attribués aux locataires en situation de grande précarité dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds PLUS.

Les logements **PLUS**, financés par le **Prêt Locatif à Usage Social** correspondent aux locations HLM (Habitation à Loyer Modéré). Ils sont destinés aux ménages dont les ressources sont comprises entre 60% et 100% des plafonds PLUS (24 316€ par an pour une personne seule, 36 341€ pour un couple).

Les logements **PLS** sont financés par le **Prêt Locatif Social** et sont destinés aux ménages dont les revenus sont compris entre 100% et 130% des plafonds PLUS.

Le logement locatif intermédiaire PLI

Les logements **PLI** sont financés par le **Prêt Locatif Intermédiaire**. Ces logements « intermédiaires » sont destinés aux candidats locataires qui dépassent les plafonds de ressources requis pour un logement social. Les plafonds de ressources PLI sont de 39 363€ annuels pour une personne seule et de 58 831€ pour un couple en 2019.

Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion

Les logements passerelles sont des logements dans lesquels sont hébergés, pour une durée temporaire, des personnes en précarité nécessitant un accompagnement social. L'entreprise solidaire d'utilité sociale SNL PROLOGUES réalise une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements locatifs sociaux de type PLAI à Chaville. Ces logements passerelles ont pour vocation de loger et accompagner des familles en difficulté jusqu'à ce qu'elles puissent accéder à un logement durable adapté à leurs besoins.



Avenue Roger Salengro à Chaville Bailleur SNL Prologues

Prix de revient prévisionnel du programme : 450 853 €

Participation GPSO : 16 500 €.

Livraison prévisionnelle : 1er trimestre 2023

Par ailleurs au sein d'un projet de 29 logements sociaux (9 PLAI, 12 PLUS et 8 PLS), le bailleur Hauts-de-Seine Habitat réalise à Marnes-la-Coquette un projet de 5 logements inclusifs destinés à des personnes porteuses de handicap, en lien avec le pôle médico-social jouxtant la résidence.



Rue Yves Cariou Marnes-la-Coquette Bailleur Hauts-de-Seine Habitat

Prix de revient prévisionnel : 6 070 262 €

Participation GPSO : 175 000 €

Livraison prévisionnelle fin 2024

Poursuivre la transformation en résidences sociales des anciens foyers de travailleurs migrants

GPSO poursuit l'accompagnement des projets de mise aux normes des foyers de son territoire.

Sur les 8 foyers de travailleurs migrants existants en 2013 (comptant 1 058 places), 5 font actuellement ou ont fait l'objet d'un projet de transformation permettant la production de 474 nouveaux logements autonomes. Outre le financement de ces projets par l'attribution de subventions et de garanties d'emprunts, GPSO a également participé au financement des missions d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) incluant le diagnostic social et l'accompagnement au relogement des résidents des foyers.

Dans ce cadre, une nouvelle résidence sociale gérée par ADOMA de 115 logements locatifs sociaux (PLAI) a été livrée au cours du 1er trimestre 2022 au 42-44, rue de Meudon à Boulogne-Billancourt.

Cette opération a bénéficié du soutien de GPSO via l'octroi de subventions et de garanties d'emprunts.



L'amélioration du confort du parc social

Compte tenu de la fragilité de ses locataires aux ressources plus modestes, l'amélioration du parc social constitue également un enjeu, notamment en matière de rénovation énergétique.

En 2022, GPSO a soutenu la rénovation de 105 logements sociaux en attribuant une subvention de 200 000 € à la SA d'HLM Solidarité et Logement.

Parallèlement, GPSO a contribué à la réhabilitation de 338 logements sociaux par le biais des garanties d'emprunts accordées à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour un montant de 14 706 769 €.



18, rue Adolphe Chérioux Issy-les-Moulineaux Bailleur Solidarité et Logement

Coût opération : 3 843 678 €

Participation GPSO : 200 000 €

Livraison prévisionnelle en 2024

La politique intercommunale d'attribution des logements sociaux

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La CIL est l'instance de gouvernance de la politique territoriale en matière d'attribution de logements sociaux. Coprésidée par le préfet de département et le président de GPSO, elle réunit 33 membres issus des acteurs locaux intervenant dans le champ du logement social (bailleurs sociaux, associations, collectivités territoriales...). Le rôle de la CIL est d'élaborer, sur la base d'un diagnostic partagé, des orientations en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social du territoire ainsi que de fixer des objectifs de relogement des publics prioritaires en veillant à préserver la mixité sociale au sein des quartiers et des résidences.

Initiés en 2019, les travaux de la CIL ont abouti en 2022 à l'adoption du Document Cadre d'Orientations des Attributions (DCOA) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), approuvés par délibération au Conseil de Territoire du 14 décembre 2022.

Ces documents fixent 4 orientations et 17 objectifs en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire, en voici quelques exemples.

Orientation 1 : Fixer des objectifs d'attribution en faveur d'une plus grande mixité sociale et territoriale, notamment en favorisant l'accueil des ménages les plus modestes en-dehors des résidences fragiles.

Objectif n°3 : GPSO a réalisé, en lien avec les bailleurs sociaux et les réservataires, une caractérisation de l'ensemble des résidences HLM, sur la base notamment des enquêtes de l'occupation du parc social, afin de définir leur indice de fragilité. Cet outil doit être utilisé afin d'avoir une vigilance sur les attributions dans les résidences les plus fragiles et/ou situées dans les périmètres des anciens quartiers de la politique de la ville (Quartiers de Veille Active).

Orientation 2 : Favoriser une meilleure prise en charge des publics prioritaires, notamment en leur consacrant au minimum 25% des attributions annuelles de logement.

Objectif n°6 : Afin de permettre aux réservataires de remplir leurs objectifs, plusieurs outils seront mobilisés pour favoriser les dossiers prioritaires en commission d'attribution : la mise en œuvre de la cotation de la demande, la déclinaison des objectifs d'attributions aux publics prioritaires dans les conventions de réservation de logements, la mise en œuvre de commissions de primo-attribution dans les programmes neufs pour les communes et bailleurs volontaires.

Orientation 3 : Définir une stratégie de mutation pour faciliter les parcours résidentiels des ménages, notamment en orientant les ménages qui dépassent les plafonds de ressources vers une offre adaptée.

Objectif n°10 : Afin de permettre une meilleure adéquation entre la taille du ménage locataire et la typologie du logement, les outils mobilisés seront : l'identification et l'examen par les bailleurs sociaux des situations des locataires en sur-occupation ou sous-occupation en commission d'attribution, la mise en œuvre de la cotation de la demande pour donner une priorité aux ménages en situation de sur-occupation ou sous-occupation, la mise en place de mesures incitatives visant à favoriser la mutation des ménages en situation de sous-occupation y compris les personnes de plus de 65 ans.

Orientation 4 : Suivre et évaluer les politiques d'attribution de logements sociaux

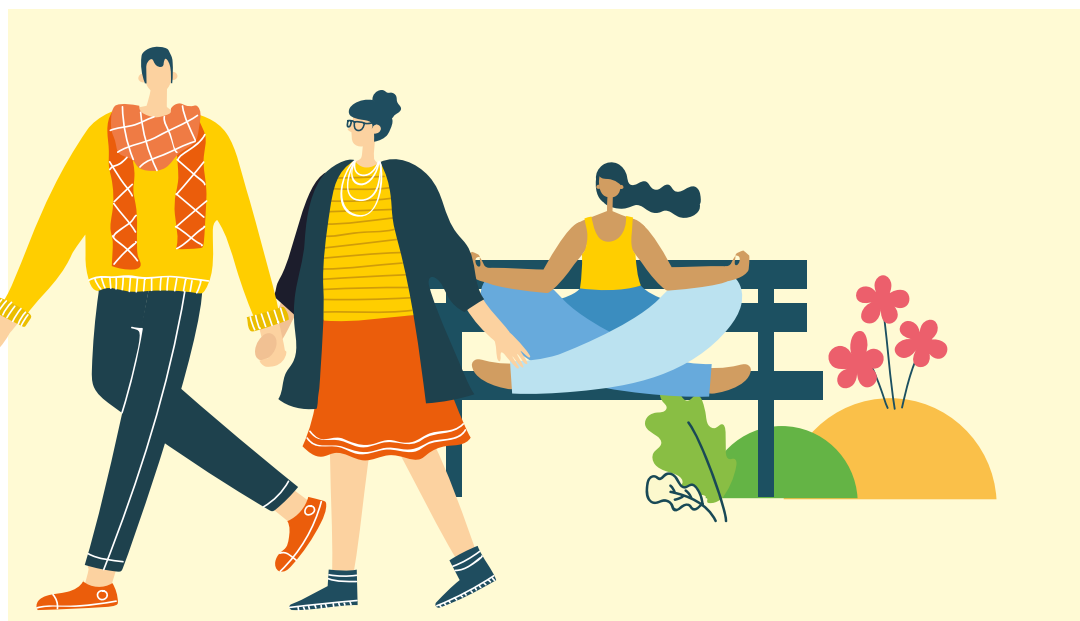
Objectif n°14 : Un bilan annuel des actions menées dans le cadre de la CIA sera dressé chaque année lors de la CIL plénière afin de mesurer l'atteinte des objectifs, qualitatifs et quantitatifs (attributions aux ménages du 1er quartile hors résidences fragiles/ex-QVA, attributions aux publics prioritaires...).

Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) : expérimentation sur la cotation

Le PPGDID, dont l'élaboration a été lancée en décembre 2019, est un document cadre qui doit mettre en place, pour 6 ans :

- un système commun d'enregistrement et de gestion des demandes de logement sur le territoire
- un système obligatoire de cotation de la demande de logement social
- un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, le SIAD, harmonisé à l'échelon intercommunal
- un système optionnel de location voulue qui informe le public sur des logements disponibles sur lesquels ils peuvent candidater.

Un projet de plan a été transmis à l'ensemble des partenaires réglementairement associés (villes, bailleurs sociaux, SIAO, Action Logement) fin juin 2021. GPSO a ensuite expérimenté son projet de grille de cotation à partir du printemps 2022 pour une durée d'un an, avec les services Logement de 7 villes volontaires, pour mesurer la pertinence des critères sélectionnés ainsi que leur pondération. Le projet de grille de cotation valorise notamment l'ancrage territorial des demandeurs de par leur lieu de travail ou de résidence mais également les travailleurs clés exerçant des professions essentielles. Un bilan de cette expérimentation sera présenté à la CIL de GPSO en 2023.



Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

Dans le cadre de l'aménagement de proximité du territoire, les services techniques de GPSO assurent la mise en œuvre et le suivi des opérations structurantes dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, de l'éclairage public et des espaces verts, en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable. Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les modes de déplacement sont analysés afin de trouver un équilibre pour répondre aux différents besoins des usagers, tout en considérant la vulnérabilité de certains et en priorisant des modes de déplacement respectueux de l'environnement.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, ou encore créer des aménagements en faveur des cyclistes.

Travaux réalisés en 2022

Boulogne-Billancourt

5 opérations pour un montant de 1 896 018 € TTC

- Requalification de la rue Escudier (705 851 € TTC)
- Rénovation de la rue du Belvédère pour un montant (458 214 € TTC)
- Rénovation de la rue Marcel Loyau (267 671 € TTC)
- Rénovation de la rue de Silly, entre les rues Galliéri et Diaz (270 122 € TTC)
- Rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres entre le boulevard Jean Jaurès et la rue des 4 Cheminées (194 160 € TTC)

Travaux dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) pour un montant de 528 000 € TTC

- Etudes et Réalisation d'une 1ère phase d'aménagements pour le dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes

Chaville

2 opérations de voirie pour un montant de 419 739 € TTC

- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue Ernest Renan (200 336 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Combattants (219 403 € TTC)

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



Issy-les-Moulineaux

3 opérations pour un montant de 2 590 000 € TTC

- Rénovation de la voirie rue Pierre Poli (1 900 000 € TTC)
- Aménagement de la voirie rue Joseph Frantz (270 000 € TTC)
- Rénovation de la voirie sentier des Tricots (420 000 € TTC)

Marnes-la-Coquette

3 opérations de voirie pour un montant de 98 985 € TTC

- Réfection de la voirie allée Henri Duparc (23 996 € TTC)
- Réfection de la voirie et des trottoirs avenue Thierry (40 588 € TTC)
- Réfection du parking de l'école Maurice Chevalier (34 401 € TTC)

Meudon

3 opérations pour un montant de 382 000 € TTC

- Réaménagement de la voirie rues de l'Amiral Martin et Alexandre Guilmant (entre le boulevard Anatole France et la place du 8 Mai 1945) (197 000 € TTC)
- Réfection de la voirie rue des Mécardes (98 000 € TTC)
- Réaménagement de la voirie en chaussée « plateau » rue Henri Savignac (partie en impasse depuis la rue Guilmant) (87 000 € TTC)

Sèvres

3 opérations pour un montant de 870 928 € TTC

- Réaménagement de la voirie en chaussée « plateau » avenue Félix Bracquemond (239 250 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue des

Binelles (entre le Gymnase et la rue des Gérideaux) (324 678 € TTC)

- Réaménagement de la voirie route de Gallardon (entre la route du Pavé des Gardes et la rue Pierre et Marie Curie) (307 000 € TTC)

Vanves

3 opérations pour un montant de 446 000 € TTC

- Rénovation d'un trottoir rue Marcel Yol (180 000 € TTC)
- Rénovation de la chaussée place de la République (180 000 € TTC)
- Rénovation de la rue Pruvot (86 000 € TTC)

Ville-d'Avray

2 opérations pour un montant de 386 850 € TTC

- Réfection de la chaussée chemin Desvallières (entre la rue de Sèvres et le chemin des Closeaux) (123 598 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs avenue Thierry (263 252 € TTC)

Perspectives 2023-2024

Boulogne-Billancourt

- Rénovation de la rue de la Rochefoucault, entre les rues Gambetta et Fessart
- Rénovation de la rue de Seine, entre la rue du Point du Jour et l'avenue Pierre Grenier
- Rénovation de la rue Anna Jacquin, entre les rues Saint-Denis et de Montmorency
- Rénovation de la rue Carnot, entre les rues Paul Bert et de Billancourt
- Rénovation de la place du Hameau Fleuri
- Requalification de la rue de l'Est, entre la route de la Reine et la rue Galliéni



Rénovation de la voirie rue Pierre Poli, Issy-les-Moulineaux

- Etudes pour le réaménagement de la partie paysagée et de ses bassins au pied de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt
- Poursuite des aménagements pour le dégagement de la visibilité en amont des traversées piétonnes (Loi LOM) (date butoir 31/12/2026)
- Rénovation de la Sente du Fief

Chaville

- Réfection de la chaussée et des trottoirs, rue Paul Bert
- Réfection de la chaussée et des trottoirs, rue du Près Aubry
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Petit-Bois (en partie)
- Rénovation du square des Créneaux

Issy-les-Moulineaux

- Suppression de l'ascenseur Rabelais
- Requalification du Parc des Varennes
- Requalification des rues de l'Université et Jean Nicot
- Rénovation de la rue Verdi
- Rénovation du sentier du chemin de fer
- Réfection de la rue Minard

Marnes-la-Coquette

- Rénovation de l'avenue du Bois (Impasse jusqu'à l'avenue des Terrasses)
- Réfection partielle des trottoirs, avenue des Vallées

Meudon

- Rénovation de 4 voiries dans le quartier du Potager du Dauphin : rue Marthe Edouard, rue Porto Riche, rue Nouvelle, rue Obeuf
- Rénovation de la voirie, rue Babie
- Rénovation de la voirie, rue du Général Gouraud
- Requalification de la voirie, rue Descartes
- Requalification de la voirie, rue Pasteur

Sèvres

- Rénovation de la rue Riocreux et place Pierre Brossolette
- Réfection de la chaussée et des trottoirs, rue des Fontaines
- Réfection de la chaussée et des trottoirs, rue des Bruyères

Vanves

- Rénovation de la villa de la gare
- Rénovation de la rue René Sahors

Ville-d'Avray

- Réfection des trottoirs de la rue Jules Poussin
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue Neuve Thierry
- Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Corot (entre la rue Jouet Lucot et l'avenue Gambetta)
- Rénovation de la place de l'Eglise
- replantation d'arbres et végétaux, rénovation du réseau d'arrosage automatique et implantation de



Rénovation de la rue Escudier, Boulogne-Billancourt

L'accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite

GPSO s'engage dans l'amélioration de l'accessibilité depuis 2009, avec un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace Public (PAVE). Lors de réaménagements de cheminements piétons, l'accessibilité est toujours au cœur des réflexions :

- Implantation de places de stationnement dédiées
- Mise en conformité des arrêts de bus
- Equipements des carrefours et traversées piétonnes avec des modules sonores.

En vertu du principe de spécialité, le champ d'intervention de GPSO est limité aux seules compétences territoriales :

- Bâtiments territoriaux (appartenant en propre à GPSO ou remis en gestion à celui-ci)
- Voirie et stationnement
- Transports d'intérêt territorial.

Les commissions communales et intercommunales existantes veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un représentant de GPSO est ainsi invité dans chaque Commission Communale pour y présenter les travaux réalisés sur l'espace public et inversement, les agents en charge de l'accessibilité dans les villes sont invités à la commission intercommunale.

Travaux d'accessibilité réalisés en 2022

Espaces publics

Comme chaque année, **de nombreux sites ont fait l'objet d'aménagements spécifiques pour faciliter l'accessibilité du plus grand nombre d'usagers**, dans le cadre d'opérations de requalification, création ou entretien des espaces publics : réfection des trottoirs et des voies de bus, places de stationnement pour Personne à Mobilité Réduite (PMR), mais aussi carrefours et traversées piétonnes, avec pose de modules sonores et abaissements des trottoirs.

Toutes les réfections de voirie prennent en compte aujourd'hui l'ensemble des mises aux normes en vigueur. Toutefois, il est rappelé que certains cheminements ne peuvent pas être accessibles à tous les types de handicaps. Les équipes de GPSO travaillent donc sur la valorisation de ces actions, afin de pouvoir informer les usagers des cheminements possibles.

Quelques exemples de travaux sur notre territoire :

Direction Territoriale Nord (Boulogne-Billancourt) :

- Création de nouvelles places PMR : 23 rue Béranger, 11 rue Henri Martin, 83 boulevard de la République, 14 rue de Vanves
- Créations et/ou mises aux normes des places PMR et arrêts de bus situés dans le périmètre des espaces traités dans le cadre de travaux de rénovation.

Direction Territoriale Ouest (Chaville, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres et Ville-d'Avray) :

- Aménagement rue des Morts Fontaines à Chaville : Sécurisation du cheminement piéton par élargissement du trottoir et création d'une chaussée « plateau » pour signifier la présence d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire
- Régularisation et aménagement de plusieurs voiries sur la ville de Sèvres en zone de rencontre où le piéton est prioritaire. Code couleur sur la ville : chaussée et trottoirs en enrobés rouges, panneau de police et marquage au sol du logo.

Direction Territoriale Est (Issy-les-Moulineaux et Vanves) :

- Aménagement de places PMR : rue Pierre Poli, rue du Gouverneur Général Eboué et rue de l'Avenir
- Mise aux normes de trottoir et sécurisation du carrefour rue Joseph Frantz au niveau de la gare de Tramway et du nouveau centre commercial SWAYS
- Aménagement du sentier des Tricots en zone de rencontre.

Transports territoriaux

GPSO assure la mise en accessibilité des quais de bus sur son territoire et en collaboration avec le Conseil départemental pour les voies départementales.

Acce-o

Acce-o permet aux personnes malentendantes de communiquer avec les institutions publiques par téléphone ou vidéo-conférence.

Perspectives 2023 en matière d'accessibilité

StreetCo

Start-up bouloonnaise en contrat avec GPSO, **StreetCo propose une application gratuite pour les usagers, qui donne le chemin le plus adapté aux critères renseignés et propose un itinéraire sans obstacle.**

Suite à l'expérimentation menée à Issy-les-Moulineaux, à partir de décembre 2021, GPSO et les villes étudieront ensemble les perspectives à donner à l'utilisation de cette application par les habitants et usagers du territoire, au regard notamment des JO 2024.

Patrimoine bâti

GPSO est en charge de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) dont il a la gestion, tels que certains Conservatoires, la Maison de la Nature et de l'Arbre, et le complexe sportif Marcel Bec.

Les travaux prévisionnels sur ces bâtiments pour 2023 et les années à venir sont les suivants :

Conservatoire de Ville-d'Avray :

Suite au concours d'architecture ayant eu lieu en 2022 :

- Construction de bâtiments neufs en 2025-2026
- Réhabilitation des bâtiments existants et embellissement du parc en 2026-2028

Conservatoire de Boulogne-Billancourt :

Des études pour la mise en place de travaux de mise aux normes de l'accessibilité auront lieu en 2023 pour une réalisation des travaux entre 2023 et 2024.

Complexe Marcel Bec :

Dans le cadre de la rénovation partielle des bâtiments du Complexe Marcel Bec, des travaux de mise en conformité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap sont notamment prévus : mises en place de 2 élévateurs, créations de places PMR, rénovation des vestiaires et sanitaires Guimier... Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera fait en 2023 pour une réalisation des travaux en 2024.

Maison de la Nature et de l'Arbre :

En raison du cheminement extérieur non conforme, le chiffrage d'un élévateur PMR a été réalisé. Compte tenu de la configuration de la ruelle des Ménagères, une demande de dérogation sera à l'étude en 2023.

Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux :

Des travaux de mise en accessibilité (mise en conformité PMR du SAS d'entrée...) seront intégrés en 2024, dans le programme de travaux de ravalement et de remplacements des menuiseries extérieures du Conservatoire (choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre en 2023).



Le développement économique et l'emploi durable

GPSO s'appuie sur Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE), maison des entreprises et de l'emploi, pour apporter une réponse adaptée à toutes les personnes en recherche d'emploi, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

La plus-value de l'intervention de SOEE est d'apporter une réponse territoriale aux entreprises autour de leurs problématiques de recrutement ou d'attractivité.

Favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus exposés et les plus éloignés de l'emploi

Les publics les plus exposés et éloignés du marché du travail, notamment les jeunes de moins de 26 ans, ou les allocataires du RSA, sont pris en charge par la **Mission Locale et l'Espace Insertion**.

La Mission locale

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. **En 2022, 1 817 jeunes du territoire ont été accompagnés** sur les thématiques de l'emploi, de la formation, de l'alternance, ou encore du logement, de la santé et de l'autonomie.

Parmi les résultats notables en 2022 :

- **615 contrats** (CDD/CDI), 125 contrats d'alternance, 241 formations, 93 stages d'immersion professionnelle ont été enregistrés
- **1 009 227 € d'aides directes** sous forme d'allocations mensuelles ont été versées à 600 jeunes du territoire.

Le Contrat Engagement Jeunes (CEJ)

Il s'agit d'un engagement réciproque qui lie le jeune de 16 à 25 ans sans activité à la Mission Locale, en lui proposant un accompagnement vers l'emploi jusqu'à 18 mois. Cette entrée ouvre droit à une allocation mensuelle de 520 € destinée à soutenir le jeune dans sa recherche d'emploi. Le dispositif repose, à travers le Contrat d'engagement réciproque, sur la philosophie du donnant-donnant. **Plus de 282 jeunes du territoire ont intégré le CEJ en 2022, avec un taux d'accès à l'emploi de près de 51%.**

Lutte contre la fracture numérique

Afin de réduire les inégalités face au numérique et équiper les jeunes les plus éloignés de l'emploi, SOEE a lancé un appel solidaire sur l'année 2021 auprès des entreprises de GPSO pour le don de matériels informatiques. En 2022, l'appel a été élargi à tout type de dons aidant à la recherche d'emploi : sacs d'ordinateurs, stylos, clefs USB,...

Au 30 novembre 2022, ce sont ainsi plus de 55 jeunes en grande précarité de la Mission Locale qui ont bénéficié de ces aides. De plus, les dons ont permis d'équiper 2 espaces dédiés aux ateliers collectifs de la Mission Locale.

2 FAIM «ZÉRO»



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Contrats aidés et aides à l'embauche d'apprentis

Si la Mission Locale accompagne les jeunes de 16-25 ans vers l'emploi, elle conseille aussi les employeurs sur la mise en œuvre des dispositifs d'aide à l'embauche, et notamment les contrats aidés (PEC Jeunes, Contrats Initiative Emploi) et les aides financières au recrutement d'apprentis en alternance. **Une chargée de mission était ainsi dédiée à la relation entreprise en 2022.**

Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Pour accéder à un premier emploi, les jeunes de 18-25 ans ont besoin d'une première expérience en entreprise (pour découvrir un métier, valider un projet, ou simplement vivre une première expérience en condition réelle).

93 jeunes du territoire ont ainsi bénéficié de stages de mise en situation professionnelle établis par la Mission Locale.

Obligation de formation pour les mineurs

Près de 80 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans aucune qualification et 60 000 mineurs ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Aussi depuis la rentrée 2020, l'obligation de se former a été prolongée de 16 à 18 ans. Au sein de la Mission Locale, un conseiller spécialisé est chargé de repérer et amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes mineurs en risque d'exclusion : **195 jeunes mineurs du territoire ont bénéficié de cet accompagnement en 2022.**

L'Espace Insertion

L'Espace Insertion SOEE est un lieu de référence unique sur le territoire de GPSO pour tout nouvel allocataire du RSA. Il accueille, informe, évalue, oriente et accompagne le bénéficiaire. Les usagers viennent s'informer sur les conditions d'obtention du RSA et déposer leur demande.

Un allocataire du RSA suivi par l'Espace Insertion bénéficie d'un accompagnement renforcé vers l'emploi et signe à cet effet un contrat d'engagements réciproques.

Les actions concrètes en quelques chiffres – en date du 30 novembre 2022

Sur l'ensemble de ses 3 relais (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon), **l'Espace Insertion a accompagné 738 bénéficiaires du RSA** s'appuyant notamment sur la conclusion de 844 contrats d'engagements réciproques.

L'accompagnement a représenté 2 709 entretiens individuels, soit une diminution de 12% par rapport à la même période en 2021. Au 30 novembre 2022, 348 allocataires du RSA accompagnés par l'Espace Insertion ont retrouvé une activité (2% de plus qu'en 2021), soit 47% de taux de sortie vers l'emploi, dont 23% sur un poste en Contrat à Durée Indéterminée.

Le programme Challenge 50+

Challenge 50+ est un programme dédié aux demandeurs d'emploi seniors, de 50 ans et plus, résidant sur le territoire de GPSO.

Ce programme en mode training intensif intégrant collectif (présentiel/distanciel) et accompagnement individuel par une coach certifiée, a été développé autour de deux axes forts : **la découverte des nouvelles pratiques RH et les outils de la communication digitale personnelle.**

Depuis le mois de juin 2020, près de 55 candidats (pour une moyenne d'âge de 56 ans) ont rejoint le programme qui s'est terminé en septembre 2022. Ces candidats sont principalement positionnés sur les secteurs de la communication, du numérique, des RH, du juridique, et de la comptabilité.

A l'issue du programme, **81 % des challengers ont accédé à une activité durable dont 65 % en contrat (CDD, CDI), intégré une formation longue ou lancé leur entreprise.**



Les clauses d'insertion

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, SOEE développe des clauses sociales dans les marchés publics ou privés avec les principaux donneurs d'ordre (GPSO, les villes du territoire, Seine Ouest Habitat et Patrimoine, la Société du Grand Paris...).

Au 30 septembre 2022, 148 895,03 heures d'insertion ont été réalisées par 440 salariés.

Les deux facilitateurs SOEE ont accompagné 99 entreprises pour 34 marchés.



Accompagner le développement économique des entreprises

Animation territoriale - Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Depuis l'adoption de la loi Pacte et la modification du code civil en 2019, toutes les entreprises françaises sans exception, quelque soient leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité, peuvent mettre en œuvre une démarche de RSE. Cette démarche est aujourd'hui incontournable pour les entreprises et procure bien des avantages : se démarquer de la concurrence, renforcer son attractivité, développer sa performance économique tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement.

Web'expertise RSE

« Société à mission : décryptage des étapes pour se transformer » - Jeudi 14 avril 2022
14 participants

Ce webinaire a été animé par la communauté des entreprises à mission et vient compléter la thématique abordée en mars 2021, « Raison d'être & entreprises à mission ».

Le programme : Pourquoi les dirigeants choisissent-ils de passer le cap ? Devenir société à mission : comment s'y prendre ? Différences et complémentarités avec le label B Corp.

L'intervenante : Mélanie Clément Lamotte, chef de projets @Communauté des Entreprises à Mission. Après avoir accompagné pendant trois ans des entreprises dans l'adoption de la qualité de société à mission et dans la structuration de leur stratégie RSE au sein du cabinet de conseil Nuova Vista, Mélanie a rejoint la Communauté des Entreprises à Mission pour apporter son expertise sur le sujet.

Web'conférence RSE

« B-Corp : comment accélérer l'impact positif de votre entreprise ? » - Mardi 14 juin 2022
25 participants

Cette Master Class RSE a été animée par Elisabeth Laville, Fondatrice d'Utopies, l'entreprise qui a introduit en 2014 le label B Corp en France.

Le programme : Quels sont les enjeux de la certification B Corp ? Quels sont ses avantages pour votre entreprise ? Pourquoi rejoindre une communauté d'entreprises à impact positif ?, quid du processus de certification, B Corp et Société à mission : deux démarches complémentaires ? retour d'expériences et bonnes pratiques de 2 entreprises labellisées

L'intervenante : Elisabeth LAVILLE – Fondatrice @Utopies. Diplômée d'HEC en 1988, Elisabeth a passé quelques années au planning stratégique d'agences de publicité avant de créer UTOPIES en 1993. Elle est depuis reconnue comme l'une des expertes européennes du développement durable, a reçu le Prix Veuve Clicquot de la Femme d'Affaires de l'année

en 2008 et a été faite Chevalier de la Légion d'Honneur cette même année. Elle est l'auteur du best-seller « L'entreprise verte » et de plusieurs autres ouvrages.

Mécénat de compétence

GetPro, est un cabinet de recrutement spécialisé dans les métiers du digital et des nouvelles technologies. Dans le cadre de sa politique RSE, GetPro offre l'opportunité à ses collaborateurs d'accompagner des personnes en recherche d'emploi, à raison de 3 heures par mois et par collaborateur. Cette démarche est basée sur le volontariat.

Pour la période de mars à septembre 2022, les actions suivantes ont été réalisées :

- Rédaction et signature de la convention de partenariat entre SOEE et GetPro
- Réalisation d'une rencontre RH en visio conférence dans le cadre du programme Challenge 50 pour 8 participants en recherche d'emploi
- 2 rendez-vous visio avec GetPro
- 2 rendez-vous avec les équipes de conseillers professionnels.

Inclusion et innovation sociale

La ville de Boulogne-Billancourt a sollicité SOEE pour la co-construction d'un **projet pilote en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap avec l'association Trisomie 21 des Hauts-de-Seine**. L'objectif de ce projet est de favoriser l'insertion en entreprise en milieu ordinaire des jeunes moins de 26 ans de GPSO en situation de trisomie 21.

Le nombre de candidats à accompagner est estimé à 5 jeunes. Pour la période d'avril à juin 2022, les actions suivantes ont été réalisées :

- 1 rendez-vous avec la ville de Boulogne-Billancourt afin de préciser les besoins nécessaires au développement du projet
- 1 rendez-vous avec Hortense Deuville, présidente de l'association Trisomie 21, pour définir les contours du projet
- Réalisation de 2 fiches actions.

Challenge contre la faim

Avec le soutien de la Ville de Boulogne-Billancourt, de GPSO et de SOEE, la cinquième édition du Challenge contre la faim a eu lieu le vendredi 14 octobre. Il s'agit d'un événement interentreprises sportif et solidaire « clé en main » qui réunit des entreprises ayant à cœur de fédérer leurs salariés autour d'une grande cause humanitaire. Cet événement multisports (course, marche, yoga, zumba) permet de mobiliser et fédérer les salariés autour d'un projet sportif porteur de sens.

15 entreprises et 211 collaborateurs ont permis de collecter 52 772 € au profit des missions d'Action contre la Faim.

Plan Climat : la mobilisation des entreprises du territoire

L'axe 5 du Plan Climat de GPSO prévoit de mobiliser les acteurs du territoire, dont les entreprises, autour de ses différents enjeux.

Une Charte d'Engagement a ainsi été élaborée en 2022, afin de valoriser les actions déjà menées par les entreprises, mais également d'engager dans cette dynamique des structures souhaitant rendre leurs pratiques plus vertueuses. En s'adressant aux entreprises de toutes tailles, mais également aux associations et autres acteurs publics, cette Charte entend créer un réseau engagé en matière de climat sur le territoire.

La charte propose 3 niveaux d'engagement possibles :

- Le bronze, pour les entreprises ayant démarré leur réflexion RSE (avec des actions relatives à la communication sur ces sujets, à la sensibilisation des salariés)
- L'argent, relevant d'entreprises plus engagées, mettant déjà en œuvre des premières actions concrètes et produisant des indicateurs évaluant leur démarche
- L'or, relevant d'entreprises moteurs en matière de RSE, se fixant des objectifs ambitieux et entraînant d'autres acteurs dans leur sillage (via les achats par exemple, mais aussi des ateliers thématiques regroupant des entreprises inspirantes ou en quête d'inspiration).

L'échange mutuel de bonnes pratiques est en effet l'un des piliers de la charte.

Une cérémonie de lancement de la Charte est prévue au premier semestre 2023, permettant de valoriser les premières entreprises signataires.

En lien avec cette Charte d'Engagement, GPSO construit également **une offre d'accompagnement à destination des acteurs économiques du territoire**. En 2022, des entretiens avec des entreprises du territoire et la diffusion d'un questionnaire a permis de cibler les besoins en matière d'accompagnement. Un parcours climat adapté aux enjeux des acteurs économiques du territoire sera ainsi mis en place en 2023.

Promouvoir une gestion territorialisée des emplois et compétences

Un service simplifié et des offres d'emploi de proximité plus visibles pour les candidats

SOEE a lancé son propre moteur de recherche pour l'emploi en août 2020. Le jobboard rassemble les offres d'emploi du territoire, en compilant les données de plusieurs plateformes (Monster, Cadreo, Meteo Job, Apec, Régions Job...).

Depuis sa création, 2 479 candidats ont créé leurs comptes et 2 595 chercheurs d'emploi ont déposé un CV. Côté entreprises, 545 entreprises du territoire ont un compte sur cette plateforme. Près de 1 516 offres d'emploi exclusives ont été gérées par SOEE depuis le lancement de la plateforme. En moyenne, 13 500 offres d'emploi sont accessibles quotidiennement sur le jobboard.

« Comme à la maison » : premier lieu ressources pour les salariés à horaires discontinus

Ce projet initié par la ville de Boulogne- Billancourt en 2019 est porté par SOEE. Partant du constat que 82% des salariés à horaires discontinus n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant leur coupure et doivent trouver le moyen de s'abriter pour patienter parfois plusieurs heures, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité proposer une réponse en soutenant le projet de création de « Comme à la maison ». L'accès au lieu et aux services est gratuit et illimité pour les salariés à horaires discontinus intervenant sur la commune pour remplir des missions de services (aide à la personne, restauration, propreté...) L'adhésion au service est financée par l'employeur. **Après deux ans d'activité, Comme à la Maison compte 18 entreprises adhérentes pour plus de 400 salariés inscrits.**



Préserver le patrimoine naturel



Conscient de la richesse
de son patrimoine naturel,
GPSO s'engage
à le préserver,
à renforcer
la biodiversité locale,
à améliorer la gestion
des ressources
et prévenir
les risques naturels.

GPSO souhaite garantir un cadre de vie
qui répond aux besoins de ses habitants
tout en préservant
l'environnement.



2 FAIM
«ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



15 VIE
TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS





Préserver la biodiversité

D'une superficie de 32,5 km², le territoire de GPSO offre une qualité de vie exceptionnelle, avec près de 35% de sa superficie composée d'espaces verts et de forêts ouverts au public. Le territoire est également l'un des traits d'union, par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon et Fausses-Reposes et des berges de Seine, entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris. GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité qu'il convient de préserver tant d'un point de vue faunistique que floristique.

Protéger et développer la biodiversité

Pour répondre à l'axe 2 du Plan Climat « Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie », et en s'appuyant sur les actions engagées dans le cadre du Territoire Intelligent, trois axes ont été identifiés en 2022 pour la stratégie en faveur de la biodiversité :

- Identifier, diagnostiquer et construire le plan d'actions, autour des milieux et des espèces sauvages
- Appliquer les nouvelles orientations et sensibiliser les publics sur le territoire
- Evaluer les actions par un suivi de la biodiversité.

Ces axes sont mis en oeuvre sur l'espace public ainsi que dans les parcs et jardins du territoire.

L'évolution des parcs en faveur de la biodiversité

Le Parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux : un projet pilote pour renforcer le rôle des espaces verts dans la préservation de la biodiversité

260 mètres linéaires de talus et deux espaces de pelouse ont été aménagés en faveur de la biodiversité. Une étude sur l'intérêt écologique des différents paysages du parc a également été menée, qui a conduit à la mise en place :

- d'un chantier préparatoire pour sélectionner les plantes favorables à la biodiversité
- d'un chantier participatif de plantations, pour renforcer et diversifier les palettes de végétaux favorables à l'accueil de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.

Le Parc Rothschild à Boulogne-Billancourt : une étude pour tester la gestion écologique des milieux

Cette étude doit permettre d'identifier des aménagements pour :

- Favoriser les espaces de prairies spontanées peu fréquentés par le public

2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



- Renforcer les zones de lisières et les strates végétales
- S'interroger sur les abords de rives des plans d'eau
- Protéger les pieds de certains arbres contre le piétinement tout en favorisant l'accueil de la biodiversité

Perspectives 2023

- Etudes pour l'évolution des pratiques de gestion et des aménagements de 7 parcs et jardins du territoire : développement de prairies spontanées et fleuries, renforcement des zones boisées et lisières, diversification des strates végétales...

Sensibilisation et formation des agents de GPSO

Une formation sur la gestion écologique a été organisée pour les agents en charge des espaces verts. Cette formation qui mêle théorie et pratique s'est appuyée sur le projet de renaturation du talus du Parc Henri Barbusse à Issy-les-Moulineaux.

Perspectives 2023

Une exposition itinérante «Parcs et Jardins en gestion écologique», créée par l'association Plante & Cité, sera installée successivement sur les 3 Directions Territoriales de GPSO entre février et mars 2023, à destination des agents.

La labellisation Ecojardin

Le label «Ecojardin» distingue les parcs et espaces verts engagés dans des pratiques de gestion écologique, respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Le Parc Billancourt à Boulogne-Billancourt a déjà obtenu une labellisation en 2020. Dans ce cadre, les agents de GPSO en charge des espaces verts réalisent des suivis des papillons et plantes de prairie afin de connaître l'évolution de la biodiversité sur le site (programmes de sciences participatives Propages et Florilèges).

Deux nouveaux sites sont inscrits pour obtenir la labellisation au printemps 2023 :

- Le Jardin Botanique d'Issy-les-Moulineaux
- La Maison de la Nature et de l'Arbre à Meudon.

Deux autres sites seront présentés à l'automne 2023 pour être labellisés Ecojardin.



Favoriser l'accueil de la biodiversité sur le territoire

Favoriser la nidification des oiseaux

Pour la deuxième année consécutive, **GPSO assure le suivi et l'inventaire des nioirs installés sur les parcs du territoire.** Le contrôle des nioirs est effectué afin de suivre leur occupation par des populations ciblées d'oiseaux, de vérifier leur état général et d'assurer leur remplacement.

De nouveaux nioirs ont également été installés :

- A Boulogne-Billancourt : équipement de 5 sites, en partenariat avec la Maison de la Planète (Parc des Glacières, Jardin Guilbaud, Square des frères Farman, Mail et Jardin du Maréchal Juin, Jardin du Point du Jour), parc de l'Île Seguin et cour de la Maison de la Planète
- A Issy-les-Moulineaux : équipement du Parc Henri Barbusse.

Cartographier les éléments d'accueil pour la faune

Une carte interactive, ouverte à tous pour consultation depuis 2022, permet de géolocaliser les éléments d'accueil pour la faune, gérés par GPSO ou par les villes (écoles, mairies, structures administratives...). Cette carte référence notamment les ruchers présents sur le territoire. Un nouveau rucher est en cours d'installation au Complexe sportif Marcel Bec.



carte des accueils pour la faune

Perspectives 2023 :

- Cartographie des espaces favorables aux pollinisateurs (prairies, haies mellifères...)
- Sondage auprès du grand public sur la présence de certaines espèces sauvages (hérisson, renard...).



Parc Billancourt à Boulogne-Billancourt, labellisé EcoJardin

Agir localement pour préserver la biodiversité : Jardiner Ma Ville

Développé par GPSO depuis 2016, le dispositif **Jardiner Ma Ville propose aux habitants du territoire d'être acteurs de leur environnement** : sur simple demande écrite, les services des villes et de GPSO autorisent, selon des critères d'occupation et de gestion de l'espace public, à jardiner un espace identifié.

Ce projet permet d'amorcer le développement de la végétalisation sur le territoire, de renforcer les continuités écologiques et de favoriser la biodiversité, notamment dans les secteurs urbains denses.

GPSO soutient ainsi les projets de plantations de parcelles, grandes ou petites, avec des végétaux d'ornement ou comestibles, à entretenir seul ou à plusieurs. Les jardiniers volontaires s'engagent à travers une charte à l'embellissement de la ville.

En 2022, plusieurs nouveautés ont permis de renforcer Jardiner Ma Ville :

- Un dispositif davantage axé sur la biodiversité à travers un choix de plantes plus ciblé
- De nouveaux panneaux signalétiques pour les sites végétalisés et les sites disponibles
- La simplification de la procédure d'inscription à travers la mise en place d'une plateforme dématérialisée
- Le renforcement de la stratégie de communication
- L'évolution du site internet avec de nouvelles ressources disponibles (listes de plantes favorables à la biodiversité, adaptées pour les pieds d'arbres et les micro-ouvertures du trottoir)

Un réseau d'animation a également été mis en place : **La Pépinière de Jardiner Ma Ville**. Des ateliers sont proposés gratuitement aux jardiniers urbains afin de les accompagner dans leurs projets, et de créer une communauté impliquée dans le développement de la nature en ville. Deux soirées de végétalisation par an sont également organisées : une soirée de lancement de la saison et une soirée de clôture.

Végétalisation des trottoirs



Enfin, de nouveaux types d'espaces sont ouverts à la végétalisation des trottoirs : des micro-ouvertures en pieds de façades et de mobilier urbain à travers la réalisation de carottage dans le bitume.

Les espaces cultivés Jardiner Ma Ville

Actuellement, 29 sites sont végétalisés. En 2022, onze nouveaux projets ont vu le jour. Une cartographie des sites occupés et des sites disponibles est en ligne.

Boulogne-Billancourt

- Square des Dominicaines, potager en pleine terre géré par l'association Les petits potagers de Boulogne
- Allée des Blanchisseuses, potager en jardinières géré par l'association Les petits potagers de Boulogne
- Square du Parchamp, potager en pleine terre géré par l'association Les petits potagers de Boulogne

Nouveaux projets 2022 :

- Rue de Paris, 3 pieds d'arbres végétalisés par un groupe d'habitants
- Avenue Charles de Gaulle, 2 pieds d'arbre végétalisés par une habitante

Projets à l'étude :

- Mail du Maréchal Juin, espace vert
- Rue Marcel Dassault, jardinière
- Rue de Paris, jardinière
- Quai de Stalingrad, espace vert

Issy-les-Moulineaux

- Chemin de la Bertelotte, espace vert cultivé par l'association Un quotidien plus vert
- Square Blériot, bacs entretenus par l'association Issy en Herbe
- Rue Emile Zola, un pied d'arbre entretenu par un habitant
- Rue Ernest Renan, jardinières entretenues par un commerçant
- Rue de Meudon, un pied d'arbre cultivé par un habitant
- Promenade Robinson au croisement de l'allée Louis Bonnier : potager en jardinières cultivé par un habitant
- Promenade Robinson au croisement de l'allée d'Issy : 7 jardinières dédiées à la fois à la biodiversité et au potager par un particulier
- Allée d'Issy, un petit espace vert cultivé à des fins ornementales pour la biodiversité par un particulier

Nouveaux projets 2022

- Rue du Viaduc, 1 pied d'arbre végétalisé par un habitant
- Rue Henri Tariel, 4 pieds d'arbres végétalisés par une habitante

Projets à l'étude :

- Rue de Meudon, 1 pied d'arbre végétalisé par une habitante



carte des sites
Jardiner Ma Ville

Meudon

- Avenue du 11 novembre 1918, pied de mur cultivé par un habitant

Nouveaux projets 2022 :

- Avenue du 11 novembre 1918, pied de mur végétalisé par une habitante
- Rue du plateau, micro-ouverture du trottoir en pied de façade végétalisée par une habitante

Vanves

- Place des Provinces, jardinières entretenues par l'association APJH
- Rue Auguste Comte, jardinières entretenues par l'association APJH
- Rue Marcel Yol, 3 jardinières cultivées par un habitant

Ville-d'Avray

- Sente des Bergeronnettes, plantations en pied de mur entretenues par Incroyables Comestibles de Ville-d'Avray
- 12-14 rue de Marnes dans le parc du château, potager en jardinières géré par l'association Incroyables Comestibles de Ville-d'Avray avec un entretien des parcelles en permaculture.

Projet Coin Nature avec les structures scolaires et périscolaires

En proche concertation entre les directions d'établissement et les services techniques des villes, GPSO aide à la planification des projets pour favoriser la biodiversité dans les structures scolaires. Les équipes apportent les clés techniques et pédagogiques nécessaires à la transformation des espaces existants, à travers la diversification des massifs et des éléments d'accueil de la biodiversité. A l'échelle du territoire, ce projet a pour objectif de participer au développement de la trame verte et bleue.

ÉCOLES ENGAGÉES DANS LA DEMARCHE «COIN NATURE»

Boulogne-Billancourt

- Ecole maternelle Bellefeuille (2022)

Chaville

- Ecole maternelle et accueil de loisirs des Myosotis (2019)
- Ecole primaire Montessori Freeminds (2020)
- Ecole maternelle du Muguet (2021)

Sèvres

- Ecole élémentaire Gambetta

PROJETS À L'ÉTUDE POUR UNE MISE EN ŒUVRE EN 2023

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Ecole élémentaire Adolphe Thiers
 - Ecole élémentaire Casteja
 - Crèche Les Petites Canailles
- Sèvres
- Ecole élémentaire Les Bruyères

Réaménagement du jardin pédagogique de la Maison de la Nature et de l'Arbre

Plusieurs aménagements ont permis de représenter différents milieux naturels de la région, et d'illustrer les pratiques mises en place par GPSO (accueil de la biodiversité, gestion des eaux de pluie, gestion des sols, permaculture et compostage) :

- Réaménagement des espaces du jardin
- Remise en forme des allées, avec des surfaces perméables pour permettre l'infiltration des eaux de pluie
- Création d'un espace potager



Jardin pédagogique de la MDNA



Jardin d'école en cours d'aménagement à Sèvres





Une gestion durable des espaces verts et du patrimoine arboré

GPSO s'inscrit dans une évolution des pratiques et une rationalisation des moyens concernant la gestion des espaces verts sur le territoire : réduction des consommations énergétiques, valorisation de la faune et de la flore endogène, optimisation des ressources locales en eau, utilisation de matériel écologique.

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, leur gestion a évolué vers des pratiques toujours plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité.

Schéma Directeur des Parcs et Jardins

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, différentes entités paysagères constituant un patrimoine riche et diversifié.

Ce sont ainsi 137 parcs, jardins et squares avec 91 aires de jeux, qui sont gérés en 2022.

Le Schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant à améliorer la qualité et l'usage des parcs, jardins et squares.

Il permet de prioriser les améliorations et remises en état d'espaces verts en fonction des différents enjeux (paysagers, écologiques, sécuritaires, ou d'entretien) ; de disposer d'informations complémentaires pour conduire les actions d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ; et à terme, de mettre en place un

plan de gestion différenciée sur le territoire tenant compte des différentes fonctions et caractéristiques des espaces verts.

Les travaux réalisés en 2022

Boulogne-Billancourt

- Square Pierre de Coubertin : renouvellement de plantations et densification végétale
- Parc des Glacières : densification végétale par plantation
- Parc de Boulogne Edmond de Rothschild : densification de plantations et traitement végétal de l'accès ; travail sur les pelouses pour limiter les jeux de ballons et amélioration de la signalétique du parc
- Mail des Provinces : reprise ponctuelle des assises en bois, reprise en béton de certains platelages bois et de l'arrosage. Plantation de massifs de pleine-terre, ainsi que d'arbustes et de graminées en pot.
- Jardin Farman : plantation du talus du belvédère et



reprise du platelage en plastique autour du kiosque ainsi que du muret de soutènement

- Sente du Fief : création d'une sente piétonne et d'un square végétalisé de 240m².

Chaville

- Square des Créneaux : requalification complète et embellissement du square
- Square du Doisy : réfection du mur de soutènement du talus en rondins de bois et réfection du sol en stabilisé autour des aires de jeux avec aqua drain
- Parc Forestier de la Mare Adam : réfection des allées, remplacement de modules du parcours santé et création d'une fosse à copeaux
- Square de l'Académie : réfection de l'aire de jeux et du sol souple.

Issy-les-Moulineaux

- Parc Henri Barbusse : évolution écologique du parc en dédiant des espaces à la biodiversité par l'amélioration écologique de la haie sur le talus et en limitant l'accès à des pelouses où des Orchidées boucs ont été identifiées.
- Parc Rodin : création d'une forêt urbaine de 250 arbres
- Place du Foncet : création d'une forêt urbaine de 150 arbres.

Sèvres

- Square Des Postillons : réfection du stabilisé des allées et remplacement de jeux
- Square du Théâtre : amélioration du talus végétalisé et déconnexion du parc des réseaux d'assainissement. Fin des travaux en 2023.
- Extérieurs de Brimborion : reprise des rondins de soutènement des mosaïques. Réfection du sol de l'aire de jeux et remplacement de jeux. Création d'un réseau d'arrosage.
- Square Nony : lancement de l'étude sur la réfection des allées en stabilisé (travaux en 2023).
- Square Odic : remplacement du sol de l'aire de jeux.
- Square Danton : remplacement de jeux
- Square Montespain : remplacement du sol de l'aire de jeux.
- Avenue de la Division Leclerc : modification des branchements du système d'arrosage de la jardinière.
- Place du 11 novembre : remplacement de la pompe de la fontaine.
- Place du Marché : remplacement des bouches d'arrosage.

Vanves

- Parc Frédéric Pic : végétalisation et embellissement des abords de l'aire de jeux de la terrasse
- Square Etienne Jarrousse : réfection des pelouses et création d'une allée sous les arbres.

Ville-d'Avray

- Mail Bosvieux : réfection du sol souple de l'aire de jeux. Lancement de l'étude d'aménagement de l'entrée du mail, de réfection des allées et de requalification à l'arrière de l'aire de jeux.

Gestion différenciée et écologique des espaces végétalisés

La gestion différenciée est une gestion raisonnée qui vise à adapter l'entretien des espaces végétalisés au site, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques.

Ainsi, des espaces prestigieux et patrimoniaux, avec une architecture paysagère à la française, ou les abords des bâtiments communaux, sont tondus et entretenus régulièrement. Des espaces difficiles d'accès, isolés ou en périphérie, tels que des talus ou des haies, sont quant à eux transformés en espaces semi-naturels par un entretien à un rythme moins important, comme des fauchages annuels ou un développement autonome du milieu, et en intégrant des espèces végétales locales afin de soutenir la biodiversité.

Afin d'accroître leurs compétences dans les pratiques de gestion différenciée, d'entretien écologique et du suivi de notre biodiversité, des plans de formation pour les agents sont organisés en interne.

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Les tontes avec mulching (sans ramassage) sont favorisées et du paillage en copeaux de bois est produit, avec les résidus d'élagage des arbres et des tailles, grâce à l'acquisition d'un broyeur. Des hôtels à insectes sont également créés. Les déchets verts qui le peuvent sont mis en compost sur site et les feuilles sont déplacées sous les haies. De plus, les déchets verts évacués sont envoyés vers des plateformes spécialisées de compostage.

Enfin, dans un cadre plus large, les agents utilisent désormais des véhicules hybrides pour leurs déplacements et de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

Perspectives 2023

- La réalisation des travaux prévus au Schéma directeur des espaces verts va se poursuivre en 2023. Comme en 2022, les parcs et jardins vont être améliorés grâce à des travaux de plantation raisonnée, le renouvellement du mobilier, la mise en accessibilité...
- L'exigence des critères de choix des plantes restera une priorité pour pérenniser les plantations, en mettant en avant les plantes de la région, avec le label Plantes locales.

Diversification et densification végétale

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.

La provenance des végétaux est un critère important. L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et apportent un soutien à la biodiversité locale (comestibles, favorables à la nidification, mellifères...).

13 500 plantes annuelles sont cultivées dans nos serres avant d'être utilisées pour embellir le territoire. Le surplus de plantes cultivées est vendu aux habitants et distribué lors des remplacements de massifs à l'automne.

Les pépinières sélectionnées pour l'achat de plantes se trouvent dans la région ou à proximité, avec un climat similaire au nôtre. Des plantes non-locales, provenant de climats plus chauds, sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des vivaces et des bulbes, de provenance locale, diminuant le nombre de renouvellement des plantations.

Une diversification des strates et une densification végétale sont mises en place, en augmentant la plantation d'arbustes locaux, avec une préférence pour les essences rustiques. Des gazons fleuris, voire des prairies naturelles dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées une à deux fois dans l'année, sont installées.

Perspectives 2023

- Concernant la gestion de l'eau de pluie, l'ambition est de déconnecter également les parcs des réseaux d'assainissement, ce qui signifie limiter les eaux de ruissellement qui se déversent dans les égouts, en les infiltrant directement dans le parc.
- Pour restreindre les exportations de déchets verts et limiter les importations de terre végétale, les produits de l'entretien continueront à être valorisés. Le compost permettra ainsi d'amender le sol en place et le broyat (copeaux de bois issu du broyage des branches et rameaux) constituera un paillage aux multiples bénéfices pour les arbres, les plantes et la biodiversité des sols.



Limitation des consommations d'eau dans les espaces verts

Dans un souci de préservation de l'eau, il a été décidé de diminuer l'arrosage des massifs floraux et de ne pas arroser les gazons pendant l'été.

Pour limiter l'arrosage, les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte. La démarche est associée à la plantation de vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles.

Lorsqu'elle est stockée, l'eau de source naturelle ou de toitures est utilisée pour l'arrosage des massifs.

Une réflexion sur la gestion de l'eau est faite dès la conception des jardins, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement. Cela est favorisé par l'augmentation des surfaces plantées, la création de milieux humides et la mise en place de revêtements perméables sur les cheminements piétons et cyclables ou par un profilage dirigeant l'eau vers les massifs plantés.



La gestion sécurisée du patrimoine arboré

Toute l'année, les agents de GPSO veillent sur les arbres du territoire, dans un souci de lutte contre le réchauffement climatique. Véritables poumons du territoire, les arbres participent notamment à rafraîchir la ville en période de forte chaleur.

La gestion du patrimoine arboré a pour objectif de pérenniser le patrimoine existant et d'augmenter le couvert végétal, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie tout en assurant la sécurité des usagers.

A ce jour, le territoire de GPSO comptabilise près de 24 000 arbres, et 677 de plus qu'en 2021. Parmi ces plantations, deux forêts urbaines ont été créées à Issy-les-Moulineaux, sur la Place du Foncet et dans le Parc Rodin.

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires, deux fois par an : le premier contrôle en période hivernal pour observer la structure de l'arbre, et le deuxième en période estivale pour apprécier sa vigueur en période de feuillaison. Les contrôles et les diagnostics phytosanitaires permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou, si leur conservation ne peut être assurée dans de bonnes conditions, de procéder à leur suppression.

Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent, ou dans un périmètre proche.

La prévention : la meilleure des actions pour le bien-être de nos arbres

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution, et les arbres sont sujets aux aléas climatiques, à la pollution de l'air et du sol, aux blessures générées par l'activité urbaine.

La prévention consiste à :

- mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter
- surveiller les arbres présentant des lésions évolutives
- mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubanage, périmètre de sécurité)
- respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie
- supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, GPSO s'est fixé pour ambition de créer des îlots de fraîcheur avec pour objectif la plantation de 2 685 sujets pour la saison 2022-2023.

Nombre d'arbres gérés par les services de GPSO

Boulogne-Billancourt	8 993
Chaville	754
Issy-les-Moulineaux	7 754
Marnes-la-Coquette	61
Meudon : arbres sur sites gérés par GPSO uniquement, les autres arbres étant gérés par la commune, qui a compétence en matière d'Espaces verts	629
Sèvres	2 621
Vanves	2 204
Ville d'Avray	969
Total GPSO	23 985

Plan de gestion des arbres des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière du Code de l'Environnement, et chaque intervention nécessite une autorisation délivrée par les services de l'Etat. Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017 :

- Le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt
- Le parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux
- Le parc Brimborion à Sèvres
- Le parc Pic à Vanves.

Actions de sensibilisation du public

La gestion attentive du patrimoine arboré garantit la sécurité du public. Il est ainsi primordial de sensibiliser les habitants au fait que, pour assurer leur sécurité, il est parfois nécessaire de supprimer un arbre, sa beauté apparente n'étant pas un gage de bonne santé.

Dans le cadre de la sécurisation du patrimoine arboré, ces suppressions, même si elles font l'objet d'un renouvellement et d'un avis d'information préalable en ce sens, provoquent des réactions du public.

Ainsi des actions ponctuelles de sensibilisation sont menées lors des travaux d'abattage et de taille et une réflexion est en cours afin de mettre en place des panneaux d'affichage de sensibilisation et d'information sur les causes d'abattages, tel que les maladies (Armillaire, Maladie de la Suie...) et les chocs.



Vidéo : protéger nos arbres : une priorité pour Grand Paris Seine Ouest

Désimperméabilisation et renaturation des sols

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de lutter contre les inondations en permettant l'infiltration des eaux sur place.

La renaturation des sols a quant à elle pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique en passant par un sol continu, vivant et abritant de la biodiversité. Cela est permis par de nouvelles structures végétales sur l'espace public, telle que la création de noues et de fosses filantes plantées entre les pieds d'arbres ainsi que de forêts urbaines.

Ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques, les trames vertes et brunes entre les espaces végétalisés, favorisant les déplacements des espèces animales. Ils permettent également de lutter contre les îlots de chaleur urbains grâce à la plantation de nouveaux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO₂.

Pour les parkings, les places de stationnement, les trottoirs et les rues piétonnes, les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables et poreux laissant s'infiltrer l'eau, tels que les dalles engazonnées ou en graviers, les pavés avec joints végétalisés ou les résines.

Durant l'année 2022, plus de 5 000 m² ont été désimperméabilisés et végétalisés.

Boulogne-Billancourt

- Rue de Silly angle Morizet (10 m² désimperméabilisés)
- Rue du Vieux Pont de Sèvres (30 m² désimperméabilisés)
- Rue Alfred Laurant (20 m² désimperméabilisés)
- 168 rue de Paris (20 m² désimperméabilisés)
- Carrefour Silly-Paris (40 m² désimperméabilisés)
- Carrefour Traversière-Kermen (20 m² désimperméabilisés)
- Rue Montmorency (10 m² désimperméabilisés)
- Rue de Bellevue angle Maréchal Juin (70 m² désimperméabilisés)
- Rue Marcel Loyau (20 m² désimperméabilisés)
- Belvédère (30 m² désimperméabilisés)
- Transvaal (15 m² désimperméabilisés)
- Rue Gambetta (10 m² désimperméabilisés)
- Rue Gambetta (5 m² désimperméabilisés)
- Pavillon angle Tourelle (10 m² désimperméabilisés)
- Rue du 25 août 1944 (10 m² désimperméabilisés)
- Rue de Sèvres et cours de l'île Seguin (400 m² désimperméabilisés)
- Rue du Vieux pont de Sèvres (50 m² désimperméabilisés)
- A l'angle des rues Fossés Saint Denis et de l'Abreuvoir (250 m² désimperméabilisés)
- Place Vasconi / George Besse (30 m² désimperméabilisés)

Issy-les-Moulineaux

- Esplanade Séoul-Guro (44 m² désimperméabilisés)
- Chemin de la Berthelotte (120 m² désimperméabilisés)
- Rue Charlot (7 m² désimperméabilisés)
- Allée de la Brasserie (33 m² désimperméabilisés)
- Place Lafayette (24 m² désimperméabilisés)
- Rue Champ Chardon (28 m² désimperméabilisés)
- Passage Nicolas Stenon (7 m² désimperméabilisés)

- Rue du Moulin de Pierre (34 m² désimperméabilisés)
- Passage de l'industrie (7 m² désimperméabilisés)
- Rue Barbes/Calmette (65 m² désimperméabilisés)
- Quai Roosevelt (150 m² désimperméabilisés)
- Rue du Viaduc/rue de Meudon (10 m² désimperméabilisés)
- Rue Edouard Naud (6 m² désimperméabilisés)
- Rue JH Lartigue /Garibaldi (23 m² désimperméabilisés)
- Avenue Jean Jaurès/ Dolet (15 m² désimperméabilisés)
- Esplanade de la Manufacture (13 m² désimperméabilisés)
- Rue Pierre Poli (250 m² désimperméabilisés)
- Rue Tolstoï (6 m² désimperméabilisés) Promenade du Verger (10 m² désimperméabilisés)
- Rue Ferdinand Buisson (4 m² désimperméabilisés)

Meudon

- Rue des Mécardes (12 m² désimperméabilisés)

Sèvres

- Parcelle Fontaine Bizette (50 m² désimperméabilisés)
- Cimetière rue de la Garenne (2500 m² désimperméabilisés)
- Rue de la Garenne (60 m² désimperméabilisés)
- Rue du Vieux-Port (14 m² désimperméabilisés)
- Skate Park route du Pavé des Gardes (70 m² désimperméabilisés)
- Route de Gallardon (485 m² désimperméabilisés)

Vanves

- Rue Sadi Carnot (5 m² désimperméabilisés)
- Rue Pruvot (20 m² désimperméabilisés)
- Rue Marcel Yol (20 m² désimperméabilisés)

Perspectives 2023

- La désimperméabilisation ainsi que la végétalisation de l'espace public se poursuivront, afin de renforcer les continuités écologiques, créer des îlots de fraîcheur et gérer les eaux de pluie. L'utilisation de matériaux poreux sur les parkings, places de stationnement et rues piétonnes sera privilégiée, ainsi que la création d'espaces végétalisés en ciblant dans l'espace public, les esplanades, les places, les lieux de convergence et l'aménagement d'accotements de voiries végétalisés continus. En 2023, Il est prévu de désimperméabiliser 3 990 m².
- Des projets de mise en valeur de l'eau naturelle sont en cours d'étude pour chaque ville de GPSO. Des sources naturelles, coulant sur le territoire, pourront être réintégrées au paysage urbain, en créant des zones humides ou en alimentant des fontaines ornementales. Des installations de cuves vont être réalisées pour le stockage d'eau de source et des eaux de pluie de toiture. Cette eau sera utilisée pour l'arrosage des espaces végétalisés et le nettoyage de l'espace public.



Assainissement et gestion de l'eau

GPSO dispose de Schémas Directeurs d'Assainissement visant à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, ainsi qu' à restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.

Les travaux d'assainissement

L'année 2022 a permis de consolider et réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA), sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO réalisé en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux.

Ces travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « chantiers faibles nuisances », et en choisissant des techniques et des matériaux les moins impactants possible pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2022, sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

Boulogne-Billancourt

2 opérations pour un montant de 2 356 142 € TTC
Réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur)

- Rue de l'Abreuvoir (section comprise entre le Quai du 4 septembre et la rue des Victoires) : 448 ml de collecteur visitable + 22 branchements (1 514 942 € TTC)
- Rue Gambetta (section comprise entre les rues de Vauthier et Escudier) : 205 ml de collecteur visitable + 26 branchements (841 200 € TTC)

Chaville

4 opérations pour un montant de 690 000 € TTC

- Rue des Postillons : remplacement de 77 ml de collecteur et 7 branchements (106 000 € TTC)
- Route Sablée : remplacement de 120 ml de collecteur et 6 branchements (213 000 € TTC)
- Rue de Viroflay : Chemisage de 117 ml de collecteur et réhabilitation de 23 branchements (186 000 € TTC)
- Rue Renucci : Chemisage de 130 ml de collecteur et réhabilitation de 6 branchements (185 000 € TTC)

Issy-les-Moulineaux

1 opération pour un montant de 54 000 € TTC

Rénovation et réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur)

- Sentier du chemin de Fer : chemisage de 200 ml de collecteur non visitable + 3 branchements



Meudon

1 opération pour un montant de 158 000 € TTC

- Rue Amiral Martin et Rue Alexandre Guilmant : Remplacement de 45 ml de collecteur, chemisage de 120 ml de collecteur et remplacement de 7 branchements.

Sèvres

2 opérations pour un montant de 518 000 € TTC

- Rue Felix Bracquemond : Chemisage de 248 ml de collecteur et remplacement de 19 branchements pour un montant de 224 000 € TTC
- Rue des Soupairs : Chemisage de 212 ml de collecteur et réhabilitation de 9 branchements pour un montant de 294 000 € TTC.

Vanves

1 opération pour un montant de 86 000 € TTC

- Rue Pruvot : remplacement en tranchée de 100 ml de collecteur non visitable et de 6 branchements.

Les travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

En vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne, un protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne a été signé en 2020. Dans ce cadre, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics (241 m² d'espaces publics désimperméabilisés à Boulogne-Billancourt en 2022 dans ce cadre).

Le schéma directeur d'assainissement et le zonage pluvial

Conformément à la réglementation, GPSO a lancé son schéma directeur d'assainissement et son zonage pluvial en 2021. L'étude s'est poursuivie sur 2022. Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements
- Mettre en place des actions propres à réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation
- Sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto-surveillance du réseau
- Mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement
- Tenir compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité.

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- **Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées »** : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif.
- **Le zonage « eaux pluviales »** : il fixe les prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols. Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, il est devenu évident qu'il faut retenir les eaux pluviales à la source, notamment par infiltration. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées.

Perspectives 2023

Réhabilitation des réseaux d'assainissement visitables suivants :

- Boulogne-Billancourt : rue Bellevue (entre la rue Gallieni et l'avenue du Général-Leclerc) et rue Anna Jacquin
- Vanves : rue de Châtillon.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables suivants :

- Boulogne-Billancourt : rue de l'Est (entre la rue Gallieni et la rRoute de la Reine)
- Chaville : rue Paul Bert
- Issy-les-Moulineaux : rue Glacière
- Meudon : rues Descartes, Hérault, Langrognet, Pasteur, de Rushmoor, des Sorrières et ruelle des Ménagères
- Sèvres : rue Nungesser Coli
- Vanves : rue de Châtillon.



La gestion durable et préventive des déchets

La prévention des déchets et leur valorisation, grâce à la réutilisation ou au recyclage, sont deux actions essentielles à la préservation de notre patrimoine naturel.

GPSO, en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, s'inscrit pleinement dans une perspective durable en mettant en œuvre deux axes principaux : une collecte optimisée avec pour objectif l'atteinte des seuils fixés par la réglementation en matière de recyclage, et un programme de prévention des déchets visant à diminuer l'impact de leur élimination sur l'environnement.

Le nouveau marché de collecte

En octobre 2022, un nouveau marché de collecte des déchets a débuté, permettant notamment d'inclure des clauses et critères environnementaux importants afin de favoriser les prestataires proposant des solutions pour réduire l'impact environnemental des prestations, ainsi que les nuisances sonores des équipements et matériels.

Ainsi, ce nouveau marché va permettre de poursuivre l'accroissement de la flotte de véhicules électriques utilisée sur le territoire.

De plus, pour rejoindre la démarche de Territoire Intelligent lancée par GPSO, et améliorer le service, chaque prestataire s'est engagé à mettre en place une plateforme permettant un meilleur suivi de l'ensemble de sa prestation par des agents de GPSO.

Le tri des déchets alimentaires

Durant plus de trois ans, GPSO, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Syctom), a expérimenté un nouveau dispositif de tri et de collecte des déchets alimentaires sur deux villes (Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray), une dizaine d'écoles et trois marchés alimentaires.

Concrètement, les habitants ont un nouveau bac, de couleur marron, permettant d'y déposer les déchets alimentaires : restes de repas y compris de viandes et poissons, épluchures, marcs de café et sachets de thé, etc.

Que deviennent les déchets alimentaires ?

Les déchets issus du tri sont collectés séparément des autres déchets pour être valorisés. Ils sont conduits à Stains dans un centre de préparation de la matière, transformés en biogaz et en amendement organique dans des méthaniseurs situés en Seine-et-Marne. Le biogaz est une énergie renouvelable : il permet de produire de l'électricité, de la chaleur

ou du biocarburant.

L'amendement organique, ou compost, est utilisé par les agriculteurs, ce qui limite ainsi le recours aux engrais chimiques.

En 2022, 273 tonnes ont été collectées.

À titre d'exemple, la valorisation des déchets alimentaires sur le territoire en 2022 a d'ores et déjà permis de recharger 12 000 smartphones pendant un an, ou de fertiliser 8 terrains de football en engrais naturel.

Fort de cette expérimentation, GPSO a fait le choix du déploiement de la collecte des déchets alimentaires à l'ensemble du territoire dès 2023. Ainsi, le nouveau marché de collecte débuté en octobre 2022 prévoit l'extension de la collecte des déchets alimentaires à toutes les communes du territoire, progressivement entre 2023 et 2025.

Ils seront collectés deux fois par semaine (contre une fois par semaine pendant l'expérimentation). Parallèlement, la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) pourra être diminuée d'une collecte selon les secteurs.

L'équipement des bacs

L'expérimentation de collecte des déchets alimentaires a permis de tester le dispositif de pesée embarquée des bacs collectés. Ceux-ci sont équipés de puces, et les camions de collecte d'un système de lecteurs et de pesée. Cet ensemble permet un meilleur suivi de la réalisation de la collecte (mesure réelle de l'utilisation du service par les usagers) et des tonnages collectés.

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte, GPSO a décidé d'élargir ce dispositif à l'ensemble des bacs collectés (bacs gris, bacs jaunes et futurs bacs marrons).

Ainsi, une grande enquête de recensement des bacs a été lancée pour la pose ou la vérification de la puce de chaque bac (une partie des bacs étant déjà équipée de ce système). De plus, GPSO profite de cette enquête pour préciser pour chaque adresse la dotation en bacs marrons et vérifier la dotation en bacs jaunes. Cette enquête va ainsi permettre de cibler l'ensemble des immeubles où la dotation en bacs jaunes est insuffisante pour trier l'ensemble des emballages et papiers. En effet, depuis 2019 et les nouvelles consignes de tri autorisant l'ensemble des emballages et papiers, la quantité de déchets à déposer dans le bac jaune a fortement augmenté.

Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

GPSO, en partenariat avec Ecosystem et le Sycotom, proposent aux habitants des points de collecte pour déposer des appareils électriques, hors d'usage ou en état de marche.

Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver, ...), du petit (téléphone, sèche-cheveux, ...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles, ...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie.

Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par Ecosystem, dans le strict respect des normes environnementales.

En 2022, le dispositif a encore connu un grand succès :

- A **Boulogne-Billancourt**, 1 643 contributeurs ont permis de collecter 12 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques
- A **Chaville**, 177 contributeurs, 2 tonnes de déchets
- A **Issy-les-Moulineaux**, 1 723 contributeurs, 14 tonnes de déchets
- A **Meudon**, 599 contributeurs, 5 tonnes de déchets
- A **Sèvres**, 111 contributeurs, 2 tonnes de déchets
- A **Vanves**, 274 contributeurs, 2 tonnes de déchets
- A **Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette**, 114 contributeurs et 1 tonne de déchets.

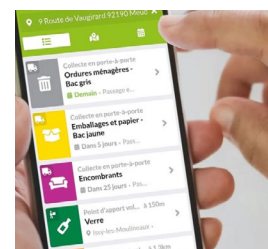
De plus, à compter d'avril 2021, Ecosystem a testé sur le territoire une collecte à domicile des gros électroménagers (réfrigérateur, machine à laver, four...). Cette expérimentation a été reconduite en 2022. Cette collecte a permis de prendre en charge plus de 2 000 gros électroménagers.



Vidéo : les coulisses du tri des déchets sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest



widget info collecte déchets



Les collectes pneumatiques et enterrées

Le système mobile de collecte pneumatique

Afin de répondre à des objectifs de développement durable et de limiter les nuisances liées au passage des camions-poubelles **dans l'enceinte du Fort d'Issy-les-Moulineaux**, GPSO a recours à un procédé de collecte moderne des ordures ménagères : le système mobile de collecte pneumatique des déchets.

Les déchets sont déposés dans des bornes installées sur la voie publique ou dans les halls d'immeubles. A chaque borne est associé un réservoir de déchets qui permet un stockage intermédiaire avant le transport des sacs de déchets par un réseau de canalisations vers un point d'aspiration. Puis, un camion spécifique aspire séparément les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages, journaux et magazines) avant de les acheminer à l'usine de traitement Isséane appartenant au Sycotom.

Au total, ce sont 1 600 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

Le dispositif de collecte pneumatique mobile a également été mis en place sur l'opération immobilière NIWA à Vanves qui concerne 162 logements.

La collecte pneumatique en Bords de Seine

La ZAC des Bords de Seine a, quant à elle, été dotée d'un procédé d'aspiration pneumatique des déchets, en raccordant les immeubles directement à l'unité de traitement Isséane. Les multiples nuisances et désagréments du ramassage traditionnel des ordures sont remplacés, sur ce territoire à Haute Qualité Environnementale, par un dispositif propre et discret d'évacuation des déchets ménagers et assimilés.

Ce réseau a été étendu au niveau de la ZAC du Pont d'Issy.

La collecte pneumatique fonctionne pour l'utilisateur de manière automatique, 24h/24. Les déchets sont évacués par des conduites souterraines. Seules les bornes sont visibles en surface, l'une dédiée aux ordures ménagères, l'autre aux emballages recyclables. Le verre, les encombrants, et les déchets ménagers spéciaux conservent leur mode de ramassage en vigueur (verre en apport volontaire, locaux dédiés pour les encombrants, déchets ménagers spéciaux en apport volontaire). Au total, ce sont 1 000 logements qui bénéficient de cette collecte pneumatique.

La mise en place d'une collecte enterrée au sein de la ZAC de Chaville

Par ailleurs, afin de réduire l'impact de collectes en porte-à-porte, une collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en apport volontaire (containers enterrés) a été mise en place dans les nouveaux immeubles de la ZAC Centre-Ville de Chaville. Ce dispositif avantageux permet :

- un gain de place : une borne remplace 10 bacs de 500 litres
- un espace plus agréable pour les habitants.



La prévention des déchets

GPSO a élaboré au cours de l'année 2022 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui a pour objectif de réduire de 15% la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030, par rapport à 2010 (de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030). L'objectif est donc de limiter la production de déchets, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Le PLPDMA est un document de planification territoriale sur 6 ans, de 2023 à 2028 pour GPSO. Il est co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Tous les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques produisant moins de 3 000 litres de déchets par semaine sont concernés par ce plan.

En 2021, un diagnostic du territoire a permis d'identifier les gisements de déchets, potentiels d'évitement et cibles prioritaires à intégrer au futur PLPDMA.

Début 2022, plusieurs groupes de travail se sont réunis pour coconstruire le plan d'actions, sur la base des attentes du territoire en matière de prévention des déchets et du diagnostic. Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), a été créée ; celle-ci est composée d'élus et d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire.

Trois principaux leviers ont ainsi été identifiés et validés en CCES, jugés particulièrement efficaces pour réduire la production de déchets :

- **La réduction et la valorisation des déchets organiques**, notamment à travers le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- **L'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux**, notamment à travers la promotion du réemploi, de la réparation, et de l'utilisation d'emballages pérennes ;
- **La promotion de comportements écoresponsables** au bureau, dans les transports, à l'école et chez soi.

Une consultation citoyenne en ligne a été réalisée entre le 12 juillet et le 15 octobre 2022 sur la plateforme jeparticipe.seineouest.fr afin d'enrichir le plan d'actions. 167 participants ont partagé plus de 150 contributions relatives à la prévention.

Le plan d'actions enrichi de ces propositions sera adopté au Conseil de Territoire en 2023.

Subventions aux projets associatifs liés à l'économie circulaire et à la prévention des déchets

En adéquation avec l'accompagnement proposé par le Syctom, **GPSO subventionne désormais les acteurs locaux qui mettent en œuvre des actions liées à la prévention des déchets.**

Ce nouveau dispositif permet de répondre concrètement aux objectifs que GPSO s'est fixé en matière de réduction et de tri des déchets, inscrits dans l'axe 4 de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'ancrage local des projets permet ainsi de mettre en place des actions adaptées au territoire, de créer une synergie entre les différents acteurs, tout en contribuant à la relance économique.

En 2021, l'installation de la Recyclerie Sportive qui a ouvert ses portes à Boulogne-Billancourt a été subventionnée par le Syctom, et par GPSO à hauteur 33 070,88 TTC.

En 2022, 7 associations ont été soutenues par GPSO, à hauteur de 73 456 € :

- **Seine Ouest Insertion** pour la création d'un « Café-brico »
- **La Bêta-Pi** pour ses actions éducatives dans le domaine de la gestion des déchets
- **Le Jardin d'Amélie** pour la sensibilisation du public à une alimentation « anti-gaspi »
- **Pik Pik Environnement** pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation
- **Super Boîte**, pour la mise en œuvre d'un ensemble d'alternatives au tout jetable pour les commerçants
- **La Refile** pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation/changement de comportement par la réutilisation de tous les textiles
- **Co-énergie** pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les écoles, notamment sur la thématique de gestion des déchets et anti-gaspi alimentaire

En 2023, l'appel à projet sera de nouveau lancé et diffusé à l'ensemble des associations du territoire.



Le compostage

Afin de répondre aux objectifs de réduction des déchets que se fixe le territoire, **GPSO accompagne le développement du compostage de proximité :**

- Distribution gratuite de tous les types de composteurs sur l'ensemble du territoire, en fonction du besoin et de la demande
- Accompagnement par un maître composteur pour les sites collectifs.

Le compostage individuel

En pavillon

Les habitants intéressés par la mise en place d'un composteur dans un jardin privatif ont la possibilité de demander la livraison à domicile d'un composteur par GPSO.

226 composteurs individuels ont été livrés en 2022. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 2 397 ont été délivrés.

En appartement

Les habitants en appartement peuvent venir retirer un lombricomposteur directement auprès de la Maison de la Nature et de l'Arbre ou de la Maison de la Planète à Boulogne-Billancourt.

374 lombricomposteurs ont été délivrés en 2022. Depuis le démarrage de ce programme en 2013, 2 753 ont été délivrés.

Le compostage partagé

Les composteurs collectifs en pied d'immeuble

Sous l'impulsion de référents et d'habitants mobilisés au sein d'une même résidence, celle-ci peut s'équiper de bacs de compostage (après audit par le maître composteur de GPSO et instruction du dossier).

21 sites collectifs ont été équipés en 2022. Depuis le démarrage de ce programme en 2012, 353 sites ont été équipés.

En 2022, la MDNA a accueilli dans ses locaux deux ateliers de formation des référents de sites de compostage partagé, assurés en partenariat avec le Syctom, afin de former et accompagner au mieux les personnes souhaitant s'engager dans un projet de compostage collectif. **27 personnes ont été formées en 2022.**



Composteurs de quartier

Les composteurs de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, souvent au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

En 2022, 6 composteurs de quartier ont été installés sur le territoire, soit un total de 30 depuis 2017.

Boulogne-Billancourt

- Square des Dominicaines, composteur supervisé par Les Petits Potagers
- Quai Georges Gorse, composteur supervisé par Deux mains écolo

Issy-les-Moulineaux

- Square Blériot, composteur supervisé par Issy en herbe
- Square Weiden, Square des Varennes, Parc de la Résistance, Quai de la bataille de Stalingrad, Promenade Robinson, Gymnase Jules Guesde, Jardin Botanique : composteurs supervisés par Issy en transition
- Sente de Bretagne, rue Galiote et rue du Bateau-Lavoir : composteurs supervisés par l'association Les Terriens d'Issy
- Quartier des Epinettes, Impasse des Quatre-Vents et Jardins partagés des Epinettes : composteurs supervisés par l'association Un quotidien Plus Vert
- Talus Garibaldi, composteur supervisé par l'association Bergeries en Ville
- Square de l'Abbé Derry, composteur supervisé par l'association Issy on sème
- Eglise Sainte Lucie, composteur supervisé par la Paroisse
- Eglise Saint Etienne, composteur supervisé par la Paroisse.

Marnes-la-Coquette

- Square Pasteur, composteur supervisé par la ville.

Meudon

- Potager du Dauphin, composteur supervisé par l'association Le Jardin d'Amélie
- La Maison de la Nature et de l'Arbre, composteur supervisé par GPSO.

Vanves

- Cabourg, l'Escal, Pavillon Potin, Square Jarousse et Square des Anciens Combattants d'Outre Mer, composteurs supervisés par l'association Grainenville Ville-d'Avray.

Ville-d'Avray

- au Parc du Château, composteur supervisé par Les Incroyables Comestibles Ville-d'Avray

Le compostage, une démarche complémentaire à la collecte des biodéchets en porte à porte

- il permet de réduire à la source les biodéchets sans nécessiter de collecte (faible empreinte carbone)
- il permet la valorisation des gros volumes de déchets verts non acceptés par la collecte des déchets alimentaires
- il favorise les circuits courts avec un débouché in situ pour le compost produit
- il favorise la restauration des sols par le retour à la terre de la matière organique
- il crée du lien social et constitue une pratique conviviale de réduction des déchets.



2 FAIM «ZÉRO»



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine a pour objectif de développer la production de légumes, de fruits et autres aliments en ville. Si les jardins familiaux ou le maraîchage périurbain en sont des formes bien connues, d'autres se développent actuellement telles que les jardins partagés ou encore les fermes urbaines.

L'agriculture urbaine revêt deux dimensions sur le territoire : « vivrière-loisirs », destinée notamment à répondre aux attentes des citoyens en termes de retour à la nature ; et productive et nourricière, dite « professionnelle », axée sur l'alimentation durable et le développement de circuits courts à l'échelle du territoire.

L'agriculture urbaine vivrière et de loisirs

Les actions de GPSO visent à identifier et poursuivre la mise en place de surfaces d'agriculture urbaine sous ses différentes formes, notamment les jardins partagés, collectifs ou familiaux, ainsi que les projets d'apiculture ou de viticulture de loisirs.

Ces espaces répondent aux enjeux du développement durable : facteurs de lien social entre les habitants, contribuant au développement de la biodiversité d'un point de vue environnemental, ils promeuvent un autre modèle économique avec un mode de consommation basé sur les circuits courts.

Les jardins partagés

Les jardins partagés répondent au souhait des citoyens de s'impliquer directement dans le devenir du territoire, et au besoin de connexion avec la nature.

La Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO coordonne la mise en place de jardins partagés, avec les services techniques (voirie, service parcs et jardins).



Les projets réalisés en 2022

Deux nouveaux jardins partagés ont vu le jour cette année sur la ville d'Issy-les-Moulineaux.

- Square Blériot : projet de culture en pleine terre avec un apport de terre compatible pour les plantes comestibles sur 60 cm de profondeur (50 m² de surface cultivable issue de la désimperméabilisation des sols)
- Chemin de la Bertelotte (projet entièrement financé par la ville) : 115 m² de jardin pour 100 m² de surface désimperméabilisée ; espaces de culture hors sol par l'ajout de bacs potagers ; création d'une haie fruitière de 8 m² et diversification de la palette végétale des 21 m² de haie existante en faveur de la biodiversité.

Sur ces projets, la qualité de la terre ajoutée sur 60 cm de profondeur sur le square Blériot et sur la bande de 8m² dédiée à une haie de fruitière, a été soumise à un cahier des charges précis, qui tient compte de seuils déterminés avec AGROPARISTECH (VASAU1) et assurent une compatibilité pour des cultures de plantes comestibles.

La surface totale des jardins partagés réalisés sur le territoire représente 7 440 m².

L'apiculture

Agir pour les abeilles, c'est avant tout les sauvegarder, améliorer la pollinisation et protéger notre biodiversité. C'est pourquoi GPSO structure un réseau de l'apiculture avec la mise en place de conventions de mise à disposition d'espaces verts lui appartenant.

En 2022, un projet d'accueil de 10 ruches sur le territoire est en cours sur le site du complexe sportif de Marcel Bec à Meudon

La restauration des corridors écologiques sur des talus SNCF

Dans le cadre de son étude sur les continuités écologiques, identifiant 26 secteurs prioritaires en Ile-de-France, la SNCF a sollicité GPSO pour engager des actions avec 4 villes du territoire afin d'assurer les continuités écologiques et de préserver la biodiversité sur les talus le long des voies. Après concertation, des actions concernant le développement de l'agriculture urbaine ont également été ajoutées à ces projets.

Une étude de terrain réalisée sur Meudon a permis d'identifier des zones aménageables, propices à l'éco-pastoralisme ou à la préservation de la biodiversité. Des aménagements ont été réalisés début 2022 afin de favoriser la nidification des petits passereaux (plantation de 113 arbustes). Une étude est en cours afin d'étudier la faisabilité d'un aménagement en éco-pastoralisme.

Sur la ville de Chaville, les études de faisabilité sur la ligne L-U ont été réalisées et les aménagements sont en cours : plantations de 70 arbustes afin de favoriser la nidification des petits passereaux, éco-pastoralisme (deux chèvres naines et un bélier d'Ouessant), projet de ruches et de jardins partagés. Ces actions sont co-financées par la Ville de Chaville et GPSO.



Les «débroussailleuses» chavilloises

L'agriculture urbaine professionnelle

Une mission de préfiguration a été créée au sein de GPSO depuis 2021, afin de favoriser l'alimentation durable et le développement des circuits-courts sur le territoire. Des études préparatoires, ainsi que des recherches partenariales sont en cours afin d'élaborer une stratégie opérationnelle.

Par ailleurs, l'année 2022 a également permis la réalisation d'un diagnostic foncier au terme d'une convention de partenariat entre la SAFER et GPSO, qui a permis l'identification :

- d'une dizaine de sites potentiels pour y implanter des projets d'agriculture urbaine (vivrière-loisirs ou professionnelle).
- des zonages en urbanisme à requalifier pour des usages propices à l'agriculture Urbaine.

Perspectives 2023

Agriculture urbaine vivrière-loisirs

- Poursuite de la mise en place de jardins partagés identifiés avec les villes
- Poursuite du projet de mise en réseau des vignes afin de mutualiser les expériences et les connaissances (production du raisin, vinification, vendanges, plantes nuisibles)
- Identification du réseau des apiculteurs sur le territoire de GPSO : cartographie des sites d'apiculture identifiés
- Poursuite de l'aménagement en agriculture urbaine et biodiversité des talus SNCF de Chaville.

Agriculture urbaine professionnelle

- Finalisation de la stratégie pour l'alimentation durable et les circuits courts, qui sera présentée pour adoption au printemps 2023.



Préserver la ressource en eau

Octroi d'une subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie

Depuis le 1er janvier 2022, GPSO propose une subvention pour aider les habitants en pavillon à acheter un récupérateur d'eau de pluie. Cet équipement permet de faire des économies en récoltant l'eau non-potable pour arroser son jardin, laver sa voiture, nettoyer les sols... Le montant de l'aide est fixé forfaitairement à 50% du coût TTC de l'équipement, et plafonnée à 50€ par équipement avec ses accessoires éventuels (socle, robinet, kit de raccordement...).



Favoriser l'épanouissement et le bien-être des usagers

Depuis 2010,
Grand Paris Seine Ouest
accorde une attention particulière
à la culture et au sport sur son territoire, afin de
veiller à la santé environnementale
des citoyens.

Les différentes actions sont vouées
à atteindre l'objectif
de garantir à la population
un cadre de vie sain et apaisé.





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Favoriser l'accès à la culture et à sa pratique

Sur le territoire, le réseau des Conservatoires est composé de 5 établissements publics, localisés sur 7 sites. Ce réseau facilite la réalisation de projets inter-conservatoires, favorise les rencontres artistiques et l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre, danse).

Des initiatives sont mises en œuvre selon un principe de solidarité et en respectant l'identité de chaque établissement.

Les conservatoires de GPSO à l'origine d'une riche programmation culturelle

Chaque saison, près de 6 000 élèves, enfants et adultes, amateurs éclairés et artistes professionnels, fréquentent les Conservatoires de GPSO et y suivent une ou plusieurs des 82 disciplines qui y sont enseignées.

La plupart sont communes aux 7 sites mais certaines ne sont pas dispensées dans tous les établissements, d'où l'intérêt de fonctionner en réseau pour permettre aux élèves de bénéficier d'une offre d'enseignement la plus riche possible.

Les Conservatoires de GPSO comptent environ 350 professeurs diplômés dont près d'une quarantaine enseigne dans plusieurs établissements. Cette mobilité des professeurs sur le territoire est facilitée par l'existence de 2 Conservatoires fusionnés (Ville-d'Avray - Chaville et Issy-Vanves) et permet à des élèves de différents sites de se retrouver autour de projets communs.

Les Conservatoires de GPSO proposent une saison artistique de plus de 500 manifestations publiques, qui réunissent généralement autour de 50 000 spectateurs. Concerts symphoniques, jazz, opéras, comédies musicales, spectacles jeune public, concerts de musique de chambre, conférences... La programmation des Conservatoires est riche. Elle s'adresse à tous les publics et permet de sortir facilement en famille.

Certains concerts donnent notamment l'occasion d'entendre les enseignants des Conservatoires qui sont également des interprètes talentueux ou d'écouter de la musique dans différents lieux du territoire : musées, médiathèques, jardins, crèches, salles de spectacles, centres culturels.



Les Conservatoires présents dans les écoles du territoire

Plus de 2 500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des Conservatoires. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela.

Les Conservatoires de GPSO ont également participé à la mise en œuvre du « Plan Choraes » porté par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Ainsi en 2022, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France a accordé un soutien financier de 18 440 € aux Conservatoires de GPSO pour leur participation à la mise en œuvre de ce projet à dimension nationale (12 440 €, pour le Conservatoire de Meudon et 6 000 € pour le Conservatoire de Ville-d'Avray-Chaville).

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Le Département des Hauts-de-Seine a lancé son nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) 2022-2025.

Dans ce cadre, **une nouvelle mission de « Pôle territorial » va être assurée par la Direction Culture et Sports de GPSO, en lien avec les 5 Conservatoires du territoire.**

L'objectif sera de favoriser le travail en réseau des établissements d'enseignement artistique en lien étroit avec les partenaires associatifs labellisés situés sur le territoire de GPSO, et ce afin de renforcer les échanges et les solidarités, et d'envisager des actions communes.

Les partenaires de GPSO sont les suivants : l'Ecole PRIZMA (Boulogne-Billancourt), l'Académie Jaroussky (Boulogne-Billancourt), l'association Accords Majeurs (Chaville), les Enfants de la Comédie (Boulogne-Billancourt et Sèvres), la MJC de la Vallée (Chaville), la SUM (Sèvres), les Arcades (Issy-les-Moulineaux), Le Réacteur (Issy-les-Moulineaux).

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt sera, quant à lui, engagé en tant que « pôle thématique » autour des questions de production et diffusion de spectacles qui sont un point fort de cet établissement. A ce titre, les équipes du Conservatoire seront en charge d'organiser, pour l'ensemble des établissements d'enseignement artistique des Hauts-de-Seine, des rencontres professionnelles, des échanges et partages de ressources, des ateliers d'observation et de pratique.

Le département a ainsi accordé 295 000 € à GPSO et ses conservatoires au titre de ce nouveau schéma.

Favoriser les pratiques culturelles auprès des jeunes

Issues de l'ère numérique, les jeunes générations risquent de s'éloigner de la pratique artistique qui procure une satisfaction moins immédiate que les écrans. La crise sanitaire a renforcé cette situation mais a également révélé l'importance d'enrichir son « capital culturel ». Elle a réinterrogé l'ensemble des acteurs de ce secteur, dont les Conservatoires, sur les enjeux sociaux liés à l'accès à la culture pour les jeunes.

Au sein des Conservatoires de GPSO, une démarche est menée en ce sens avec :

- **Des actions en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de handicap au sein des établissements**
- Un partenariat qui se développe pour favoriser **l'inclusion des jeunes socialement éloignés des pratiques culturelles.**

Académie Jaroussky : un partenariat qui se développe pour promouvoir la musique classique auprès des jeunes

Afin de renforcer le rayonnement culturel du territoire, GPSO est partenaire depuis le printemps 2021 de l'Académie Jaroussky, qui rapproche l'enseignement de la musique classique des jeunes qui en sont éloignés. L'Académie, implantée à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt), poursuit un objectif d'insertion sociale en déployant des passerelles entre les secteurs traditionnels de la formation musicale, tels que les Conservatoires et les écoles de musique, et les publics éloignés de la musique classique.

Chaque année, 25 enfants, issus de familles modestes et âgés de 7 à 12 ans, sont recrutés par l'Académie Jaroussky pour intégrer le programme des « Jeunes Apprentis ». Ils explorent pendant 3 ans l'univers de la musique classique au travers du piano, du violon et du violoncelle. Grâce aux passerelles progressivement mises en place, ces élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours musical au sein des Conservatoires de GPSO. **On compte désormais une trentaine d'anciens Apprentis au sein des Conservatoires du territoire.**



Handicap et pratiques artistiques : les Conservatoires s'impliquent

En 2009, le Conservatoire de Chaville a ouvert le pas avec la signature de la Charte Handicap du ministère de la Culture qui a permis de travailler avec l'association MESH (Musique Et Situations de Handicap) pour former des enseignants à l'enseignement artistique auprès de ce public spécifique.

Depuis 2011, le Conservatoire de Meudon propose un parcours « Musique et Handicap » avec des interventions en milieu scolaire pour les classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) et UEEA (Unité d'Enseignement En Élémentaire Autisme) ainsi qu'un cursus dédié au sein du Conservatoire.

En 2014, le Conservatoire de Chaville devient membre du réseau national « Musique et Handicap » et le Conservatoire fusionné de Ville-d'Avray - Chaville devient « tête de réseau » dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques 2018-2021.

C'est un véritable travail en réseau qui permet aujourd'hui de répondre autant que possible à une demande croissante des familles issues des huit villes du territoire et de certaines communes limitrophes.

Pour la saison 2021/2022, ce sont environ 70 enfants porteurs de handicap (trisomie, troubles du langage, troubles du comportement, autisme...) qui bénéficient d'un enseignement artistique adapté au sein des Conservatoires de GPSO ou hors les murs (partenariats Education nationale, établissements spécialisés, ...).

Les cours sont pensés avec et pour les enfants et leurs familles, en lien avec les enseignants et l'administration des Conservatoires : adaptation de la méthodologie d'apprentissage (jeu, mémorisation, ...), de la durée de cours ou du matériel (loupe pour faciliter la lecture des partitions, ...).

Certains élèves participent également à des spectacles. Ces collaborations enrichissent leur socialisation au sein d'un groupe, renforcent leur enthousiasme à pratiquer une activité artistique et sont sources de satisfaction autant pour eux-mêmes, leurs familles que pour les équipes des Conservatoires.

Former et accompagner des enseignants et des agents administratifs à l'accueil de ce public

Savoir accueillir un élève porteur de handicap et lui enseigner une discipline nécessite des connaissances pédagogiques et humaines. Pour cela, chaque Conservatoire a un référent « handicap ». Son rôle ? Recevoir les demandes des familles, cibler leurs attentes et les orienter le cas échéant, proposer un aménagement de cursus en lien avec le professeur et la direction de l'établissement, suivre la scolarité de l'élève, être une personne ressource pour les enseignants.

GPSO accompagne professeurs et personnels administratifs en mettant en place des formations sur les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap, l'enseignement musical pour les élèves « Dys » ou les élèves autistes, ou encore l'inclusion du handicap dans l'enseignement de la danse.

Cette année, les professeurs des Conservatoires de GPSO ont initié des rencontres thématiques avec un intervenant spécialisé. Intitulées « A la rencontre du handicap », les sessions ont pour but d'échanger sur les expériences de chacun, de se familiariser avec des méthodologies adaptées à ces enfants, et d'animer le réseau des Conservatoires dans cette démarche d'inclusion et d'accès à la pratique artistique pour tous.





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Favoriser l'activité sportive des familles

Grâce au bel équipement que constitue le **Complexe Sportif Marcel Bec** situé à Meudon, GPSO souhaite susciter de nouvelles vocations et donner la possibilité à chaque habitant du territoire de pratiquer une activité sportive et de loisirs dans des conditions optimales d'accueil et de sécurité. La Direction des Sports a également pour mission de répondre aux différentes demandes des villes en mettant à disposition des créneaux pour les entraînements et les compétitions des clubs du territoire.

Le Complexe Sportif Marcel Bec

Les 12 hectares du complexe Marcel Bec accueillent toute l'année les clubs, les sportifs de haut niveau, les scolaires et les familles. Au cœur de la forêt de Meudon, l'installation offre aux habitants un cadre idéal pour pratiquer des activités sportives, de loisirs ou de détente.

Le site possède deux surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby, garantissant une pratique en extérieur toute l'année. Au centre du Complexe, une plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, est convertible en 2 terrains de football à onze ou en 1 terrain de rugby.

À l'extrémité du complexe, le réaménagement de l'ex-terrain d'honneur a permis de doter le site d'une surface de pratique sportive supplémentaire en gazon naturel. Celle-ci est accessible aux familles pour une pratique libre en dehors des créneaux accordés aux clubs du territoire.

9 courts de tennis extérieurs, dont 5 éclairés et deux en terre battue, viennent s'ajouter aux 3 salles

(2 omnisports et 1 spécifique) pouvant accueillir la pratique de cette discipline. Les habitants du territoire peuvent réserver un court, à titre payant, après s'être inscrits en ligne.

Après la création d'un bâtiment abritant 14 vestiaires, l'étape d'aménagement la plus récente s'est achevée en avril 2017 avec l'implantation de :

- 1 station-service pour cyclistes (VTT)
- 1 aire de pétanque
- 1 enclos pour activités équestres
- 1 parcours sportif de 1200 mètres (ateliers de « street workout », dont 3 connectés (coach virtuel))
- Des tables de pique-nique, pour compléter les équipements déjà existants et renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement.

Afin de répondre à la demande des familles avec enfants en bas âge, plusieurs équipements ont été installés :

- 2 aires de jeux pour enfants,
- 1 piste cyclable pour enfants,
- 2 brumisateurs
- 1 parc filet
- 1 skate-park
- 1 pumtrack.



Bilan 2022

En dehors des périodes de confinement, **la fréquentation du complexe a connu un essor significatif ces dernières années.**

Les créneaux associatifs, les soirs en semaine (18h à 23h) et le week-end toute la journée, sont complets.

Les horaires scolaires, quant à eux, permettent d'accueillir principalement les collèges et lycées qui sont à proximité et qui ne nécessitent donc pas de transport motorisé.

Les familles et les individuels en pratique libre se sont appropriés le site. Il en est ainsi des sportifs du territoire qui s'adonnent à la course à pied et aux activités de musculation sur le parcours sportif créé en 2017 ou qui participent aux activités proposées le week-end (VTT, roller et course à pied avec coach).

L'ouverture des aires de glisse urbaine et du skate-park a vu arriver un afflux conséquent de familles avec enfants, allant jusqu'à modifier la physionomie du public, passant du tout sportif au loisir familial majoritairement.

Il est à noter que, durant l'été 2019, les éclairages de deux gymnases sur les trois existants ont été transformés en LED. Le troisième, comme annoncé, a été réalisé au cours de l'été 2022. Ainsi tous les gymnases sont équipés en LED permettant de graduer l'éclairage de 30 à 70% pour les entraînements voire 100% pour les compétitions.

Cette opération vient compléter le passage en LED opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases.

La salle Prévost a obtenu l'homologation H2 de la

Fédération Française de Basket permettant d'accueillir des rencontres jusqu'en Nationale 2 Masculine.

Les travaux de toitures du gymnase ont valorisé le bâtiment sportif existant. La salle Guimier a bénéficié quant à elle d'une isolation thermique et phonique dont elle n'était pas dotée auparavant.

Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases.

Perspectives 2023

Dès 2023, sous réserve des décisions budgétaires et des priorités envisagées, pourront être réalisés les travaux suivants :

- Réhabilitation totale ou partielle du Club House
- Réfection totale du sol sportif de la salle Guimier
- Pose de stores électriques occultants dans la salle Guimier
- Réhabilitation des vestiaires du bâtiment sportif
- Mise en accessibilité du gymnase
- Reprise de toutes les menuiseries bois du bâtiment..

Le complexe sportif Marcel BEC en chiffres pour l'année 2022

- 22 personnes en moyenne le dimanche, dont 60% de féminines, pratiquent la course à pied encadrées par des entraîneurs diplômés
- Un peu plus de 6 300 entrées payantes individuelles pour l'activité de tennis loisirs ont été enregistrées
- 20 à 25 personnes suivent régulièrement les stages et l'activité Roller hebdomadaire
- Le parc filets a accueilli 17 029 personnes dont 4625 entrées pour des anniversaires
- Seules 3 sorties gratuites de VTT-découverte, d'une vingtaine de kilomètres, ont été proposées sur les 6 prévues, ceci faute de participants
- Plus de 20 événements ont été accueillis au complexe sportif.

Festival des Sports de Nature et Trail du Muguet

La 10ème édition du Festival des Sports de Nature et du Trail du Muguet s'est tenue les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juin 2022, mettant à l'honneur de nouvelles disciplines olympiques à l'affiche de PARIS 2024.

La fréquentation totale des différentes activités proposées dans le cadre du Festival a été estimée à près de 5 000 personnes (près de 3 500 visiteurs sur la journée du samedi, environ 400 élèves de CM2 le vendredi pour le tournoi de Volley-ball scolaire, autant de joueurs et joueuses au tournoi de Volley-ball des clubs du dimanche et près de 650 coureurs au trail du Muguet organisé pour la première fois le dimanche matin).





3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



La santé environnementale

La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

GPSO décline les enjeux d'une politique de santé environnementale dans le cadre de son Plan Climat. Cela se traduit concrètement par la poursuite des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, mais également de l'adaptation des populations au changement climatique et de la prévention des risques sanitaires liés.

L'amélioration de la qualité de l'air

La reconquête d'un air de bonne qualité est une priorité pour GPSO, faisant l'objet d'un axe du Plan Climat 2020-2025.

Procédure d'information et de communication en cas d'épisodes de pollution

GPSO permet aux 8 villes de son territoire de communiquer auprès des habitants en cas de pic de pollution, mais aussi en prévention de ces épisodes, en suivant les évolutions réglementaires en termes de qualité de l'air.

Ainsi, la procédure d'information est étendue à tous les services municipaux et communautaires les plus impactés (petite enfance, CCAS, installations et manifestations sportives notamment), et de nouveaux outils (alertes SMS et actualité web) ont été développés.

De plus, le stationnement résidentiel a été rendu gratuit lors des épisodes de pollution dans toutes les villes du territoire, afin d'inciter les habitants à ne pas utiliser leur véhicule personnel pour se déplacer.

Enfin, GPSO a renforcé son rôle d'analyse et de relais d'information, devenant ainsi un centre de ressources indispensable auprès des communes en termes de moyens de préservation de la qualité de l'air.

INFORMATION POLLUTION – NIVEAU 1 (indice de pollution moyen)

1. Quelles sont les effets sur la santé ?

Les mesures mises en œuvre lors d'un épisode de niveau 1 (niveau d'information et de recommandation) doivent permettre à chacun d'adapter son comportement et limiter ainsi la pollution.

En effet, les polluants sont des gaz ou des particules irritants et agressifs qui pénètrent dans l'appareil respiratoire et qui peuvent provoquer :

- une aggravation des affections respiratoires : bronchites, rhino-pharyngites, excès de toux ou crises d'asthme...
- une aggravation des irritations oculaires,
- des gênes ou problèmes cardio-vasculaires,
- une sensibilité accrue aux infections et aux allergies.

2. Quelles sont les mesures d'information pour limiter les impacts sur la santé ?

Il est recommandé de :

- privilégier les activités calmes et en intérieur,
- éviter une exposition supplémentaire à des produits irritants (tabac, produits d'entretien, etc.),
- être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires, irritation oculaire),
- ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il est recommandé aux personnes souffrant d'une pathologie chronique de :

- respecter rigoureusement leur traitement de fond,
- réagir au constat de toute éventuelle aggravation de leur état,
- ne pas hésiter à consulter leur médecin.

3. Quelles sont les mesures recommandées pour limiter l'émission et les effets des polluants ?

Il est recommandé de :

- différer ses déplacements
- emprunter les transports en commun
- pratiquer le covoiturage
- réduire sa vitesse de 20km/h
- aérer son logement

Il est recommandé aux personnes souffrant d'une pathologie chronique de :

- ne pas brûler ses déchets verts (pour rappel, pratique interdite sur le territoire de GPSO)
- pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2015, les foyers de cheminées en foyers ouverts sont interdits



POUR S'INSCRIRE AUX ALERTES SMS ET ÊTRE INFORMÉ LA VEILLE D'UN ÉPISODE :
WWW.SEINEOUEST.FR

Mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine (ZFE) de gaz à effet de serre dans le périmètre intra A86

Il s'agit, en complément d'autres mesures, d'accélérer le remplacement des véhicules les plus polluants par des véhicules propres (électrique, hybride, hydrogène, GNV), en l'accompagnant d'aides financières (aides de l'Etat, de la Métropole, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris). La ZFE se veut aussi un accélérateur au développement des transports en commun et des mobilités douces, avec l'objectif de 100% de véhicules propres d'ici 2030.

Les bénéfices de la ZFE s'étendent, bien au-delà de l'A86, également en termes de réduction des nuisances sonores, d'attractivité du territoire et d'amélioration de la qualité de vie.

La mise en place et le déploiement des différentes étapes de la ZFE font partie des actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial de GPSO, visant à améliorer la qualité de l'air.

Une nouvelle étape, actée au 1er juin 2021, a interdit les véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4, sur l'ensemble du périmètre de l'intra A86, y compris le boulevard périphérique et les bois de Boulogne et de Vincennes à Paris, permettant d'arriver au même niveau d'interdiction que la Ville de Paris (Crit'Air 5 et Crit'Air 4 déjà interdits depuis juillet 2019).

Un calendrier progressif de renforcement de la ZFE est mis en place progressivement pour interdire les véhicules Crit'Air 3 (prévu en juillet 2023) puis Crit'Air 2 (prévu en juillet 2024).

Développement des mobilités décarbonées

GPSO accompagne le développement des véhicules faiblement émissifs, et des mobilités actives, notamment à travers la mise en place d'un réseau d'avitaillement (bornes de recharges pour véhicules électriques), le développement de services de véhicules électriques en autopartage (voitures et scooters) ou encore l'aménagement d'un réseau cyclable sécurisé (dans le cadre du Plan Vélo territorial adopté en juin 2022).

Organiser les flux de transports

Les sujets prioritaires pour GPSO, dont l'étude ou la mise en œuvre sont en cours, sont les suivants :

- la politique de stationnement et l'articulation de la tarification entre le stationnement sur l'espace public et le stationnement dans les parkings en ouvrage, afin de fluidifier la circulation et diminuer le stationnement
- la logistique et les livraisons, dans un objectif de limiter les nuisances liées à la logistique du dernier kilomètre notamment
- le devenir du périphérique et l'articulation avec le réseau de voirie de GPSO
- la mise en place d'un outil de collecte et gestion de la donnée pour mieux connaître les flux de circulation ;
- la mise en œuvre du Plan Vélo, adopté en juin 2022.

Aménager le territoire pour réduire les émissions

Réfléchir à une organisation spatiale de la ville permettant de réduire les émissions (création d'espaces ouverts, mise en place de voies de circulation douce, entretien de la végétation en bordure des axes routiers pour capter les polluants) : ces principes ont commencé à être intégrés dans les documents d'urbanisme des communes et le seront plus pleinement dans les futurs Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et référentiel de l'aménagement durable.

Adaptation aux changements climatiques et prévention des risques sanitaires

GPSO conduit depuis plusieurs années une politique de prévention des risques naturels qu'elle renforce d'année en année au regard de l'impact de plus en plus perceptible du changement climatique sur la récurrence et l'intensité d'événements météorologiques dont les conséquences impactent fortement la population (canicule, sécheresse, inondation, espèces invasives).

Tout au long de l'année 2022, des ateliers ont été proposés par la Maison de la Nature et de l'Arbre, sur le thème du changement climatique et de la prévention aux risques naturels :

- Qualité de l'air intérieur et extérieur
- Economie d'eau
- Sobriété énergétique
- Risques climatiques
- Fabrication et installation de récupérateur d'eau de pluie
- Risque inondation.

GPSO a établi un plan d'actions visant à rafraîchir la ville par le biais d'actions à court, moyen et long terme dont les opérations continuent d'être mises en œuvre :

- installation de brumisateurs dans les espaces verts des villes du territoire, comme par exemple au Complexe Sportif Marcel Bec
- prolongation des horaires d'ouverture de certains parcs
- cartographie des îlots de fraîcheur de GPSO.



Carte des îlots de fraîcheur



La propreté de l'espace public pour le bien-être des usagers

Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté de l'espace public. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

Le nouveau marché de propreté

GPSO a mis en place un nouveau marché qui a débuté en octobre 2022, regroupant les prestations de collecte et de propreté (espaces publics et espaces verts fermés). Ce regroupement a été souhaité pour permettre une meilleure réactivité, une meilleure coordination des moyens sur le territoire et une responsabilisation plus importante du prestataire (un interlocuteur unique par ville pour l'ensemble des prestations).

Par ailleurs, l'ensemble des besoins a été revu pour améliorer la propreté de GPSO. Par exemple, les fréquences de vidage des corbeilles sont ajustées selon les saisons sur certains secteurs, et couplées à un objectif de résultat pour le prestataire (pas de débordement de corbeilles). Les prestations de propreté sont également adaptées dans leur fréquence et leur contenu à l'usage des espaces entretenus (transports en commun, centre-ville, ...).

Sensibilisation des usagers

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

Les dépôts sauvages

Ils coûtent chaque année près de 4 millions d'€ à GPSO. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. De plus, certains déchets doivent rejoindre des filières spécifiques car ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité : gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.



Carte des corbeilles de rue

Pour éviter les dépôts sauvages, GPSO propose à ses habitants une large palette de services de collecte pour tous les déchets :

Collecte des déchets ménagers et encombrants en porte à porte

- 3 déchèteries mobiles
 - 1 déchèterie fixe à Meudon
 - 1 camion de collecte des déchets dangereux.
- Les riverains sont de plus en plus nombreux à utiliser l'application mobile SO Net ou encore le numéro d'appel gratuit de GPSO (0 800 10 10 21) pour signaler toute anomalie sur l'espace public, en particulier les dépôts sauvages.

Les mégots

Les mégots de cigarettes sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent un à deux ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau.

En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public, ils représentent également une pollution écologique : nicotine, cadmium, plomb ou arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrant dans l'eau et l'environnement.

Le bon geste :

- mettre son mégot dans un cendrier
- l'éteindre puis le jeter dans une poubelle
- adopter un cendrier de poche.

Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux.

Cela pose de véritables problèmes : outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Selon les villes, les usagers ont ainsi à leur disposition :

- 29 canisettes / canisites / sanichiens. Sur Vanves et Chaville par exemple, des espaces d'environ 6 m² (selon la configuration des lieux) sont aménagés près de « points noirs » au sein d'espaces verts de proximité
- 262 crottinettes ou distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

Application SO Net

En proposant aux riverains de signaler dépôts sauvages, nid de poule, abribus dégradé, signalisation tricolore en panne..., SO Net responsabilise également l'usager qui devient une sentinelle de l'espace public.

Le nombre de signalements sur SO Net en 2022

5 256

Ces signalements ont donné lieu à

3 232 interventions

permettant aux services de GPSO d'agir toujours plus efficacement en faveur de l'amélioration du cadre de vie des usagers.



Application SO Net



carte dispositif propreté canine

Lutte contre les incivilités

- Un partenariat a été signé entre GPSO et la Garde Républicaine pour le déploiement d'une brigade équestre. Ces patrouilles ont pour mission de sensibiliser les riverains au respect de l'espace public et de l'environnement.
- Verbalisation des citoyens : 22 agents de GPSO ont été assermentés et sont en mesure de verbaliser les auteurs d'infractions. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des salissures qu'ils provoquent sont désormais à la charge des personnes qui en sont responsables. Le service payant est activé dès lors que le responsable est identifié par les agents assermentés de GPSO. Le contrevenant, informé par courrier, doit s'acquitter de la facture correspondant à la durée et à la nature de l'intervention des équipes de GPSO. Par ailleurs, le montant a été augmenté par le Conseil Territorial, passant de 200 € à 600 € par intervention, afin de faire face aux coûts réellement constatés du traitement de ces interventions. Il sera majoré en cas de présence de déchets dangereux (x 10) ou de gravats (x 2).

Du 1er janvier au 22 novembre 2022, 45 personnes ont ainsi été verbalisées par les agents de GPSO.



Produire, consommer autrement

Pour impulser la dynamique de production et de consommation responsables, GPSO développe une politique de sensibilisation envers les habitants du territoire pour les inciter à changer leurs pratiques et leurs comportements durablement.

Grand Paris Seine Ouest s'engage, avant tout, à être responsable et innovant dans ses pratiques et son fonctionnement.





La Maison de la Nature et de l'Arbre, pilote de la sensibilisation à l'écocitoyenneté

La Maison de la Nature et de l'Arbre est la structure de sensibilisation, d'éducation et d'accompagnement à l'écocitoyenneté de GPSO. Elle s'adresse à tous : grand public, établissements scolaires, périscolaires, groupes, entreprises... A chaque public sa sensibilisation !

Des activités sur tout le territoire

Afin d'être au plus près des habitants du territoire de GPSO, la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) propose désormais ses ateliers dans plusieurs équipements du territoire, tels que les Maisons de quartiers, les lieux dédiés au développement durable, les médiathèques ou les marchés.

252 activités ont été proposées cette année aux habitants, rassemblant plus de 3 900 personnes.

En adéquation avec le Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025, plusieurs activités ont porté sur la sensibilisation au changement climatique, la qualité de l'air, la mobilité douce ou encore la sobriété énergétique.

Par ailleurs, plusieurs événements ont été organisés au cours de 2022.

Le week-end des 21 et 22 mai se sont tenus plusieurs animations organisées par la MDNA à l'occasion de l'événement national « Fête de la Nature », permettant ainsi de sensibiliser près de 650 personnes. **L'événement « Fêtons la nature » à la MDNA a, à lui seul, accueilli plus de 330 personnes.** La diversité des ateliers proposés a permis de toucher petits et grands : inauguration du composteur de quartier et initiation au compostage, chasse au trésor des animaux, couture récup', upcycling sac en papier journal, autoréparation de vélos, vélo smoothie, DIY baume à lèvres, bourse aux plantes, bouturage, décoration de nichoirs et fête du jeu sur l'environnement.

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, **la MDNA a également proposé un événement « Fête de la récup' » du 19 novembre au 3 décembre 2022.** Les 11 activités proposées se déroulaient dans différentes structures : compostage, surcyclage ou réalisations textile en lien avec le thème national de cette année.



Les ateliers de la MDNA

Enfin, 21 balades guidées ont aussi été proposées en 2022 pour découvrir la biodiversité du territoire (185 participants au 31 octobre) : initiation aux sciences participatives avec Sauvages de ma rue et SPIPOLL (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs), observation des oiseaux des parcs, plantes sauvages comestibles, illustration botanique, découverte de la gestion écologique d'espaces verts.

Participation à des événements du territoire

La MDNA a été présente pendant 27 événements sur le territoire au cours de l'année : Fête de la Nature ; Journée de la mobilité et l'animal en ville à Boulogne-Billancourt ; Rendez-vous au jardin ; La campagne à Issy ; Journée zéro carbone et les printemps d'Issy à Issy-les-Moulineaux ; Portes-ouvertes des serres et Festival des Sports de Nature à Meudon ; Journée Développement durable à Sèvres ; vide-greniers à Marnes-la-Coquette ; forum de l'environnement à Ville-d'Avray ; La science se livre à Vanves ; Forums des associations (plus de 2 200 personnes sensibilisées).

La MDNA a également accompagné les villes lors de leur défis familles zéro déchet et défis zéro carbone en proposant des activités surcyclage, Do It Yourself ou encore compostage.

L'offre dédiée aux scolaires et périscolaires

Rencontres pédagogiques à destination des professionnels

La MDNA propose des rencontres pédagogiques aux professionnels des structures d'accueil du territoire et agents des villes et de GPSO.

Sous forme d'ateliers d'initiation, mêlant théorie et pratique, les participants acquièrent de nouvelles compétences dans le domaine de l'animation autour de la nature et de l'environnement.

- Vers la protection de l'environnement par le jardin malin : Contribuer à l'aménagement d'un espace dédié, au moyen de solutions pratiques et économiques, tout en réduisant les déchets
- Le cycle des saisons dans les corridors écologiques : Appréhender la diversité de la flore et de la faune d'un territoire ; comprendre les relations entre milieux naturels et les êtres vivants.

- Concevoir des outils pédagogiques « Do It Yourself » : Développer, enrichir, adapter, personnaliser son action et ses ressources, en restant, également, attentif aux principes de l'éco conception.
- Concevoir un projet artothèque Nature - Environnement : Participer à la valorisation des créations réalisées, lors d'activités, par l'exposition et le prêt dans et hors structure.
- Varier les approches pédagogiques en éducation à l'environnement : Renforcer son répertoire de techniques d'animation et développer ses compétences professionnelles.

Classe décou'vertes

Au cours d'une journée, pendant les vacances scolaires, différents ateliers sont proposés à un groupe d'accueil de loisirs afin de découvrir la communication dans le monde animal et végétal (thème de l'année).

- Toussaint – du 24 au 28 octobre 2021
Mots d'animaux : sonore, visuelle, chimique : à chaque espèce ses propres règles de communication
- Hiver – du 27 au 28 février 2022
Les plantes ne sont pas muettes ! Souterraine ou aérienne, la communication végétale est passionnante.
- Printemps – du 02 au 05 mai 2022
Fais-moi un signe ! Le recyclage au service du handicap - théâtre d'objets, histoires à dix doigts...

Ateliers «hors les murs»

Les formules d'interventions pédagogiques « hors les murs » de la Maison de la Nature et de l'Arbre ont été reconduites dans l'offre 2022/2023 : **animations d'ateliers pendant les vacances scolaires au sein des centres de loisirs et tout au long de l'année, sur demande, pour les écoles crèches et établissements spécialisés.**

Les ateliers portent sur les thèmes liés à l'environnement : déchets, préservation de la biodiversité, énergie et changement climatique. Ces interventions viennent en complément de l'accompagnement sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

L'accompagnement technique

L'accompagnement de projets techniques vient compléter les missions de la MDNA : compostage, jardiner ma ville, tri des déchets....

En 2022,

6 369

personnes

ont participé aux activités de la MDNA

(grand public, scolaires et périscolaires, petite enfance)



Sensibilisation des référents villes développement durable

La MDNA poursuit l'animation du réseau des référents développement durable au sein de chaque ville.

CALENDRIER 2022

- Janvier : Concevoir un événement éco-responsable
- Février : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- Mars : Visite de la Maison de la Planète et sensibilisation avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
- Avril : Préservation de la biodiversité
- Mai : Alimentation durable
- Juin : Sobriété numérique et visite de la Fabrique d'Issy
- Octobre : Accompagnement des défis familles zéro déchet du territoire, travail sur les panneaux pédagogiques compostage domestique
- Novembre : la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- Décembre : apprendre à animer un escape game sur le risque inondation en partenariat avec EPISEINE.

Perspectives 2023

- Augmentation du nombre d'ateliers au sein des villes, dans l'objectif de continuer à sensibiliser petits et grands à l'écocitoyenneté, à destination du grand public au sein des structures du territoire ; des établissements scolaires, périscolaires, de la petite enfance ; des personnes en situation de handicap ou senior ; des entreprises.
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation des gardiens d'immeubles, notamment pour le tri des déchets.
- Etude pour créer un réseau d'habitants relais des actions écocitoyennes sur le territoire.
- Reconduction des événements « Fêtons la nature » et « Fête de la récup' ».
- Développement de partenariats avec les Fondations du territoire





GPSO, une administration responsable et innovante

GPSO s'engage, dans son fonctionnement, en faveur de l'économie circulaire qui limite les impacts sur l'environnement et favorise les modes de production et de consommation plus durables. En s'inscrivant dans un plan d'administration exemplaire, GPSO s'emploie à développer une gestion des ressources humaines et une politique d'achats publics responsables.

GPSO travaille également activement à rendre le territoire durable et innovant, en développant une démarche de «Territoire Intelligent » ayant pour vocation l'optimisation de la gestion des ressources, et notamment de l'énergie.

Une commande publique écoresponsable, pilier de l'administration exemplaire

A ce jour, GPSO intègre des clauses environnementales et/ou sociales et privilégie des méthodes à impact environnemental faible dans un certain nombre de ses marchés. Le critère environnemental a ainsi été intégré dans les principaux marchés, à hauteur de 8 points dans la note globale en moyenne.

En cohérence avec son Plan Climat et afin de se mettre en conformité avec le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) qui positionne l'achat public comme véritable instrument à l'appui de politiques environnementales, GPSO a établi une feuille de route articulée autour de trois axes :

- La diffusion et l'appropriation d'une culture de l'achat écoresponsable par le développement d'un réseau interne de référents formés.
- Une cartographie affinée des marchés publics afin d'identifier ceux pour lesquels une analyse écoresponsable serait significative en termes de coût et de réduction de l'impact carbone.
- La promotion, dans ses pratiques d'achat, du réemploi et du recyclage, leviers de l'économie circulaire.

Cette méthodologie de l'acte d'achat intègre, dans l'analyse, toutes les étapes d'un marché (des coûts indirects de la production jusqu'au réemploi des matériaux en fin de vie).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Au 1er décembre 2022, sur 151 lots notifiés :

19 comportaient un critère environnemental, dont :

- le marché de fourniture et entretien de matériels électriques et de matériels horticoles à moteur pour l'entretien des espaces verts
- le marché de collecte des déchets et propreté des voies et espaces publics
- le marché de travaux de rénovation des allées Nicot et Université à Issy-les-Moulineaux, ainsi que Eugène Baudouin à Vanves.

29 une clause d'exécution environnementale dont :

- le marché de travaux de voirie, d'aménagements paysagers et de réseaux - Requalification de la Rue Escudier
- le marché de collecte des déchets et propreté des voies et espaces publics
- le marché de location de véhicules d'occasion pour les services de GPSO incluant les prestations d'entretien et d'assistance.

Les trois lots du marché collecte des déchets et propreté des voies et des espaces publics comportaient également une clause d'insertion sociale et des critères sociaux.

Une administration écoresponsable et sociale

Le parc automobile de GPSO

Au sein de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public, le service Parc Auto développe le recours aux véhicules propres.

Ainsi, ce sont 44 véhicules hybrides, 1 véhicule au GNV et 21 véhicules électriques qui sont à disposition des services de GPSO.

Cette année, en plus des 4 vélos électriques déjà disponibles, **GPSO a investi dans 10 vélos à assistance électrique et 5 vélos classiques.** Mis à disposition des services, ils permettront aux agents de se déplacer plus facilement et de respecter les engagements du Plan Climat.

Perspectives 2023

16 nouvelles places de parking vélo équipées d'une station de recharge seront installées sur 2 sites. Ces places permettront aux agents disposant d'un vélo électrique (personnel ou mis à disposition par GPSO) de pouvoir profiter d'un parking sécurisé.

A travers cette action, GPSO encourage les agents à faire appel à la mobilité douce, dans les déplacements du quotidien.

En prévision du futur marché relatif à la mise en place de véhicules électriques, 5 bornes de recharge seront mises à disposition dans l'immeuble LES MONTALETs situé 2, rue de Paris à Meudon.

La location de véhicules d'occasion se poursuivra, compte tenu des perspectives conjoncturelles liées notamment à la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine. Un nouveau contrat sera

étudié en 2025.

Ce temps sera nécessaire pour permettre aux constructeurs de proposer des véhicules en adéquation avec les nouvelles réglementations et assurer ainsi une transition vers des véhicules toujours plus propres, conformément à l'objectif de réduction des émissions de CO₂.

Par ailleurs, GPSO mène actuellement une étude visant à évaluer l'opportunité de se doter de véhicules roulant à l'hydrogène.

La gestion des bâtiments

En 2022, des mesures ont été prises en matière de chauffage et d'éclairage afin de limiter la consommation d'énergie : chauffage limité à 19°C, extinction automatique des lumières dans les bureaux à partir de 20 heures..

Complexe Marcel Bec :

- En continuité des salles Barran et Prévost réalisées en 2019, l'éclairage sportif intérieur de la salle Guimier a été rénové durant l'été 2022, avec la mise en place de 22 projecteurs LEDs en remplacement des 40 projecteurs existants, soit une baisse de 50% de la puissance électrique installée pour un montant de 73 000 € TTC. Une gradation a été mise en place pour optimiser l'éclairage en fonction des besoins.
- Début 2022, l'opération de rénovation des toitures-couvertures du bâtiment Gymnases s'est achevée. Un complexe d'isolation a été installé sous la couverture en zinc, ce qui permet d'améliorer l'efficacité thermique du bâtiment ; les faux-plafonds des vestiaires situés au rez-de-chaussée ont été rénovés. Un isolant thermique a été installé pour un montant de 26 500 € TTC.
- Le programme de rénovation des éclairages a été poursuivi avec la pose de luminaires LEDs dans les vestiaires, à l'accueil et dans les blocs sanitaires. Des détecteurs de présence ont été également installés pour un montant de 20 000 € TTC.

Conservatoire Issy-les-Moulineaux :

Le programme de rénovation des éclairages des locaux techniques s'est achevé avec la pose de hublot LEDs pour un montant de 2 500 € TTC.

Perspectives 2023

- Mise en place de programmations horaires et journalières des systèmes de Chauffage-Ventilation-Climatisation (selon résultats des études menées fin 2022 réalisées afin d'améliorer leur fonctionnement).
- Lancement d'un programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs des circulations et des salles de cours du Conservatoire de Boulogne-Billancourt ;
- Projet de rénovation des éclairages sportifs extérieurs du Complexe Marcel Bec (selon résultats de l'étude réalisée en 2022).
- Poursuite des études relatives à la modernisation des menuiseries métalliques extérieures et du fonctionnement thermique du Conservatoire d'Issy-les-Moulineaux.
- Lancement des études pour la rénovation du Conservatoire de Ville-d'Avray afin d'améliorer le système thermique et le fonctionnement global du site.



Le Territoire Intelligent au service de la ville durable

GPSO a mis en place une démarche de « Territoire Intelligent » pour la gestion de son espace public, et au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En effet, le renouvellement de plusieurs marchés structurants entre 2022 et 2024 au sein de GPSO constitue une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain, afin d'expérimenter et de déployer des innovations et solutions numériques en faveur de la ville durable :

- Nouveau marché de l'éclairage public pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray
- Nouveau marché de vidéoprotection pour l'ensemble du territoire
- Nouvelle délégation de service public du stationnement (voirie et parkings) pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves
- Nouveaux marchés de collecte et propreté pour toutes les villes du territoire.

Les briques innovantes suivantes ont ainsi été intégrées dans les marchés attribués en 2022 :

Stationnement :

- Plusieurs expérimentations ont été mises en œuvre afin d'améliorer notre connaissance de l'occupation des places de stationnement et ainsi d'optimiser sa gestion : capteurs d'occupation des places ; véhicules de contrôle du paiement des stationnements sans verbalisation pour mesurer le taux de fraude et le temps passé en stationnement ; plateforme unique d'inscription au stationnement résidentiel.

Collecte-propreté :

- Puçage des bacs d'ordures ménagères pour la pesée, afin d'améliorer le suivi de la collecte, d'adapter les circuits, et d'améliorer la connaissance des tonnages collectés
- Capteurs de remplissage des Points d'Apport

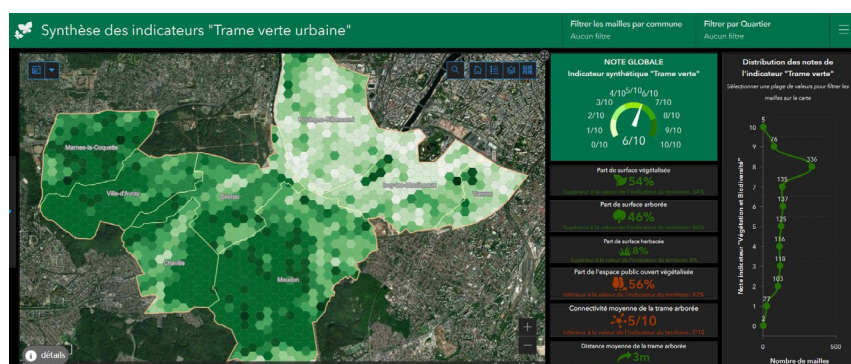
Volontaires afin d'adapter les interventions de propreté aux conditions réelles.

D'autres expérimentations sont également menées sur le territoire, en lien avec les objectifs du Plan Climat de GPSO :

Identifier les îlots de chaleur et de fraîcheur du territoire

Les défis posés par les changements climatiques, et en particulier la surchauffe en milieu urbain, nécessitent de déployer des outils de diagnostic et d'évaluation des mesures prises sur le territoire. Il est ainsi crucial de pouvoir caractériser les types de morphologie urbaine au regard de leur sensibilité à l'îlot de chaleur urbain et de leur potentiel pour le rafraîchissement.

L'expérimentation d'une solution numérique permettant d'obtenir des informations sur le patrimoine végétal et son impact en termes de confort thermique concerne les 8 villes de GPSO et a été déployée en 2022. Cet outil facilite les prises de décisions sur les politiques d'aménagement (désimperméabilisation, plantations) et aide à définir et prioriser les projets. Il identifie les secteurs avec de forts enjeux de chaleur et de fraîcheur, et tient compte du contexte socio-économique (revenus et âges des ménages) ainsi que du contexte foncier.



Identifier les flux de circulation afin de mettre en place des aménagements adaptés

Une solution de comptage vélos par le biais de caméras fixes et flottantes a été déployée en février 2022 sur les villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-Les-Moulineaux et Sèvres. La solution sera étendue en 2023 avec 6 nouvelles caméras sur le territoire.

Un système de détection des flux aux carrefours pour analyse et régulation des cycles de feux a également été expérimenté à trois intersections de la Ville de Meudon entre juillet 2022 et octobre 2022. Cette solution a permis une baisse localisée de 8% du CO2.

Diminuer le volume des déchets collectés

L'installation de 2 corbeilles compactrices a été expérimentée à Chaville (Parc des Créneaux) dans le but de diminuer le volume des déchets à collecter.

Des outils pour géolocaliser et analyser les occupations des habitats artificiels en faveur de la biodiversité

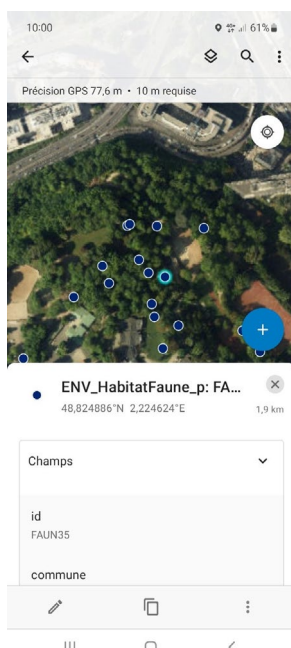
En partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO, un outil mobile permettant de recenser, localiser et assurer le suivi de ces habitats installés sur le territoire a été installé. Cet outil permet de renseigner, directement dans la base de données centralisée, les informations sur l'occupation de ces habitats depuis le terrain. Il permet également de rationaliser le temps des agents et des prestataires passé sur le terrain.

Un tableau de bord grand public sur la biodiversité

Les données collectées sur le terrain grâce à l'outil mobile viennent alimenter un tableau de bord Open Data sur la biodiversité.

Ce tableau de bord comprend aujourd'hui les 3 volets suivants :

- Le suivi du dispositif Jardiner ma ville
- L'atlas des accueils pour la faune sauvage
- Les ruches.



La Direction de l'information Géographique et Innovation Territoriale (DIGIT), au service des villes

Pour répondre aux enjeux de transparence de l'action publique et développer de nouveaux projets performants, vers des villes mieux gérées et plus durables, il devient nécessaire de mettre en place des outils de partage des données au sein des collectivités et avec les usagers.

La DIGIT mutualise ainsi ses services avec les villes pour disposer d'outils performants dans différents domaines :

- Système d'Information Géographique (SIG) : outils web, hébergement de données géographiques et métadonnées
- Open Data, via l'administration de la plateforme dédiée commune à GPSO et aux 8 villes du territoire
- Formations, acculturations et assistances aux sujets SIG et OpenData
- Veille technologique et réglementaire ; partenariats
- Territoire Intelligent : mutualisation des coûts de veille et de recherche ; partage de retours d'expérience ; mutualisation d'achats de solutions numériques.



OpenData de GPSO



SO Carto



Le numérique responsable

Dans le cadre de la démarche de Territoire Intelligent et de son Plan Climat, GPSO mène des actions pour favoriser :

- l'inclusion numérique
- la sobriété et numérique responsable
- la civitech, visant à impliquer les citoyens dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques à travers différentes technologies
- la culture numérique et l'utilisation des outils bureautiques (en lien avec le plan de formation de GPSO).

Pix Territoires

GPSO a été retenu par la Banque des Territoires pour expérimenter la nouvelle offre « PIX Territoire » et a obtenu des crédits permettant aux agents de s'auto-évaluer sur leurs compétences numériques et de monter en compétence. **La direction des ressources humaines en fait bénéficier une cinquantaine de collaborateurs sur le premier semestre 2022.**

Semaine du Cyber World Clean Up Week du 14 au 18 mars 2022

Une semaine du nettoyage numérique (Cyber World Clean Up Week) a été organisée à l'aide de 4 ateliers virtuels pour permettre de trier rapidement, efficacement les mails et les fichiers stockés sur les serveurs, le cloud et les ordinateurs.

Cette première session a rassemblé plus d'une cinquantaine d'agents GPSO.

La Ville d'Issy-Les-Moulineaux a également organisé cet événement en interne.

Semaine du numérique du 7 au 10 juin 2022 à l'attention des agents de GPSO et des villes

Une centaine d'agents GPSO et villes a été formée et sensibilisée au cours des 9 ateliers concernant notamment la sobriété numérique, et la cybersécurité.

Matinée de la sobriété numérique le 18 novembre 2022

Les directions de GPSO se sont fixées un objectif commun : réduire d'1% la taille des serveurs et boîtes email, ce qui représentait une économie de 200 tonnes de CO₂. Les agents ont ainsi consacré une partie de leur matinée à trier, vider et archiver leurs messageries et fichiers.

L'objectif a été largement dépassé :

- **Sur les serveurs, le volume des données a été réduit de 12%**
- **Concernant les emails, la taille des boîtes mail a été réduite de 3%**

Cette matinée permettra à chacun d'adopter de bonnes habitudes au quotidien pour limiter le stockage de ses messages et fichiers.

La matinée sobriété numérique des référents développement durable des villes

Cette matinée, pilotée par la MDNA, a été l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des usages, du stockage du numérique auprès d'une douzaine d'agents des villes.

Un diagnostic des data-centers sur le territoire en cours

GPSO a lancé à l'été 2022 une étude en partenariat avec Dalkia et EDF afin de faire un diagnostic des data centers sur le territoire. Ce diagnostic doit permettre d'accompagner la transition énergétique du secteur numérique sur GPSO, en s'appuyant sur deux axes de réflexion :

- d'une part la mutualisation du stockage dans des data-centers de proximité,
- et d'autre part l'optimisation systématique des performances énergétiques de ces infrastructures, via notamment la récupération de chaleur fatale et l'alimentation en électricité renouvelable.



GRAND PARIS

SEINE
OUEST

9, route de Vaugirard
CS 90008- 92197 Meudon Cedex

www.seineouest.fr